



RAPPELS DU CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE CORRESPONDANT

• **Code de l'environnement, article L 121.11, 3^e alinéa**
(...) Dans un délai de deux mois à compter de la date de clôture du débat public, le président de la Commission nationale du débat public publie un compte rendu du débat et en dresse le bilan.

• **Décret n° 2002-1275 (22.10.2002), titre 1^{er}, chapitre II, article 7, alinéa V**
(...) Le président de la Commission particulière élabore le compte rendu du déroulement du débat et l'adresse à la CNDP de telle façon que le bilan dressé par le président de la Commission nationale puisse, ainsi que le compte rendu, être publié dans un délai de 2 mois à compter de la date de clôture du débat.

• **Code de l'environnement, article L 121.13**
Lorsqu'un débat public a été organisé sur un projet, le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable du projet décide, dans un délai de trois mois après la publication du bilan du débat public, par un acte qui est publié, du principe et des conditions de la poursuite du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au projet soumis au débat public. (...)



Introduction

Le débat public "ITER en Provence" a donc eu lieu. Nécessairement... Annoncé en 2003, commencé fin janvier dernier, il est achevé depuis le 6 mai 2006.

Le projet de fusion nucléaire à vocation énergétique est sans aucun doute un enjeu de société, global, mondial et massif. C'est aussi, au bas mot et dans le meilleur des cas, l'affaire d'un siècle de travaux scientifiques et techniques, de coopérations internationales et de négociations.

Un siècle, c'est aussi un pas de temps important au regard de l'évolution des sociétés humaines, des cultures et des enjeux. Démocratie, aspirations sociales, connaissances, globalisation, environnement, développement, énergie, etc. sont autant de domaines qui ont connu et connaîtront encore des mutations profondes, irréversibles et inachevées.

ITER, ce réacteur international de recherche pour la fusion nucléaire à vocation énergétique, qui, rappelons-le, ne produira pas d'électricité..., est une étape de mi-chemin; que cette étape se concrétise à Saint-Paul-lez-Durance, dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, est acquis depuis le paraphe de l'accord international global, le 24 mai dernier.

Au fond, qu'ITER soit en France aura offert une chance quasi inattendue et évidemment imparfaite de traduire dans les faits l'idéal de "bonne gouvernance" inscrit à l'agenda du développement durable par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement de Rio de Janeiro, dès 1992, et, plus récemment, par l'Europe. Ailleurs, pareille promesse scientifique et technologique aurait probablement échappé à tout début de questionnement institutionnalisé offert à la société civile...

Ce n'est pas le moindre des résultats et, n'en déplaise à ceux qui auraient préféré que le débat n'ait pas lieu, ce résultat a été acquis d'emblée et confirmé tout au long des réunions publiques.

Cet éclairage relativise d'autant plus le délai mis à l'ouvrir qu'il est indéniable que le débat public "ITER en Provence" est intervenu très largement avant l'éventuelle mise en œuvre opérationnelle de l'option technologique, dans 30, 40 ou 60 ans...

Ces perspectives rendent aussi modeste tant elles ouvrent d'horizons, notamment en matière de prolongements à donner à cette première mise en débat public...

D'un autre côté, le débat public "ITER en Provence" aura été l'une des premières occasions de la confrontation, sur un sujet quasi prospectif, de trois traditions institutionnelles, celle de la coopération internationale et de la diplomatie à vocation scientifique et technique dans un domaine sensible, celle de notre propre Etat-Nation et celle, plus récente, issue des aspirations à de nouvelles formes de gouvernance.

Et ces appareils, leurs habitudes, leurs logiques, leurs références et leurs représentants ne sont pas encore réellement accordés entre eux... même si tout cela évolue de manière "globalement positive", de façon parfois inattendue et inégalement dans les conceptions des uns et des autres⁽¹⁾. Intégrer citoyens, nouvelle gouvernance, formes adaptées de concertation et débat public dans un complexe qui s'est parfois cru à l'abri de ces exigences n'est pas mince affaire.

⁽¹⁾ « Si on avait fait le débat avant [que les partenaires internationaux ne retiennent le site de Cadarache pour la construction - selon la formule de M^{me} Pascale AMENC-ANTONI, directeur général d'ITER-France, agence interne du CEA mandatée par les partenaires internationaux; Avignon, 9 février 2006 -], la France n'aurait pas pu poser sa candidature pour obtenir ITER, selon toute vraisemblance on aurait cherché un pays un peu moins compliqué que le nôtre, qui aurait dit oui ou non tout de suite. » M. Christian FRÉMONT, Préfet de la Région PACA, 4 mai 2006 Interview, à la fin de la réunion de clôture du débat public du 4 mai 2006, pour le Journal télévisé de France 3 Méditerranée du vendredi 5 mai 2006, 12h.

Enfin, ITER ne sera pas seulement une machine extrême, un projet scientifique et technique international et, peut-être, une étape vers l'ouverture d'une option énergétique supplémentaire dans un domaine déterminant pour l'avenir des sociétés humaines.

La machine ne serait rien sans les institutions et les hommes qui la mettront en œuvre. L'ensemble aura évidemment des incidences environnementales immédiates ou plus lointaines pour son voisinage et toute la région. Pareil projet, l'idée que chacun s'en fait, l'image que les uns et les autres en donnent, en ont donné ou en donneront, a aussi des conséquences sur l'aménagement durable des territoires concernés.

Ce ne sont, à notre sens, pas des résultats mineurs du débat public que d'avoir confirmé qu'ITER était avant tout un objet socio-technique bien plus large que l'installation de Cadarache, que le "soleil sur terre" ne vaut pas plus soleil qu'Eldorado et que la dimension sociale et culturelle de son intégration en Provence-Alpes-Côte d'Azur était par tous considérée comme déterminante.

Le compte rendu d'un débat public est un exercice imposé qui, de par la loi et à côté du bilan fait par le Président de la Commission nationale du débat public, répond à des contraintes précises. Pas plus qu'elle ne s'est autorisée à solliciter le débat, la Commission particulière du débat public "ITER en Provence", arc-boutée sur l'impératif de neutralité technique et évidemment sur certains plans insatisfaite, s'est efforcée, dans ce compte rendu, de présenter méthodiquement ce qu'elle avait entendu des avis, des remarques et des réflexions du public. Elle a aussi tenté de capitaliser l'élaboration progressive des questionnements collectifs, des propositions, voire des engagements. En évoquant le plus factuellement possible (les analyses viendront en d'autres temps), les conditions dans lesquelles le débat s'est déroulé, et qui ne furent difficiles qu'en deux ou trois occasions – chacun le sait et certains en furent durablement aveuglés ou affectés –, la Commission a voulu intégrer l'effet des circonstances sur les résultats et les acquis du débat.

La finalité même du débat public fait du contenu des réunions une sorte de contrat social de référence. Si l'on juge de l'efficacité immédiate du Débat en mesurant comment enjeux, conceptions et certitudes, projets et institutions, configurations sociales et acteurs ont évolué entre le début du débat et sa clôture, son utilité s'évalue aussi à terme, quand les options ouvertes se sont ou non concrétisées. Ce compte rendu est donc aussi une invitation à une évaluation périodique.

Déjà, en général, le débat public n'est que l'occasion offerte au citoyen d'intervenir directement dans un processus de décision toujours compliqué et souvent mal connu. Dans le cas d'ITER en Provence, l'enchevêtrement, la complexité et l'évolutivité des enjeux, des acteurs, des lieux de décision (locaux, nationaux et internationaux) et des "personnes publiques responsables du projet", des projets et des horizons temporels rendent encore plus complexe l'insertion de ce moment de démocratie participative à la française dans les processus de décision.

Il faut cependant constater avec plaisir que, sur l'initiative du public lui-même que nous avons, prenant la loi au pied de la lettre, systématiquement privilégié⁽²⁾, le débat a efficacement mêlé le concret du présent et l'abstraction des futurs ou des conditionnels, tout en conduisant à une clarification publique et particulièrement opportune des rôles et des conceptions de chacun des responsables du projet et des promoteurs d'« ITER en Provence ».

⁽²⁾ Code de l'environnement, article L.121-1, premier alinéa : « La Commission nationale du débat public, autorité administrative indépendante, est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national (...) »

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

| | |
|--|-----------|
| Première partie : Préalables et particularités | 6 |
| 1. Les décisions de la CNDP dès 2003 | 6 |
| 2. Les particularités de l'objet "ITER en Provence" | 7 |
| 3. Les particularités du débat | 9 |
| | |
| Deuxième partie : la préparation et l'organisation du débat | 10 |
| 1. La constitution de la CPDP et l'équipe technique | 10 |
| 2. Attendus et principes présidant à la conception du débat | 14 |
| 3. Le dossier "ITER en Provence" et les autres supports du débat | 18 |
| 4. Types, modalités schématiques, lieux et calendrier des réunions publiques | 23 |
| 5. Presse et médias | 25 |
| 6. Budget du débat | 27 |
| | |
| Troisième partie : Le débat public ITER en Provence, contenus et conditions | 28 |
| Préambule – Le déroulement des débats | 28 |
| 1. Contenus du débat | 29 |
| 1.1. Les questions posées et les réponses apportées | 29 |
| 1.1.1. ITER et le débat public | 29 |
| 1.1.2. ITER, un projet scientifique et énergétique | 32 |
| 1.1.3. ITER et les risques sur l'environnement | 45 |
| 1.1.4. ITER un projet de société | 52 |
| 1.2. La synthèse globale des débats | 64 |
| 1.3. Les acteurs au sein du débat | 66 |
| | |
| 2. conditions du débat, aspects factuels | 67 |
| 2.1. L'affluence et la mobilisation | 67 |
| 2.2. La chronologie et les faits marquants | 68 |
| | |
| Conclusions | 71 |
| | |
| Annexes | 75 |

Première partie : Préalables et particularités

1. LES DÉCISIONS DE LA CNDP DÈS 2003

Le 5 mai 2003 la Commission nationale du débat public reçoit la lettre de saisine de Claudie Haigneré, alors ministre déléguée à la Recherche et aux Nouvelles technologies.

Considérant les proportions, les impacts et les enjeux du projet ITER, la Commission décide, au cours de sa séance du 2 juillet 2003 qu'il y a lieu d'organiser un débat public sur le projet ITER en Provence. Ce débat sera confié à une Commission particulière du débat public dont Patrick LEGRAND sera désigné le même jour comme président.

Le 4 février 2004, la CNDP décide à l'unanimité d'accorder un délai supplémentaire de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 2 juillet 2004, pour la remise du "dossier" réalisé par les responsables du projet et devant servir de base au débat public. Elle considère en effet que « le projet est dépendant d'une décision internationale dont la personne publique responsable du projet ne maîtrise pas l'échéance et que le dossier à soumettre au débat devra contenir des éléments d'information relatifs à cette décision. »

À l'issue de cette prolongation, le 7 juillet 2004, la Commission particulière a reçu du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) un premier projet de dossier qui ne peut être considéré comme le dossier complet destiné au débat. La décision internationale fondant le projet ITER n'est alors toujours pas intervenue et la sélection du site est encore en cours à l'échelle mondiale.

La CNDP a par conséquent jugé qu'il n'était pas possible de poursuivre la préparation de ce débat public et a décidé de suspendre l'activité de la CPDP, tout en demandant à Patrick LEGRAND de continuer à suivre l'évolution du dossier.

La décision de réaliser ITER et de l'implanter sur le site de Cadarache est le fruit d'un accord international, conclu le 28 juin 2005, lors d'une réunion inter-ministérielle qui s'est tenue à Moscou. La candidature de Cadarache avait été confirmée le 30 janvier 2003 par le Premier ministre français, puis le 26 novembre 2003 par le conseil des ministres européens, lorsque le site avait été retenu comme site candidat européen.

Le 6 juillet 2005, la Commission nationale du débat public a décidé que la préparation du débat public ITER en Provence devait reprendre à compter de ce jour. Cette décision est notamment motivée par les points suivants (texte complet en annexes) :

- considérant que l'accord international conclu le 28 juin 2005 comporte à la fois la décision de réaliser ITER et celle de l'implanter sur le site de Cadarache,
- considérant qu'ainsi les choix essentiels sont acquis, que cela n'exclut pas la nécessité pour la personne publique responsable du projet de répondre aux questions du public sur les justifications du projet,
- considérant en outre que les enjeux économiques et sociaux du projet, son insertion dans l'environnement et ses impacts, les équipements d'accompagnement prévus offrent matière à débat,

- considérant qu'ainsi il convient de reprendre la préparation de ce débat public décidé le 2 juillet 2003. Les contacts ont été repris avec les "personnes publiques responsables du projet", certains interlocuteurs ayant entre-temps changé de fonction ou étant partis à la retraite.

2. LES PARTICULARITÉS DE L'OBJET "ITER EN PROVENCE"

Chaque débat public est particulier, celui concernant le projet ITER n'a pas failli à cette règle. Le débat public sur le projet ITER a dû intégrer en permanence de son organisation à son déroulement, plusieurs particularités dont les effets prévisibles pouvaient intervenir simultanément.

■ Tout d'abord la dimension internationale

Le projet ITER est préparé par plusieurs nations ou regroupements de nations (Europe, Japon, USA, Chine, Russie, Corée du Sud, et l'Inde qui a rejoint les partenaires en cours de préparation du débat en date du 6 décembre 2005), qui ont prévu de prendre en charge les coûts d'investissement et de fonctionnement. Au moment où le débat s'engage, à la suite d'un accord international, plusieurs personnes publiques responsables du projet sont concernées par son organisation. L'Agence internationale ITER et sa représentation française prise en charge par le CEA, l'Union européenne et le gouvernement français représenté par la préfecture de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Même si cette diversité n'a pas posé de difficultés particulières à l'organisation du débat, elle a accru sa complexité d'autant plus que des acteurs publics supplémentaires comme les collectivités locales ont également décidé de soutenir financièrement le projet ITER.

Par ailleurs les discussions internationales préalables à l'établissement de l'accord ont été fortement médiatisées. Les étapes successives de la préparation du projet entre les différents pays ont été largement présentées par les moyens d'information souvent sous la forme de compétition internationale (choix du site français pour représenter la candidature européenne, compétition entre les sites européen et japonais,...). Cette médiatisation importante a pu laisser penser que le débat était inutile, tout au moins le volet portant sur l'opportunité du projet. Cela s'est traduit par des interrogations de la part du public du type : "Quel poids peut avoir mon avis alors que de nombreux chefs d'État se sont prononcés sur cette installation ?

■ La dimension énergétique

Le secteur de l'énergie est stratégique, ses impacts sur les modes de vie, le développement économique, la politique de défense et de sécurité, la protection de l'environnement à échelle locale comme planétaire, sont de première importance et clairement identifiés.

Aborder un débat public qui porte sur l'énergie conduit à aborder une question centrale de notre société. Sachant, par ailleurs que la filière de la fission nucléaire a fait l'objet depuis plusieurs décennies de débats et de points de vue nombreux, contradictoires et passionnés. Un débat public concerné en grande partie par la fusion nucléaire ne peut pas s'extraire aisément de ce contexte historique, même si fission et fusion sont des procédés très différents.

■ La dimension scientifique

Le projet ITER est avant tout une expérimentation scientifique conduite par des centres de recherche. Il s'agit donc d'un projet abordant les limites de la connaissance humaine actuelle, concernant des phénomènes peu connus du grand public et utilisant des technologies complexes. Un débat public se doit d'être compréhensible à l'ensemble de la population. Il a donc fallu veiller dans les expressions écrites comme orales que l'accessibilité aux non-spécialistes soit garantie tout en fournissant des informations rigoureuses.

■ La dimension temporelle

Le projet ITER a pour objectif de démontrer la faisabilité d'une nouvelle filière énergétique, dont la mise en œuvre industrielle se déroulerait dans trente à quarante années. Le pas de temps de ce projet est donc d'une demi-vie en fonction de l'espérance de vie actuelle. Une importante partie des personnes qui portent ce projet ne verra vraisemblablement pas son aboutissement concret. De même une importante partie des personnes qui seraient amenées à en être les usagers n'est pas encore née. Cette projection dans le temps, particulière à ce débat, laisse penser que si la faisabilité de cette technologie est démontrée il faudra reprendre un exercice de débat public sur le même sujet à l'avenir pour traiter de ces applications industrielles.

Les quatre dimensions, internationale, énergétique, scientifique et temporelle, se sont exprimées simultanément et ont vraisemblablement caractérisé l'originalité de ce débat.



3. LES PARTICULARITÉS DU DÉBAT :

Les particularités propres au débat sont de deux ordres différents d'interférences et de contraintes.

Les premières touchent à la pratique même du débat public sur le site et dans la région, les secondes à la thématique de l'énergie nucléaire.

■ **Débat CEDRA et concertation Jules Horowitz**

En premier lieu, deux projets du CEA ont récemment donné lieu à concertation sous l'égide de la CNDP. Le projet d'une nouvelle installation de conditionnement et d'entreposage de déchets radioactifs pour l'essentiel produits par le CEA (CEDRA) a été soumis en 2001 à un "débat recommandé" par la Commission qui expérimentait alors, dans le cadre de la loi de 1995, l'élargissement du champ d'application du débat public et la diversification de ses modes d'intervention en préparation de l'évolution envisagée par la loi de démocratie de proximité de 2002. Le projet de construction du réacteur de recherche sur la fission nucléaire « Jules Horowitz » a, quant à lui, fait l'objet d'une "concertation recommandée" au sens de la loi de 2002, de mars à juin 2005. Ces deux débats, conduits par le Commissariat à l'énergie atomique, ont familiarisé certaines de ses équipes au débat public et fait apparaître, outre l'utilité du débat public, des constantes qui se retrouveront lors du débat « ITER en Provence » comme, par exemple, la faible implication des mouvements régionaux de protection de l'environnement. Elles ont a contrario favorisé l'installation de conceptions sur un format plus réduit et moins indépendant que le débat public directement organisé par la CNDP comme l'a été celui d'ITER en Provence.

■ **Trois débats en relation avec le nucléaire**

En second lieu, le débat public "ITER en Provence" est le dernier des trois débats sur des enjeux nucléaires d'importance nationale qui ont eu lieu en 2005 et 2006. Le débat public sur les options générales en matière de gestion des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue a eu lieu du 12 septembre 2005 au 13 janvier 2006, celui sur le projet de réacteur nucléaire EPR - Flamanville III du 19 octobre 2005 au 18 février 2006.

Dans l'esprit du grand public, certaines confusions sont apparues, ne serait-ce que phonétiquement d'ailleurs entre EPR et ITER, fusion et fission... Ces autres débats ont chacun donné lieu à une réunion en Région PACA peu de temps avant le démarrage du débat "ITER en Provence".

Deuxième partie : la préparation et l'organisation du débat

1. LA CONSTITUTION DE LA CPDP ET L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Le 12 septembre 2003, la Commission nationale de débat public (CNDP) nomme un de ses membres, Patrick LEGRAND, pour constituer et présider la Commission particulière du débat public ITER en Provence.

Patrick LEGRAND, ingénieur de recherches, directeur de la Mission Environnement-Société de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), est membre de la CNDP depuis sa création en 1997 et y représente la sensibilité des associations de protection de la nature ⁽¹⁾.

Il a participé à l'équipe des cinq experts mandatés par les ministres de l'Environnement et des Transports pour organiser et conduire le débat public sur le projet du canal Rhin-Rhône, en 1996, et a suivi pour la CNDP le débat public recommandé CEDRA (CEA, Cadarache – 2001) et la concertation recommandée sur le projet de réacteur de fission nucléaire expérimental Jules Horowitz (CEA, Cadarache – 2005).



> Les membres de la Commission particulière du débat public.

(1) : A l'origine architecte DPLG, il est notamment ancien membre du Conseil économique et social et président d'honneur de France Nature Environnement (la Fédération française des sociétés de protection de la Nature. Il a aussi été conseiller technique (1983-1984) au cabinet de Madame Huguette BOUCHARDEAU, ministre de l'Environnement, et conseiller (1999-2000) au cabinet de Madame Dominique VOYNET, ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.)

Dès 2003, les principes qui ont prévalu pour la constitution de cette Commission particulière, selon les orientations de son président, sont :

- la parité (3 femmes, 3 hommes),
- l'hétérogénéité des profils professionnels et personnels, avec une bonne part de scientifiques mais sans expert de l'aspect nucléaire du projet concerné par le débat,
- l'activité professionnelle quel qu'en soit le statut, avec une diversité d'expériences,
- la complémentarité entre les membres, y compris en termes d'âges,
- la mixité entre des néophytes du débat public et des personnes ayant déjà eu l'expérience de consultations similaires,
- l'extraterritorialité de Provence-Alpes-Côte d'Azur, favorisant un œil froid et neuf sur le projet,
- l'implication, chacun à sa manière, dans la vie citoyenne.

La CNDP a ainsi désigné le 10 septembre 2003 :

- **Michèle ATTAR**, historienne et géographe, alors directeur de la Fédération nationale des sociétés coopératives d'HLM, directeur général de la S.D.H.C. (ancienne Société de développement de l'habitat coopératif), présidente de la section du Cadre de vie du Conseil économique et social, membre du Conseil d'administration de l'AFSSE (agence française de sécurité sanitaire et environnementale) et membre du Conseil national des déchets.
- **Yves FRANCOIS**, agriculteur producteur de céréales, élu à la Chambre d'agriculture de l'Isère depuis 1989 et président fondateur de la Commission environnement, membre de la commission Environnement de l'A.P.C.A. et de la F.N.S.E.A., président de l'association *Après Malville Énergies nouvelles*. Membre de la Commission particulière du débat public du projet de ligne T.H.T. Lyon-Chambéry (2002-2003).
- **Isabelle GIRI**, ingénieur des Mines, ancienne élève de l'École Normale Supérieure, doctorat de microbiologie, alors directeur de l'association Laboratoires internationaux de recherche, membre du conseil scientifique de l'INERIS. Antérieurement, chef de projet de biotechnologie à l'Institut Mérieux, conseiller technique au cabinet du ministre des affaires sociales, directeur des études à l'Agence du médicament.
- **Didier HOUI**, docteur d'État et chercheur au CNRS, spécialiste des milieux poreux, directeur de l'Agence régionale pour l'environnement de Midi-Pyrénées, membre de la Commission particulière du débat public concernant le projet de ligne THT Boutre-Carros (1998), scrutateur du débat public local recommandé concernant le projet CEDRA (CEA, Cadarache - 2001) et scrutateur du débat local concernant un projet de ligne à très haute tension (T.H.T.) dans le Lot (2002). Ancien vice-président du Conseil économique et social de Midi-Pyrénées, chargé de l'environnement, de l'énergie et du développement durable (1989-1999) et ancien secrétaire général de l'union Midi-Pyrénées Nature Environnement, UMINATE (1986-1999).
- **Patricia JEAN-DROUART**, qui après des études d'infirmière, a continué sa carrière dans le commercial et le marketing. Ingénieur commercial dans la bureautique puis dans l'imagerie médicale, elle y a développé un fort sens de l'écoute, de la négociation et de la pertinente curiosité. Depuis 10 ans, elle se consacre à sa passion en tant qu'artiste peintre.
- **Hervé LE GUYADER**, ancien élève de l'École Normale Supérieure, maîtrise de génétique de l'Université Paris 6, agrégé de Sciences naturelles (option Sciences de la vie), docteur d'État, professeur à l'Université Pierre & Marie Curie (Paris 6) directeur de l'UMR 7138 « Systématique, adaptation, évolution » (Paris 6, Muséum national d'histoire naturelle, CNRS et IRD, et associée à l'École Normale Supérieure). Membre du Conseil

national des universités, du groupe de travail thématique "Sciences de la vie dans l'espace" du CNES, du comité d'éthique et de précaution (COMEPRA) de l'INRA et d'IFREMER.

Compte tenu de la complexité, de la spécificité et de la technicité du projet, les membres ont dans le second semestre 2003 pris le temps de s'imprégner de ses principales caractéristiques. Ceci s'est traduit par la visite du site de Cadarache et notamment de Tore Supra, machine expérimentale intermédiaire pour la recherche sur l'énergie de la fusion, et par des recherches documentaires sur les différents aspects du projet "ITER en Provence". Sans souhaiter devenir expert, il était impératif de disposer de bases minimales pour apporter un œil objectif et positivement critique sur la manière de présenter le projet, dans des supports comme le dossier du débat.

La préparation du débat a été suspendue par la CNDP le 7 juillet 2004, le CEA n'étant pas en mesure de prévoir à quelle date il disposerait d'éléments déterminants pour la constitution du Dossier du maître d'ouvrage. Elle a été réactivée lors de la réunion du 5 juillet 2005 de la Commission nationale du débat public.

Les membres ont alors été remobilisés par le Président et le Secrétaire général qui, lui, était devenu entre-temps secrétaire général de la Commission particulière consacrée au projet de liaison Grenoble-Sisteron (Commission dont Yves FRANÇOIS était par ailleurs membre). Tous ont alors donné leur accord pour prolonger leur participation.

Après la première phase de préparation (juillet-septembre 2006), conscient de la double contrainte (disponibilité et évolution des négociations internationales) pesant sur les membres, Patrick LEGRAND a réuni l'ensemble de la Commission particulière en date du mardi 25 octobre 2005 à Paris pour valider formellement le ré-engagement des membres, à la lecture de la saisine de la Commission nationale. Seule Michèle ATTAR n'a pu être présente, sa disponibilité « de 2003 » n'étant plus la même deux ans plus tard. Globalement, et à des degrés parfois moindres, cette situation a concerné la majorité des membres de la CPDP durant tout le processus.

Michèle ATTAR a démissionné en décembre 2005 et fut remplacée, lors de la réunion de la CNDP du 4 janvier 2006, par **Carole GUIHAUMÉ**, architecte DPLG, expert en immobilier d'entreprise. Impliquée dans la vie associative, elle a exercé des responsabilités d'ordre technique et financier dans des cabinets de conseil et pour le compte de maîtres d'ouvrage.

Pour cadrer les relations matérielles entre la Commission particulière du débat public "ITER en Provence" et le maître d'ouvrage, un protocole a été établi entre Pascale AMENC-ANTONI, directrice du centre CEA de Cadarache, et Patrick LEGRAND, et signé le 9 janvier 2004, pour une durée de dix mois, correspondant à la durée estimée de la mission de la CPDP. Malgré l'interruption des activités décidée par la Commission nationale du débat public du 7 juillet 2004 au 6 juillet 2005, un avenant d'actualisation a été rédigé.

Ce protocole précise les rôles et les responsabilités des parties dans ce débat public ainsi que les modalités de prise en charge, par le CEA, des dépenses relatives à l'organisation matérielle du débat et devait garantir l'absence d'ingérence du maître d'ouvrage sur les conditions d'exécution des décisions de la CPDP.

Les missions de la CPDP sont définies comme suit :

- Établissement de l'expression du besoin et des cahiers des charges de chacun des éventuels marchés liés à l'organisation du débat public avec l'appui du CEA.
- Établissement et transmission au CEA des attestations des services et prestations réalisés.

Les missions du CEA sont définies comme suit (en 2003 le CEA était le maître d'ouvrage délégué par le

Ministère chargé de la recherche et, en 2005, à travers son agence interne ITER-France, il était maître d'ouvrage mandaté par les partenaires internationaux) :

- Assistance technique à la CPDP pour l'organisation du débat public.
- Assistance à la CPDP pour la rédaction des cahiers des charges.
- Instruction de la procédure de consultation et de passation des marchés selon les dispositifs applicables au CEA et à l'association Euratom CEA.
- Établissement des bons à payer après transmission par la CPDP des attestations des services et prestations réalisés.
- Prise en charge au coup par coup des dépenses relatives à l'organisation matérielle du débat public sur demande de la CPDP (impression et diffusion de documents, location de salles, dépenses de fonctionnement du secrétariat général, informatique, hébergement, conseil et assistance à la CPDP,...).

Compte tenu du statut du maître d'ouvrage, le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), le choix du prestataire chargé de l'organisation permanente, comme ultérieurement ceux des autres prestataires, se sont faits à l'issue d'appels d'offres publics.

Le cabinet IDES Consultants a ainsi été retenu en date du 17 décembre 2003 pour assurer le secrétariat général, notamment en la personne de Xavier BOLZE, consultant qui avait déjà exercé cette fonction pour le débat sur le projet de ligne à très haute tension Chambéry-Grenoble.

Il aura pour première mission d'assister la Commission particulière et son président, de garantir la continuité des relations fonctionnelles avec la Commission nationale, le maître d'ouvrage et les acteurs, et de constituer l'équipe logistique géographiquement sur place pour l'animation globale de la structure.

L'équipe sera progressivement constituée autour de Xavier BOLZE, secrétaire général, avec un adjoint en la personne de Jérôme LAVAUX, une assistante Eléonora CANTOURNET et un chargé du site internet et du système questions/réponses, Pierre Antoine CARPENTIER. Pour diverses raisons liées à la simultanéité des débats (liaison Grenoble-Sisteron et ITER), aux exigences d'un lancement des réunions publiques délicat, Xavier BOLZE a été remplacé en date du 30 janvier 2006 par Jérôme LAVAUX. À partir de cette date ce dernier a assuré l'entière responsabilité de la mission de secrétaire général, rejoint par Danielle VANOORENBERGHE pour assurer principalement la coordination administrative des prestataires extérieurs (marchés, plannings, commandes et suivi).

Après l'identification des besoins en matière de prestations extérieures par la CPDP et l'IDES et échanges avec le maître d'ouvrage, des consultations d'appels d'offres ont été préparées le 17 novembre 2005, dans un premier temps sur quatre prestations :

- organisation logistique des réunions publiques,
- relations presse,
- agence de communication pour la réalisation des différents supports de communication écrite et la constitution du fichier,
- impression et routage des différents documents

Trois difficultés sont apparues :

- Comment évaluer en amont le volume des travaux confiés alors que de nombreuses données sont encore inconnues au moment de la rédaction des cahiers des charges, ou indépendantes des décisions de la Commission particulière: nombre de réunions publiques à organiser, implantation géographique de ces réunions, nombre de participants espérés, nombre de cahiers d'acteurs à réaliser, quantité de documents à imprimer et à router... ?

- Les délais impératifs de consultation pour les marchés publics n'ont pas permis d'attendre de disposer de l'ensemble de ces informations. Ajoutés au circuit de validation des marchés avec les prestataires retenus, ces délais ont alourdi le fonctionnement de la Commission particulière du débat public.
- Comment intégrer l'expérience acquise lors d'autres débats publics comme un atout pour le prestataire sans que ce dernier soit tenté de dupliquer les travaux effectués pour une mission précédente? Chaque débat public a effectivement des particularités en termes de problématiques, d'exigences, de rythmes... qu'il est important d'appréhender, et, dans l'état actuel des réflexions et des expériences, il est ni souhaitable, ni réaliste que tous les débats publics se déroulent de la même manière ou sur le même modèle.

Concernant le cas particulier de la gestion du site internet, un prestataire en contrat avec la CNDP et recommandé par elle (Aleaur, Paris) assure l'ensemble de l'arborescence, des rubriques, de la mise en ligne du système des questions-réponses, l'actualisation et transferts des différents documents papier pour qu'ils soient consultables et téléchargeables.

De nouveaux besoins sont donc apparus une fois le débat sur le point d'être officiellement ouvert et ont fait l'objet d'aménagements de commandes, d'avenants ou de consultations nouvelles, notamment pour les livraisons de supports (entre les bureaux marseillais de la Commission, les prestataires externes et les lieux de réunion notamment) et pour la réalisation de films sur le débat public.

Dès que le premier calendrier des réunions publiques fut défini et que les thématiques correspondantes ont été globalement sélectionnées par la Commission particulière, ses membres se sont répartis en 5 groupes de travail : organisation politique et logistique des réunions publiques, relations presse et médias, rendus et verbatim, questions/réponses, et cahiers d'acteurs et autres supports... Un sixième groupe s'est constitué un peu plus tard pour conduire la production et la réalisation des films.

Compte tenu des moyens de transport, de la localisation des rédactions de presse régionale et de la logique géographique, c'est Marseille, capitale de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui a été retenue pour l'implantation des bureaux de la Commission particulière « ITER en Provence ». Le CEA a loué des locaux dans le quartier de la Préfecture, en cœur de ville, avec bureaux individuels, salles de travail et salle de réunion pour accueillir l'équipe permanente du secrétariat général et les membres de la Commission lors de leur venue. La remise des clés s'est faite le 2 novembre 2005 avec l'arrivée des mobiliers, des premiers matériels de reprographie, de téléphonie et d'informatique.

2. ATTENDUS ET PRINCIPES PRÉSIDANT À LA CONCEPTION DU DÉBAT

Plusieurs principes ont été arrêtés pour l'organisation de ce débat public qui sont les suivants :

- Un réel débat du public
- Une information préalable des acteurs du débat, allégée
- Une répartition géographique appropriée à un débat de portée géographique à la fois locale et nationale
- Un découpage thématique des réunions publiques

- **L'application du premier principe**, un réel débat du public, a été très structurante pour l'organisation. En effet, il a conduit pour l'ensemble des réunions à ne pas privilégier des présentations d'experts et des débats entre experts vus par le public. Au contraire le principe d'équivalence a été appliqué y compris à l'expertise, qui est restée dans l'assistance. Seuls étaient présents en tribune la CPDP et le porteur du projet. Les attendus de cette décision étaient de privilégier les interventions des non-spécialistes et de fournir un maximum de temps à l'expression de la population.
- **Le deuxième principe**, une information préalable des acteurs du débat allégée, s'appuyait sur le constat que depuis 1998 de nombreux débats publics se sont déroulés en PACA. De ce fait il a paru moins utile d'informer préalablement les acteurs institutionnels de débat public (les services de l'État, les collectivités locales, les associations, les représentants socioprofessionnels, ...) de la procédure de débat public. Ce temps d'information évité a permis à la CPDP de se consacrer davantage à la préparation du dossier du débat. Par ailleurs, ceci a permis une application scrupuleuse du principe d'équivalence de tous les acteurs du débat renvoyant au principe précédent.
- **Le troisième principe**, une répartition géographique appropriée à un débat de portée géographique à la fois locale et nationale, a abouti à localiser l'ensemble des réunions générales et thématiques sur le territoire directement concerné par les impacts du projet en terme de sécurité, d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement. Cependant une réunion portant particulièrement sur les aspects stratégiques et le long terme a été organisée à Paris pour tenir compte de la dimension globale de ce projet.
- **Le quatrième principe**, un découpage thématique des réunions publiques, est classique dans l'organisation d'un débat public et a abouti à préparer un ensemble de réunions traitant du projet ITER dans sa globalité et des réunions thématiques portant sur des sujets particuliers. Cependant un dispositif original a été mis en place sous la forme de trois rencontres directes d'informations de la CPDP auprès de la population voisine du site d'implantation prévu. Ces rendez-vous se déroulaient l'après-midi et prenaient la forme de discussion entre un membre de la CPDP et une ou quelques personnes sur le déroulement du débat.

Comme pour la constitution de la Commission particulière, et compte tenu de l'importante campagne médiatique lancée pour l'attribution du projet ITER à la France, et sur le site de Cadarache en particulier, il est rapidement apparu la nécessité pour le grand public d'un volet pédagogique du débat. L'ambition, pour favoriser l'utilité et la pertinence du débat, a été, avec une part d'information conséquente de la part du maître d'ouvrage, d'expliquer en quoi consistait la fusion thermonucléaire en général, les objectifs précis de cette installation de recherche, et le rapport tant annoncé entre ITER et le Soleil... ou les étoiles. Il fallait tout simplement aider à redescendre sur terre...

Dans cette optique, la CPDP n'a pas sollicité d'experts en particulier, laissant l'opportunité à tous et à chacun d'intervenir ou de faire intervenir un scientifique contradicteur par exemple.

Géographiquement, elle a également eu le souci de permettre aux citoyens de chaque département de Provence-Alpes-Côte d'Azur de participer aux réunions et d'organiser, dans les communes de toute proximité du site envisagé trois rencontres/débats publics avec les habitants.

Après quatre réunions de cadrage ou de présentation générale du projet, la Commission a validé la définition de sept thématiques qui concernent ITER et sont autant de portes d'entrée du débat, sans qu'elles soient exclusives lors des réunions qui leur ont été consacrées.

Ainsi **les sept problématiques suivantes ont été arrêtées**, accompagnées de mots clés destinés à les cerner plus explicitement :

■ ITER en Provence, territoires et aménagement du territoire.

Mots-clés : Populations et logement ; activités, emplois, tourisme, équipements et pôles industriels ; stratégies foncières urbaines et rurales, infrastructures et réseaux ; services publics ; PACA et Provence/Façade méditerranéenne ; sociétés, cultures et prospective régionales.

L'implantation d'ITER à Cadarache a des incidences, bien au-delà de son site et de sa proximité, sur les territoires de PACA et les options qui s'offrent et s'offriront pour leur aménagement. Un pareil projet scientifique et technologique suppose sans doute l'adaptation de bien des politiques et des projets, quelle que soit leur échelle. Comment ces différents enjeux vont-ils être gérés ?

■ ITER, un projet scientifique international, une option énergétique.

Mots-clés : Physique des plasmas, fusion nucléaire, objectifs scientifiques ; options énergétiques et développement durable ; recherche internationale et accès aux résultats ; formation universitaire.

ITER est un grand équipement technologique dédié à la recherche sur la fusion nucléaire. L'objectif final affiché est de générer une puissance de 500 MW durant plus de six minutes à partir d'une puissance de 50 MW. Mais quels sont les éléments de recherche fondamentale sur la physique des plasmas indispensables pour y arriver ? Pourquoi le travail de 400 chercheurs est-il nécessaire ? Pourquoi réaliser 2500 expériences par an, et suivant quels protocoles expérimentaux ? Comment va s'organiser la recherche internationale ? Comment va s'opérer la répartition des tâches avec le Japon ? Quels sont les liens avec la formation (universités, écoles d'ingénieurs) ? Enfin, comment sera assuré et géré l'accès aux résultats scientifiques ? On peut aussi penser que le financement d'ITER pourrait se faire au détriment de recherches sur d'autres sources d'énergie ; qu'en est-il ?

■ ITER, enjeux économiques et technologiques.

Mots-clés : Ingénierie des plasmas, composants nouveaux, confinement magnétique, robotique ; coût, financements ; tissu industriel et emplois, stratégies et enjeux économiques directs, et retombées.

La construction d'un réacteur comme ITER nécessite la mise au point de matériaux très sophistiqués, capables de résister à des contraintes thermiques, mécaniques, neutroniques sévères. On annonce la réalisation de centaines de composants particuliers nouveaux. Les interventions à l'intérieur du réacteur nécessitent des systèmes robotisés. Ces composants et équipements seront-ils construits en France ou chez les partenaires ? Y aura-t-il des retombées au niveau des entreprises régionales ?

Le coût global d'ITER est estimé à près de 10 milliards d'euros. D'où viendront les financements, avec quelle gestion ? Quelles sont les contreparties prévues des financements locaux ? Y aura-t-il un impact sur la fiscalité locale ? On peut aussi penser que le financement d'ITER pourrait se faire au détriment de recherches sur d'autres sources d'énergie ; qu'en est-il ?

■ ITER en Provence et l'environnement régional et national.

Mots-clés : Milieux et équilibres écologiques généraux, occupation et utilisation des sols, ressources et allocation ; politiques régionales d'environnement et de développement durable ; institutions de gestion (PNR, chartes et Agenda 21, réseaux d'espaces naturels, sites...) ; impacts globaux des projets induits.

La région PACA est une région de paradoxes : à la fois écologiquement riche et fragile, son unité biogéographique est unique en France. Elle présente de plus un ensemble d'institutions à vocation environnementale.

■ ITER, gouvernance et responsabilités; géostratégie, coopération internationale, Europe; société et concertation.

Mots-clés: Institutions, responsabilités, aléas, gouvernance; information et participation du public; acculturation et coopération.

L'implantation d'une installation mettant en œuvre des matières radioactives entraîne l'inquiétude des populations avoisinantes et l'émergence de certaines questions : comment va se faire l'information du public ? Où sont les responsabilités, compte tenu de la structure juridique complexe de la cellule de gestion ? Les risques potentiels (incendie, inondation, séisme, terrorisme) ont-ils été suffisamment étudiés ? Comment seront suivis les impacts sur la santé et l'environnement ? De manière plus générale, comment se structure la gouvernance d'ITER ? Où sont les responsabilités dans une structure internationale aussi complexe ? Y a-t-il des enjeux militaires ?

■ Après ITER, horizons lointains...

Mots-clés: Adaptabilité, mesure des résultats, DEMO; options et politiques énergétiques face au développement durable; démantèlement; la région sans ITER.

10 ans de construction ; 20 ans d'exploitation ; 15 ans de démantèlement. ITER s'inscrit dans le long terme. Tout est-il déjà programmé, planifié ? Ou bien a-t-on prévu une possible adaptabilité du projet, compte tenu, par exemple, d'éventuels nouveaux résultats scientifiques ? Fixer un temps d'exploitation est raisonnable. Mais sait-on comment mesurer, quantifier les résultats ? En d'autres termes, comment estimer le succès (ou l'échec) de l'opération ? Quel sera l'impact sur la politique énergétique de la France ? Comment décider le lancement de la construction de DEMO ? Enfin, comment financer le démantèlement du réacteur, et évaluer et gérer les impacts sur l'aménagement du territoire ?

■ ITER à Cadarache, installations, impacts, ressources et risques.

Mots-clés: Paysage, cadre de vie, forêt, faune et flore locales; pollutions, tritium, tenue au séisme et autres; réseaux locaux, transports, lignes électriques, eau; chantier, déblais, accès...

L'implantation d'ITER à Cadarache va modifier le paysage. L'architecture de la vingtaine de bâtiments prévus permettra-t-elle de minimiser les impacts visuels ? Le site d'ITER correspond à 180 ha de forêt, gérée actuellement par l'ONF. Comment est prévu le déclassement de cette forêt ? Y aura-t-il des compensations environnementales ? Y a-t-il un impact particulier sur la faune et la flore ? Le fonctionnement d'ITER nécessite une alimentation considérable en électricité et en eau. Il est prévu des rejets d'éléments radioactifs (tritium) et non radioactifs (béryllium). L'arrivée annoncée de 2000 personnes aura des conséquences sur l'environnement local. Autant d'incidences qui méritent études, coordination et discussions.



3. LE DOSSIER “ITER EN PROVENCE” ET LES AUTRES SUPPORTS DU DÉBAT

■ Le dossier du débat :

Socle d'informations incontournables sur le projet, le dossier du débat réalisé par le maître d'ouvrage est le point de départ de la préparation du débat. Pour cette raison, il est examiné, pour tout débat public, par la Commission nationale qui évalue, après avis de la Commission particulière, son objectivité et son exhaustivité. Il doit être considéré par ses membres comme suffisamment complet pour que les personnes puissent disposer à sa lecture de suffisamment d'informations pour participer aux échanges. Celui d'ITER en Provence fut considéré comme suffisamment complet en date du mercredi 4 janvier 2006.

- Compte tenu des spécificités de fond déjà évoquées -surmédiatisation, objet de recherche, aspects scientifiques nouveaux avec inconnues à explorer physiquement ou technologiquement...- et de forme -plusieurs intervenants pour sa rédaction-, le dossier a connu de nombreuses versions intermédiaires avant de parvenir à la version imprimée au final. Un soin particulier a été apporté pour que l'ensemble du vocabulaire utilisé, notamment dans les chapitres techniques et scientifiques, soit accessible au plus grand nombre, et que soient distingués les résultats conditionnels comme ce qu'il reste à décider ou à définir.
- Il permet, en 80 pages illustrées et en quadrichromie, de prendre connaissance de l'historique du projet ITER, de son contexte, de l'ensemble de ses modalités, des impacts sanitaires et environnementaux identifiés et enfin des enjeux technologiques, économiques et territoriaux.
- L'ensemble des facettes abordées aura permis au maître d'ouvrage d'y faire régulièrement référence tout au long du débat, lors des réunions publiques et pour les réponses aux questions posées sur le site internet. Ses nombreuses illustrations -photos, maquettes, cartes et images virtuelles de simulations- ont également servi à la présentation du projet lors des réunions publiques. Une version du dossier fut également imprimée en langue anglaise.
- Compte tenu de son exhaustivité, une version synthétique de 8 pages a été réalisée par le maître d'ouvrage notamment à destination des journalistes généralistes ou non scientifiques, ainsi qu'au public. L'ensemble des versions fut diffusé à la demande et en accès libre par des hôtes d'accueil lors de chaque réunion.

Les autres supports d'information sont réalisés sous la responsabilité de la CPDP :

A) Les supports d'information gérés par la CPDP à destination du public

■ La Lettre du débat :

À l'initiative de la Commission particulière, deux Lettres du débat (n°1 de 4 pages, n°2 de 6 pages) ont été éditées, relatives à l'actualité du débat. La première a permis de présenter l'esprit dans lequel la Commission particulière avait préparé ce débat, sa composition, les modalités et principes des réunions et le calendrier prévisionnel correspondant.

- La seconde a été rédigée après les premières réunions dites “de cadrage” pour rendre publiques les thématiques ou problématiques retenues et rappeler les différentes possibilités de participation du public, notamment les contributions sous forme de cahiers d'acteurs. Un calendrier enrichi et actualisé la concluait.

À noter que ces documents, à la demande expresse de la Commission particulière du débat public, ont été imprimés sur du papier recyclé avec des encres végétales.

■ Les comptes rendus et les verbatim :

Pour que le public puisse se tenir informé des réunions précédentes, le contenu de ces dernières était retransmis dans la semaine suivante sous deux formes :

- **Verbatim** : stricte intégralité des échanges avec, chaque fois que ce fut possible, l'identité des intervenants.
- **Compte-rendu synthétique** sous forme de 6 à 8 pages avec l'essentiel de la réunion rédigé sous forme journalistique.

Ces documents, par leur diffusion, participent à la logique "cumulative" du débat public, d'ailleurs régulièrement rappelée aux participants lors des réunions. Ils sont co-réalisés par des prestataires extérieurs et la Commission particulière.

Ces supports disponibles sur le site www.debatpublic-iter.org et imprimés en fonction des besoins des réunions ont été très prisés par les participants qui ont pu ainsi profiter des échanges précédents. Si l'on se fie aux diverses réactions de leurs lecteurs (questions du public y faisant référence, corrections apportées par des participants...), en réunion ou sur le site internet, ils ont bénéficié d'une audience certaine. Ils ont également, au titre de la mémoire collective, été fort utiles aux membres de la CPDP comme aux personnes publiques responsables du projet.

■ Les flyers

Pour chacune des réunions publiques, des tracts d'annonce, imprimés en une couleur, ont été distribués en main propre ou dans les commerces de proximité des communes accueillant le débat.

Au total près de 220 000 flyers ont ainsi été diffusés.

■ Le numéro vert et l'accueil dans les bureaux de la CPDP

Pour multiplier les accès gratuits au débat, et pour permettre à ceux ne pouvant se déplacer aux réunions, ou n'utilisant pas internet, un numéro vert 0800 863 294 a été affecté à la CPDP auquel l'équipe permanente a répondu. Au même titre que les bureaux, ouverts du lundi au vendredi, ont permis d'accueillir un certain nombre de personnes venues soit pour réclamer de l'information soit retirer ou déposer des documents. Au final, entre 150 et 200 appels téléphoniques ont été reçus de manière régulière, principalement pour des renseignements pratiques, relatifs à l'organisation du débat.

■ Les mailings sur internet

Lors de chaque événement particulier, un mailing a été adressé à près de 500 destinataires par mél, avec encouragement de retransmettre le message "à l'entourage de chacun susceptible d'être concerné". Si la diffusion totale est délicate à apprécier, ces courriels ont été particulièrement opportuns pour annoncer les dates, lieu et éventuel thème de chaque réunion publique. Ils ont de plus l'avantage d'être reçus dans l'univers professionnel comme dans l'univers privé.

■ Le site internet

Incontournable, il apporte une solution packagée et son accès est gratuit. Le prestataire retenu pour sa gestion, rompu au débat public, propose une arborescence prédéfinie et utilisée pour d'autres débats. Préparé et configuré en décembre 2005, le site www.debatpublic-iter.org a ouvert à la date de lancement officiel du débat, le 16 janvier 2006.

- Sur le site, tous les supports du débat édités en version papier ont été mis en ligne, auxquels ont été ajoutés des coupures de presse relatives aux réunions, des photos prises lors du débat, les communiqués de presse, les comptes rendus et verbatim de chaque débat.

- Au total 18 113 visites, soit une moyenne de 116 par jour. Mars a été le mois de la plus grosse fréquentation avec 5 309 connexions. La durée moyenne du temps de visite était de 3 minutes 41 secondes.
- Bien que le débat public ait été clôturé le 6 mai 2006, le site internet lui restera consultable à partir de cette date et pendant 6 mois, soit jusqu'au 6 novembre 2006.

■ Un film

Toutes les réunions publiques ont été captées en vidéo par des prestataires extérieurs.

- À l'occasion de la réunion du 20 mars 2006 à Marseille, portant sur l'opportunité du débat, et de manière plus complète lors de la réunion de clôture du 4 mai suivant à Marseille, un court-métrage d'une dizaine de minutes a été diffusé. L'objectif de la diffusion, en reprenant des questions des participants, fut d'illustrer la palette variée des interrogations du public, de la question de voisinage à celle de l'enjeu énergétique mondial, en passant par toutes les facettes du projet ITER.
- Pour la présentation publique du compte rendu final et du bilan du Président de la Commission nationale du débat public, un film de 30 minutes a été réalisé pour pouvoir "résumer" de la manière la plus objective possible ce débat public.

B) Les supports d'information mis à disposition du public, des associations et diverses organisations par la CPDP

■ Les cahiers d'acteurs

Leur objet est de proposer aux acteurs qui en éprouvent le souhait des moyens équivalents d'expression sous la forme de publications écrites, rédigées sous leur seule responsabilité. Pour être validés, leurs textes doivent bien évidemment concerner le projet ITER, développer des propos argumentés et n'être ni injurieux ni diffamatoires.

- Pourtant familiers du débat public en Provence-Alpes-Côtes d'Azur (liaison Grenoble Sisteron, contournement de Nice, Ligne grande vitesse PACA...), les divers intervenants du débat ont répondu tardivement à l'offre de mise en pages, d'impression et de diffusion de ces cahiers d'acteurs, seule la rédaction de ces contributions restant à leur charge.
- Au total, ce sont 9 "cahiers d'acteurs" qui furent réalisés, sous forme de dépliants 4 pages en quadrichromie, avec les mêmes données techniques que les Lettres du débat.

Le tirage de chaque cahier d'acteurs fut de 25 000 exemplaires.

Le routage fut organisé ainsi : 7 250 destinataires individuels et près de 1 100 envois en nombres

(quantités variables en fonction des populations des communes et des adhérents pour les organismes divers).

Le solde fut diffusé au public lors des réunions, aux rédacteurs eux-mêmes (entre 200 et 2 000 exemplaires), aux journalistes, et par courrier aux personnes en faisant la demande.

Ces documents sont également disponibles et téléchargeables sur le site internet www.debatpublic-iter.org

Cahier n°1**Groupe des Verts au conseil régional****Provence-Alpes-Côte d'Azur :**

Les Verts du Conseil régional se positionnent contre le projet ITER et remettent en cause l'opportunité du débat qui vient, selon eux, trop tard puisque les décisions de l'implantation ont été prises. Toutefois ils annoncent leur participation à ce dernier afin de faire connaître leur position et défendre leur projet : mettre en œuvre une politique énergétique alternative, diversifiée, décentralisée, à toutes les échelles.

Cahier n°2**Confédération française de l'encadrement CGC**

La CFE CGC se félicite de l'implantation d'ITER à Cadarache et dénonce sa remise en cause par certains du fait de l'antériorité du débat à l'engagement international de la France. Optimiste sur la réussite de cette étape clé avant DEMO et source d'énergie non polluante, elle demande toutefois plus d'informations disponibles y compris sur l'organisation de l'équipe du projet et propose que ce soit la CLI qui se charge de leur diffusion.

Cahier n°3**Chambre régionale de commerce et d'industrie PACA**

La CRCI s'engage aux côtés des entreprises locales pour profiter de cette opportunité de développement économique et participer à la cohésion autour du projet à travers le pôle de compétitivité « Cap Energie » et des pôles d'excellence rurale. Des investissements doivent selon elle être effectués : améliorer l'accessibilité nationale et internationale, faciliter les déplacements dans la région et la création de zones d'activités à très haute performance.

Cahier n°4**Commission locale d'information de Cadarache**

Du fait de sa composition plurielle son avis sur le projet est partagé. Rappelant son rôle joué auprès du public vis-à-vis du CEA, la CLI souhaite que le droit à l'information soit reconnu par le futur traité international relatif à l'organisation internationale d'ITER et entend y jouer un rôle important. Elle espère pour cela être destinataire de toutes communications utiles et de disposer d'une capacité d'expertise indépendante.

Cahier n°5**Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles**

Responsable du port fluviomaritime d'Arles, elle présente le cas précis du développement de la CMP Arles spécialisée dans la chaudronnerie lourde qui devrait participer à la construction d'ITER vu sa position sur le marché dans ce domaine.

Elle expose également les aménagements nécessaires à effectuer autour du port d'Arles afin d'assurer le bon développement de ces entreprises et du port.

Cahier n°6**Communauté d'agglomération****du Pays d'Aix-en-Provence**

La CPA compte s'engager dans les aménagements autour du projet ITER, qu'elle considère comme un moteur avec le développement des transports, la présence de l'école internationale, la création d'emplois et l'anticipation des effets sur l'habitat. Elle présente sa politique comme soucieuse de l'environnement avec le déploiement des énergies renouvelables et la prise en compte des différents impacts en matière de transports et d'aménagement.

Cahier d'acteur n°7 - Les Verts du pays d'Aix.

Critiquant la politique d'aménagement de la CPA, relative à ITER, ils dénoncent des risques non négligeables, une menace pour l'écosystème local, un engorgement des axes de circulation et une pression foncière lourde. Ils proposent que les 75 M€ alloués par la CPA pour la machine soit plutôt employés pour anticiper les impacts locaux d'ITER, le développement d'une politique foncière valorisante et la mise en place d'un nouveau schéma des transports en commun prenant en compte ITER.

Cahier n°8**France nature environnement**

Contre le nucléaire et le développement de la fusion, FNE considère ITER comme inapproprié dans le temps face à la prochaine pénurie des ressources en énergie fossile. Elle remet en cause la construction de la machine alors que les principaux des problèmes potentiels soient réglés. Elle note les risques existant en matière des déchets et de la sismicité du site, regrette le déroulement tardif du débat et l'absence de consultation du monde scientifique ou associatif et des citoyens dans la prise de décision de ce projet international.

Cahier d'acteur n°9**Parti de l'Alternative écologiste, féministe, autogestionnaire et solidaire («Les Alternatifs »)**

Ils se positionnent contre le projet ITER, dénonçant notamment la consommation d'énergie de la machine, les impacts sur l'aménagement du territoire et sur l'environnement, et contestent les chiffres annoncés en matière de retombées économiques sur la région. Ils prônent un changement des citoyens vers une décroissance de la consommation, les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

■ Le système questions/réponses

- Un système de questions/réponses a été mis en place lors du débat. Il permettait à toute personne qui le désirait de poser une question aux responsables du projet ou à la Commission particulière. Le public disposait de plusieurs moyens pour cela : via le site internet (70 %), par mail (10 %), par courrier (18 %), ou par téléphone via le numéro vert (2 %). Toutes les questions et les réponses apportées ont été publiées sur le site internet.

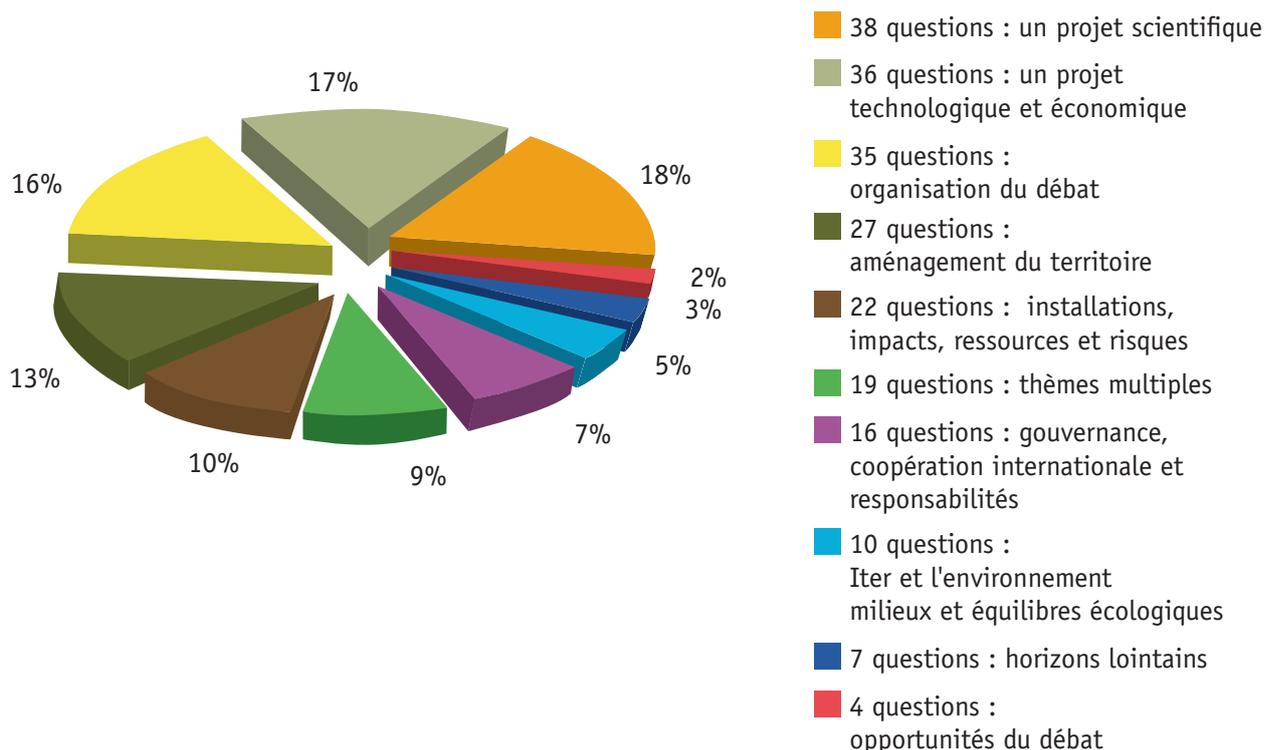
La CPDP s'est attachée à la réactivité de ce dispositif, notamment par des mises au point régulières avec les personnes publiques responsables du projet, pour ne pas dépasser le taux de 30 % de questions en attente de réponses.

À la fin du débat 214 interventions ont été comptabilisées sur un total de plus de 430 questions (certains interlocuteurs posant plusieurs questions), dépassant le cadre de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec des intervenants provenant de 18 départements différents.

Les questions ont été classées par thèmes, reprenant pour cela les problématiques des réunions thématiques.

Ci-dessous un diagramme représentant la répartition des interventions par thème à la fin du débat.

- À noter que tous les thèmes ont été abordés et que trois d'entre eux se détachent nettement : un projet scientifique (18 %), un projet technologique et économique (17 %) et aménagement du territoire (13 %).
- Cette répartition a évolué tout au long du débat, puisque dans un premier temps les questions relatives à l'organisation du débat et à son opportunité étaient majoritaires. Elles représentaient plus de 75 % des questions au 25 janvier 2006. Au cours du débat cette situation s'est progressivement inversée puisque la proportion de questions relatives au projet ITER n'a cessé d'augmenter, au 14 mars les questions sur le déroulement du débat ne représentant plus que 35 %.



■ Les contributions

Conformes aux règles d'éthique du débat, les contributions qui, par rapport aux cahiers d'acteurs, n'ont pas de limitation de volume, ont elles aussi été publiées sur le site.

- Au total 18 contributions ont été enregistrées, réparties de la manière suivante :
 - 3 contributions institutionnelles (Conseil général du Vaucluse, Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône, Parc naturel régional du Verdon),
 - 10 contributions de diverses associations
 - 5 contributions de particuliers.

■ Les avis

Destinées au public, ce sont des interventions courtes ne dépassant pas deux paragraphes, ils ont permis à certains internautes d'émettre des points de vue portant exclusivement sur le débat ou sur le projet. 20 avis ont été comptabilisés et sont consultables sur le site internet.

4. TYPES, MODALITÉS SCHÉMATIQUES, LIEUX ET CALENDRIER DES RÉUNIONS PUBLIQUES

Si ITER est un projet de recherche partagé par 32 nations, son implantation est prévue sur le territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur, à la presque jonction de quatre de ses départements. L'examen de cartes géographiques, l'identification des bassins de vie actuels et potentiels, les explorations de sites possibles d'implantation des futurs salariés, les implications des collectivités et les incidences budgétaires ont contribué à la définition des lieux de réunion.

Calendrier du débat ITER en Provence au 16 janvier 2006 :

En complément du calendrier établi le 16 janvier 2006 apparaissent en italique les réunions supplémentaires organisées par la CPDP.

| | Phase | Date | Lieu | Thématique ou point de vue |
|---------|------------------------------------|---------------------|---|---|
| JANVIER | Ouverture | Lundi 16 janvier | | |
| | Conférence de presse | Vendredi 20 janvier | Marseille (13) 11h: Agora des sciences | |
| | Réunion d'ouverture et cadrage 1/4 | Jeudi 26 janvier | Aix-en-Provence (13) 19h: Centre universitaire de Montperrin | En présence, notamment, de MM. D'AUBERT, IKEDA et GAMBIER |

| | | | | |
|----------------|------------------------------------|-------------------------|---|--|
| FÉVRIER | Cadrage 2/4 Approches générales | Jeudi 2 février | Sainte-Tulle Manosque (04) 18h : Centre Regain | Appréciations globales du projet et de ses incidences, enjeux et méthodes du débat, problématiques et leur hiérarchisation, diversité des sensibilités régionales... |
| | Cadrage 3/4 | Jeudi 9 février | Avignon (84) 18h : Parc des Expositions | Id. |
| | Cadrage 4/4 | Jeudi 16 février | Nice (06) 19h : Palais des congrès | Id. |
| | Réunion thématique 1/8 | Jeudi 23 février | Marseille (13) 19h : World Trade Center | ITER et l'aménagement du territoire |
| | Rendez-vous local 1/3 | Vendredi 24 février | St-Paul-lez-Durance (13) Écoute libre 10h - 17h Réunion publique 18h - 20h | Proximité (audition des habitants puis débat) |
| MARS | Réunion thématique 2/8 | Jeudi 2 mars | Aix-en-Provence (13) 18h : Centre de congrès | ITER, un projet scientifique, une option énergétique ? |
| | Réunion thématique 3/8 | Jeudi 9 mars | Salon-de-Provence (13) 18h : Cercle des Arts | ITER, projet technologique et économique |
| | Réunion thématique 4/8 | Jeudi 16 mars | Pertuis (84) 18 h - 21 h | ITER et l'environnement : milieux et équilibres écologiques régionaux |
| | <i>Réunion thématique</i> | <i>lundi 20 mars</i> | <i>Marseille (13) 18h : World Trade Center</i> | ITER et l'environnement : milieux et équilibres écologiques régionaux |
| | Réunion thématique 5/8 | Jeudi 23 mars | Marseille (13) 19h : World Trade Center | <i>Débat sur le débat et son utilité</i> |
| | Réunion "Bassin nord" 1/1 | Jeudi 30 mars | Gap (05) 18h : Hall de la Blache | Généraliste |
| | <i>Réunion thématique</i> | <i>Vendredi 24 mars</i> | <i>Brignoles (83) 18h : Hall des expositions</i> | <i>ITER projet technologique et économique</i> |
| AVRIL | Rendez-vous local 2/3 | Jeudi 6 avril | Vinon (83) Écoute libre 14h - 17h Réunion publique 18h - 20h | Proximité (audition des habitants puis débat) |
| | Réunion thématique 7/8 | Vendredi 7 avril 2006 | Paris (75) 18h30 : Museum d'histoire naturelle | ITER, après et horizons lointains |
| | Réunion thématique 8/8 | Jeudi 13 avril 2006 | Saint-Paul-lez-Durance (13) 18h : Château de Cadarache | Installations, impacts, ressources et risques |
| | Rendez-vous local 3/3 | Jeudi 27 avril 2006 | Beaumont-de-Pertuis (84) Écoute libre 14h - 17h Réunion publique 18h : Salle Codonel | Proximité (audition des habitants puis débat) |
| MAI | Réunion de clôture | Jeudi 4 mai 2006 | Marseille (13) 18h : Parc Chanot | |
| | Clôture du débat | Samedi 6 mai 2006 | | |

Conformément aux appréhensions initiales, apprécier de manière anticipée l'affluence du public s'est avéré difficile, compte tenu de l'ensemble des critères aléatoires de sa mobilisation : météo du jour, horaires de réunion, autre événement local sportif ou autre, programme TV, impression d'avoir déjà beaucoup entendu parler d'ITER, méconnaissance de l'enjeu du débat public (est-ce une conférence ? une rencontre pour initiés ? quelles sont les conditions d'expression ?...).

■ Les rendez-vous locaux

Dans la journée ou la demi-journée précédant la réunion publique de début de soirée, dans trois communes se situant à moins de dix kilomètres à vol d'oiseau de Cadarache (Saint-Paul-lez-Durance, Vinon-sur-Verdon, Beaumont-de-Pertuis), un "rendez-vous local" a été organisé. En l'absence de représentants des personnes publiques responsables du projet, les membres de la Commission ont ainsi rencontré les habitants pour évoquer ensemble principalement les modalités de fonctionnement du débat public et discuter spontanément, sans protocole ni formalités, du projet, notamment pour des personnes pouvant avoir quelque appréhension à s'exprimer en public.

5. PRESSE ET MÉDIAS

Le débat public est intervenu après une sur-médiatisation du projet ITER au moment de la mobilisation des entreprises et des collectivités jusqu'à la décision et au choix du site.

Conformément aux recommandations de la CNDP, la Commission particulière s'exprime d'une voix unique, constante, afin que le message soit cohérent. Il a été convenu que le président de la CPDP serait l'interlocuteur prioritaire des supports d'informations, notamment sur le fond du débat.

Le prestataire retenu pour les relations presse a constitué un fichier de journalistes dont la structure est la suivante :

- 240 pour la presse régionale écrite, radios et télévisions,
- 50 pour la presse nationale (quotidiens + hebdomadaires + presse nationale des collectivités),
- 40 pour la presse spécialisée, principalement des magazines (énergie, environnement...),
- 9 télévisions nationales,
- 10 radios nationales,
- 70 pour la presse internationale.

Un dossier de presse a été réalisé pour la conférence de presse de lancement, constitué de la présentation préalable du débat, de sa chronologie et de l'ensemble des informations pratiques : calendrier, lieux, thématiques, comment participer... Il a été régulièrement actualisé au cours des réunions.



Concernant les achats d'espaces dans la presse locale, il a été décidé, tenant compte de la pression budgétaire du maître d'ouvrage, de la difficulté compte tenu de la large cible du débat public de sélectionner un support plutôt qu'un autre, de les réserver pour les réunions excentrées (Nice, Gap) et pour présenter le programme des réunions thématiques à l'échelle régionale.



La presse s'est mobilisée à l'occasion de la conférence de presse de lancement organisée le vendredi 20 janvier 2006 à l'Agora des Sciences de Marseille en présence d'Yves MANSILLON, président de la Commission nationale, ainsi qu'au déjeuner de presse du 7 mars 2006 à Paris.

Les contacts de la presse régionale avec Patrick LEGRAND ont donné lieu à quelques interviews de presse écrite, de radios et de télévisions locales, avec quelques émissions en plateau (France 3 Régions et TLP Lubéron avec deux membres de la Commission).

Chaque réunion a fait l'objet d'un communiqué de presse particulier, diffusé principalement à la presse locale par le prestataire qui a assuré ensuite une relance téléphonique ciblée. En fonction des événements, des communiqués

spécifiques ont pu être rédigés par la Commission particulière, par exemple après la réunion d'ouverture d'Aix-en-Provence du jeudi 26 janvier 2006 où la CPDP a dénoncé avec détermination le comportement des manifestants : "Être opposé au projet est bien entendu acceptable, être opposé au débat ne l'est pas !"

La Commission a rencontré deux difficultés :

- Sensibiliser la presse pour qu'elle annonce régulièrement la tenue des réunions : les journalistes semblent avoir considéré le calendrier des réunions comme une succession de rendez-vous identiques... avec pratiquement aucun article sur le contenu précis des problématiques proposées alors qu'un travail de définition important avait été fait en amont...
- Les interventions des manifestants, parfois de manière spectaculaire, ont mobilisé la presse sur la forme mais peu sur le contenu : A Sainte-Tulle par exemple, les échos relataient la présence des forces de police au détriment du contenu des échanges dans la salle. Autre cas de figure, le dépôt d'un référé devant le tribunal administratif de Marseille pour annuler purement et simplement le débat à deux jours de sa clôture a fait grand bruit alors que rien n'a été dit ou écrit lors de son renvoi 48 heures plus tard.

De manière générale, les réunions publiques ont été guère annoncées et peu couvertes malgré une relance effective par le prestataire extérieur. Plusieurs explications sont possibles : essoufflement sur le sujet ITER, essoufflement sur le débat public, objet paraissant complexe techniquement, projet paraissant lointain en termes de calendrier.

Si un bilan quantitatif est délicat à établir, d'une part en l'absence d'une veille de presse exhaustive y compris internationale, d'autre part parce que le débat peut être juste mentionné dans des articles traitant principalement du projet ou d'autres réunions périphériques, la Commission particulière dispose, au 30 mai 2006, des chiffres suivants :

| | | |
|----------------------------|------------------------------|--|
| Total des retombées | 173 | |
| Dont presse écrite | 102 | 12 retombées sur France 3 Méditerranée |
| - dont presse nationale | 39 | (8 reportages + 4 annonces) |
| - dont presse régionale | 63 | 2 retombées sur LCM |
| Dont audiovisuel | 71 | 12 retombées sur TLP Luberon |
| - dont radio | (temps estimé : 2 heures 07) | 45 |
| - dont télévision | (temps estimé : 2 heures 02) | 26 |

6. BUDGET DU DÉBAT

Comme évoqué en première partie, il a été décidé de concentrer les réunions publiques, hormis celle organisée au Muséum d'histoire naturelle de Paris, sur le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, principalement concernée par le projet et mobilisée financièrement pour son accueil. Ce choix a permis de rester dans une enveloppe budgétaire sobre en évitant des réunions dans toute la France qui auraient multiplié très fortement les frais d'annonce et de communication, de déplacements et de logistique.

Dans le cadre de la convention entre le CEA et la CPDP, une enveloppe globale des frais engageables par la CPDP a été fixée à un million d'euros, montant d'ailleurs annoncé publiquement lors de la conférence de presse du vendredi 20 janvier 2006. Le détail des dépenses est présenté en page 27.

Sur l'aspect pratique, l'essentiel des engagements de dépenses a été réalisé au profit des prestataires retenus et de nombreuses hypothèses, ou cas de figure, apparaissaient dans leurs marchés. Ces entreprises exclusivement régionales transmettaient, opération par opération, des devis validés par le secrétariat général de la Commission particulière et alors adressés au CEA pour commandes, puis règlements une fois les prestations effectuées.

Des rapprochements budgétaires ont été régulièrement organisés entre le CEA et le secrétariat général pour procéder aux vérifications utiles et au règlement des cas particuliers apparus en cours de débat.

Dépenses engagées par la Commission particulière (au 30 juin 2006) en Euros :

| | | |
|----|---|----------------|
| 1 | Equipe permanente juillet 2005/juillet 2006 | 223 300 |
| 2 | Location de bureaux, mobiliers, équipements divers | 49 690 |
| 3 | Consommations administratives diverses | 5 100 |
| 4 | Relations presse | 58 750 |
| 5 | Achats d'encarts presse | 26 800 |
| 6 | Rédaction, mise en page des supports | 32 475 |
| 7 | Organisation logistique des réunions | 176 840 |
| 8 | Location de salles | 19 240 |
| 9 | Réalisation de films : captage réunions publiques, courts métrages et film 30' | 47 030 |
| 10 | Impression et routage des supports du débat : Lettres du débat, tracts, affichettes, cahiers d'acteurs, compte rendu et bilan | 95 880 |
| 11 | Distribution de tracts | 8 570 |
| 12 | Gestion du site internet | 15 030 |
| 13 | Livraisons et frais divers | 12 800 |
| | TOTAL | 771 505 |

Equipe permanente 2003/2004 :

à noter que les frais de l'équipe permanente sur la période 2003/2004 se sont élevés à 93 700 €

Troisième partie : Le débat public ITER en Provence, contenus et conditions

PRÉAMBULE

LE DÉROULEMENT DES DÉBATS

Chaque réunion a débuté par une présentation d'une vingtaine de minutes du président de la Commission particulière du débat public ou d'un de ses membres le représentant. Le but fut de rappeler les objectifs du débat, ses principes, ses modalités de "bon fonctionnement". Pour les réunions thématiques, des précisions ont alors été apportées pour définir un périmètre du sujet plus explicite que le simple titre de la problématique de la réunion.

Les personnes publiques responsables du projet avaient alors la parole pour une phase informative d'une durée moyenne d'une demi-heure et aborder alors les facettes spécifiques du projet : installation scientifique, aménagement du territoire, projet technologique et économique, environnement, risques...

Ce besoin d'information s'est de plus ressenti dans la phase "débat" des réunions, qui a suscité une vingtaine de questions à chaque séance. Le public a souvent sollicité des compléments d'informations sur le fonctionnement d'ITER, les aménagements prévus, les investissements... De nombreuses questions ont de plus porté sur l'utilité du débat public, alors que la décision internationale de construire ITER était déjà "annoncée".

À noter la mixité des questions qui ont émergé des débats. En effet, lors des réunions généralistes, des rendez-vous locaux, et dans une moindre mesure lors des réunions thématiques, la majorité des grands thèmes du débat a, chaque fois, été discutée. Ainsi, il semble difficile d'établir une typologie des questions posées par type de réunion ou de localisation.



1.1. LES QUESTIONS POSÉES ET LES RÉPONSES APPORTÉES

1.1.1. ITER et le débat public

Utilité du débat public

L'opportunité du débat public, alors que la décision internationale de retenir le site de Cadarache pour l'implantation d'ITER était déjà annoncée, a mobilisé le public de façon massive (sauf lors de la réunion du 20 mars 2006 pourtant négociée avec les opposants et prévue à cet effet!).

Comme évoqué en détail en page 26, les réunions du 26 janvier à Aix-en-Provence, du 2 février à Manosque et du 16 mars à Pertuis ont été perturbées par des manifestations.

Cette opposition, sans conduire à des attitudes d'obstruction, s'est aussi fait sentir dans les réunions. Ce thème récurrent a en effet été abordé quasiment à chaque fois (15 débats sur 18) et a fait l'objet de contestations mais aussi d'une vingtaine de questions sur internet.

Un sentiment de doute quant aux réels impacts du débat public sur les décisions concernant ITER s'est fortement fait sentir. Si le ton des intervenants du public est parfois monté, laissant place à de l'indignation, Patrick LEGRAND, président de la Commission particulière, les autres membres de la CPDP et les porteurs du projet ont pris le temps d'expliquer les enjeux du débat à chaque fois que cela a été nécessaire.

Lors de la réunion du 2 février à Sainte-Tulle, concernant le projet ITER, il a été réaffirmé que des choix essentiels étaient acquis (décision du 6 juillet 2005) mais que l'histoire montrait que de nombreux projets avaient subi des transformations à la suite des débats publics. Yannick IMBERT a ajouté que les décisions concernant ITER avaient été prises par un gouvernement élu démocratiquement.

La semaine suivante, à Avignon, il a été souligné qu'on ne pourrait décider de l'application du terme "mascarade" - employé par une opposante participant pourtant à la réunion - au débat qu'à la fin de celui-ci et que le matin même une rencontre avait eu lieu avec les opposants au débat afin d'envisager un débat sur le débat.

Le 9 mars, à Salon de Provence, l'utilité du débat public a été abordée: depuis sa création en 1995, il permet de faire intervenir le citoyen avant l'enquête publique. Les conditions de saisine de la CNDP et de constitution des CPDP ont alors été rappelées.

Lors de la réunion du 20 mars sur l'utilité du débat public, Jean-Luc BENNAHMIA, député européen et président du groupe Verts au Conseil régional PACA, a regretté la faiblesse des effets du débat dans les décisions importantes, notamment au regard des débats les plus récents et particulièrement en région PACA. Yves MANSILLON a expliqué que, depuis une dizaine d'années, certains débats publics ont permis de conforter l'option initiale du maître d'ouvrage mais d'autres l'ont remis en cause partiellement ou même totalement. Lors de cette même réunion, Etienne FOURQUET, président de l'association Aérer, a déploré l'absence de contestataires à la tribune. Patrick LEGRAND a précisé qu'il n'était pas du ressort de la CPDP de convoquer des personnalités. Au nom du principe d'équivalence, la CPDP a cependant proposé depuis le 9 février aux associations opposées au projet d'inviter, sur le budget du débat, des intervenants de leur choix.

Le 23 mars, à Marseille, une personne s'est interrogée sur le rôle du débat public.

Il a été confirmé que le contexte des débats publics est rarement parfait et qu'il convient, puisque les débats publics sont des exercices cumulatifs, d'attendre sa fin pour pouvoir en tirer des conclusions. Il a été enfin souligné que le projet ITER s'étendant sur plusieurs décennies, ce premier débat intervenait très en amont de l'éventuelle mise en œuvre opérationnelle de l'option technologique.

À Gap, le 30 mars, une personne a expliqué qu'elle aurait préféré que le processus soit scindé : organiser des réunions d'informations d'une part, tenir un débat sur les conséquences d'ITER de l'autre.

Didier Houi, membre de la Commission, a souligné que, dans les décisions de la CNDP, deux volets étaient liés : l'information des populations et le débat sur les effets induits d'ITER.

Par la suite, ces éléments justifiant l'utilité du débat ont été régulièrement repris pour répondre aux questions du public. L'opposition orale au débat semble avoir été la solution majoritairement adoptée par les contestataires. Ainsi, seules quatre questions internet du type "quelle est l'utilité du débat public alors que les décisions majeures ont déjà été prises ?" ont été enregistrées, et ont trouvé réponse sur le site.

Lors de ces échanges, la CPDP a régulièrement fait référence à l'éditorial de la Lettre n° 1 du débat et aux "considérants" de la CPDP (voir annexe en page 75).

Organisation du débat public

Si le débat public a engendré des réactions négatives fortes, son organisation a aussi fait l'objet de questionnements. La communication autour du débat a été abordée par quatre personnes, certaines regrettant le manque d'information autour du débat. Il leur a été répondu que le débat public était une innovation expérimentale récente et que les moyens de communication variaient en fonction des débats car ils ne sont pas tous organisés de la même façon.

Les lieux de tenue du débat ont aussi été évoqués par trois fois.

Une intervention portait sur la possibilité d'organiser un débat dans le Var. Cette proposition a été retenue par la CPDP avec, en complément de celle de Vinon-sur-Verdon, une réunion à Brignoles le 24 mars.

De plus, une personne s'est indignée du fait que la réunion du 13 avril ait été déplacée de Manosque à Cadarache. La réunion avait en effet lieu à Cadarache parce que la CPDP n'avait pas trouvé de salle disponible sur Manosque et cette réunion portant sur l'environnement proche d'ITER, il était donc intéressant qu'elle se déroulât sur le site même du projet.

Enfin, lors de la réunion au Muséum national d'histoire naturelle, un participant a exprimé le regret de voir qu'une seule réunion se déroulait à Paris.

Il a été répondu que la majorité des réunions était organisée en région PACA car ses habitants sont les premiers concernés par ITER. Il a enfin été expliqué que la CPDP avait pris la décision de discuter d'enjeux nationaux à l'échelle régionale, avec de surcroît le souci de prendre en compte le rapport coût/efficacité.

→ Trente-cinq questions sur internet portant sur l'organisation du débat ont été recensées, ce qui représente environ 16 % du total des questions écrites.

Sept personnes se sont exprimées grâce au système de questions/réponses sur internet afin de condamner les manifestants qui ont empêché la bonne tenue des deux premiers débats.

Deux d'entre elles se sont indignées d'être restées bloquées le 2 février à l'extérieur de la salle de Sainte-Tulle. Question posée à la CPDP: "que comptez-vous faire pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de participer à ces réunions?".

La CPDP a indiqué que les forces de l'ordre (police, gendarmerie) étaient présentes à Sainte-Tulle afin que l'incident survenu à Aix-en-Provence lors de la réunion d'ouverture ne se reproduise pas. Elle a souligné sa volonté de proposer des débats ouverts à tous où chacun a la possibilité d'apporter son point de vue, de confronter ses arguments et de s'informer. Cette position a été publiquement soutenue par M. CASTANER, maire de Forcalquier et vice-président du Conseil régional "car le débat doit avoir lieu". De plus, la CPDP a proposé aux associations opposantes de participer à une réunion de travail le 9 février.

Deux interventions ont émis leur regret sur l'apparente absence d'élus lors de certaines réunions publiques et se sont inquiétées de leur invitation.

La CPDP a répondu que tous les parlementaires, les conseillers généraux ainsi que les conseillers régionaux et de nombreux maires de PACA, la Communauté du Pays d'Aix avaient été destinataires du programme des réunions et des supports du débat. On a pu noter la présence de certains conseillers lors des réunions. Cependant, il n'est pas du rôle de la CPDP d'inviter formellement ces élus, elle ne peut aller plus loin que la diffusion d'informations.

Deux autres personnes ont souhaité savoir pourquoi les scientifiques opposés au projet n'étaient pas invités aux réunions.

La CPDP a expliqué que, dans un souci de neutralité, lors des deux premières réunions thématiques, un référent indépendant du CEA était intervenu. La proposition a été faite aux associations présentes lors des réunions de travail d'inviter les personnes qui leur semblaient compétentes, qu'elles soient favorables ou non à ITER.

→ **Le public a sollicité le système des questions/réponses sur internet pour mieux connaître les modalités du débat:** dates et lieux, comment participer activement au débat, via les cahiers d'acteurs notamment... La CPDP a évoqué la participation aux réunions, les verbatim disponibles sur le site internet, la rédaction d'un cahier d'acteur... En complément, la CPDP a invité à consulter les rubriques du site internet consacrées à chacun de ces sujets.

Une personne s'est penchée sur la classification des questions écrites, remarquant que la partie "questions posées au CEA" comprenait en fait des questions qui ne lui étaient pas directement adressées. Il a de plus demandé pourquoi une rubrique sur les aspects juridiques n'avait pas été créée. La CPDP a pris en compte ces remarques et a renommé la partie "questions posées au CEA" en "questions posées aux responsables publics du projet". Concernant les aspects juridiques, ce thème reste transversal.

Une personne s'est dite déçue du fait que la CPDP ait statué négativement sur la promotion du projet immobilier "Maisons sans frontières" de M. Fernand ORTEGA.

Malheureusement, ce projet comportant un aspect commercial et pouvant donc être considéré comme un élément de concurrence déloyale, si un lien sur le site internet fut accepté, il ne put faire l'objet d'un cahier d'acteur.

Une personne s'est demandée pourquoi la quasi-totalité des réunions se déroulait dans le Sud. Il a de plus suggéré l'idée d'un forum sur le site internet, accompagné d'un sondage.

La CPDP a rappelé les arguments évoqués plus haut. De plus, les Conseils régionaux et généraux de PACA ont

participé de manière importante au financement d'ITER. Enfin, la population proche de l'installation a besoin d'informations sur le projet et ses conséquences. Concernant le forum, on peut considérer que le système de questions/réponses en est un. Enfin, il semble inapproprié de procéder à un sondage. En effet, le but du débat public est de donner l'occasion à chacun de s'exprimer, et non de comptabiliser ces avis. Le débat public prendrait alors un air de référendum.

La CPDP a aussi réagi à plusieurs types de sollicitations, comme l'envoi par courrier de documents sur le débat, répondu à des questions comme "pourquoi n'a-t-il pas eu de réunion programmée dans le département du Var" ou encore accepté qu'un participant n'apparaisse pas sur les supports vidéo.

1.1.2. ITER, un projet scientifique et énergétique

Les aspects scientifiques du projet ITER ont donné lieu à des phases informatives lors des débats publics. De très nombreuses questions ont porté sur ce sujet, et ont toutes trouvé réponse, lors des réunions ou sur le site internet. La présence de chercheurs et d'ingénieurs a permis de donner au public des informations techniques sur ITER.

Sur le site internet, près de 60 questions concernant les aspects scientifiques d'ITER ont trouvé réponse, soit près de 30 % du nombre total de questions écrites.

Les enjeux scientifiques

Comment est organisé le pilotage d'ITER et comment se répartiront les résultats ?

L'organisation humaine du projet et son management ont aiguisé la curiosité du public. En effet, des informations sur ce sujet ont été sollicitées dans un tiers des réunions. Que se soit au plus près de l'installation (Saint-Paul-lez-Durance) ou à Paris, le public a désiré s'informer sur la façon dont le projet serait mené d'un point de vue humain.

Des interrogations sont posées: "Comment 34 nationalités vont-elles réussir à travailler ensemble, à prendre les décisions nécessaires?" a demandé un citoyen aixois lors de la réunion du 2 mars.

Pascale AMENC-ANTONI, directrice de l'agence ITER-France a régulièrement présenté les trois niveaux d'organisation qui régissent le projet :

- Le niveau international est dirigé par Kaname IKEDA, qui est entouré d'une équipe, d'un directeur-adjoint principal européen et d'un directeur-adjoint par nationalité. Le reste du personnel recruté sera soit salarié de l'organisation internationale, soit mis à disposition par son pays d'origine.
- Afin d'assurer l'apport de ce personnel par les partenaires, des agences domestiques ont été créées; l'agence européenne est située à Barcelone.
- La France, quant à elle, s'est engagée à fournir un certain nombre de prestations: un terrain viabilisé, l'accueil de l'équipe internationale... L'agence ITER-France, a pour rôle de canaliser la remontée vers l'Europe et l'international des montants financiers qui ne seraient pas utilisés.

Cette réponse a par la suite été complétée par Michel Chatelier, chef du département recherche sur la fusion au CEA Cadarache : pour ITER, l'Europe va s'organiser autour d'une "entreprise publique européenne", avec un

conseil d'administration européen. La France va créer une structure pour principalement le contrôle de la sûreté et de la sécurité. Au niveau international, un traité va voir le jour, créant l'organisation internationale. Pascale AMENC-ANTONI a de plus ajouté lors d'une réunion postérieure que le CEA représentait les partenaires internationaux dans le débat public et lors de la présentation des dossiers de sûreté d'ITER. On a pu noter la présence récurrente de représentants des partenaires internationaux : Eisuke Tada, chef de l'équipe internationale sur le site de Cadarache et Akko MAAS, conseiller scientifique et désormais directeur de cabinet du président-directeur général d'ITER international.

La question de la maîtrise d'ouvrage a de plus été traitée par Bernard BIGOT, haut commissaire à l'énergie atomique, lors de la réunion de Paris. Il a rappelé le rôle de chaque niveau d'organisation et précisé que le traité international créant l'Organisation internationale ITER avait été validé le 1^{er} avril à Tokyo et serait ensuite signé et ratifié. Il a ajouté que la loi "transparence et sécurité nucléaire" était en discussion au Parlement et devrait par la suite régir l'installation ITER. Le respect de la réglementation française est accepté par tous les partenaires.

Alors que le traité constituant l'organisation internationale n'est pas encore signé, une personne s'est inquiétée à Marseille des conséquences si un des partenaires refusait d'y apposer sa signature.

Paul Henri TUINDER, représentant de la Commission européenne, a expliqué que l'accord sur le traité devrait être "initialisé le 24 mai 2006", puis signé à la fin de l'année. La ratification devrait avoir lieu en 2007. Il est impossible de prévoir le vote des partenaires, une discussion est prévue entre tous les participants si la ratification du traité n'avait pas lieu un an après sa signature.

Lors de la réunion de Nice, une personne a demandé si la recherche serait concentrée à Cadarache ; une autre, le 23 mars à Marseille, si le projet serait ouvert à tous les travailleurs étrangers.

Michel Chatelier a expliqué que Cadarache était un pôle de recherche mais que des échanges se feraient entre les chercheurs des différents laboratoires européens, et avec certaines universités. Dans cette optique, ITER sera donc ouvert aux chercheurs internationaux. Didier GAMBIER, chef d'unité « Développement conjoint de la fusion » à la DG Recherche de la Commission européenne a complété ces propos en expliquant qu'ITER intégrait la recherche chez les partenaires. Le projet permettra aux chercheurs de Chine ou d'Inde par exemple de travailler sur des machines européennes.

Une personne a demandé, lors de la réunion de Salon de Provence, comment les résultats allaient être partagés. Elle a émis un doute quant à l'équité de ce partage : " il n'y aurait aucune hiérarchie entre les pays participants ?".

Gabriel MARBACH, adjoint au chef du département de recherche sur la fusion contrôlée au CEA Cadarache, a répondu que l'ensemble des partenaires aura accès aux résultats et que tous les développements obtenus seront partagés.

Plusieurs questions écrites ont de plus abordé l'organisation de l'équipe scientifique d'ITER. Deux soulèvent plus particulièrement l'aspect international du projet scientifique : "Une entente internationale autour d'un projet scientifique a-t-elle déjà existé et cela ne peut-il pas être remis en cause par des problèmes géopolitiques ?".

En réponse, l'Agence ITER-France a cité différents organismes internationaux de recherche : l'International Space Station (ISS) qui rassemble 5 pays et le CERN, relevant de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire, le plus grand centre de physique des particules du monde. Concernant les problèmes géopolitiques, les risques existent mais ITER rassemble 7 partenaires internationaux, représentant plus de la moitié de la population de la planète. Cette situation devrait permettre de préserver le travail effectué d'éventuelles tensions.

Deux autres questions ont traité de l'organigramme d'ITER International et de la répartition du travail des chercheurs dans les différents domaines.

Réponses du représentant du projet : les collaborations et controverses scientifiques seront efficacement mises en œuvre pour permettre une bonne exploitation des résultats. Le management des équipes se fera de la façon la plus efficace grâce au Conseil ITER (composé de représentants des partenaires) et à la structure de gestion du personnel mise en place (identique à celles du JET par exemple).

Plusieurs questions ont également porté sur le partage des résultats obtenus et sur la politique mise en place par les différents partenaires.

L'agence ITER-France a précisé qu'à l'heure actuelle, les résultats en matière de fusion magnétique sont du domaine public. Pour les résultats futurs, aucune politique n'a encore été établie par les partenaires. Ces résultats scientifiques et technologiques acquis avec ITER devraient être disponibles pour les partenaires et feront sûrement partie du domaine public, ce qui n'empêche pas le dépôt d'éventuels brevets par l'Organisation ITER pour les découvertes technologiques majeures.

Le choix du site de Cadarache et ses modalités

Le choix du site de Cadarache pour l'implantation d'ITER semble avoir été bien accepté par la population, et n'a pas été massivement remis en cause lors des réunions.

Un seul complément d'information a été demandé, lors d'un rendez-vous local : "Pourquoi le site de Cadarache a été pris en compte par rapport aux autres sites ? Pourquoi avoir choisi notre région qui est déjà saturée ?". Michel Chatelier a expliqué que la raison principale de ce choix était la présence sur le site du centre d'études nucléaires du CEA et des nombreux scientifiques, ingénieurs et techniciens, travaillant sur la fusion. Dans une réunion précédente, à Nice, Pascale AMENC-ANTONI avait apporté d'autres éléments d'informations : des études économiques ont été faites sur le retour du JET, du CERN et de TORE SUPRA en termes d'emploi et de lien social. Cette étude, réalisée sur l'ensemble du site de Cadarache, a été utilisée pour le dossier de candidature, et a pesé dans le choix d'implantation d'ITER. À Salon de Provence, il a de plus été souligné que ce choix de Cadarache était le résultat d'une compétition. Le Japon, finaliste, a obtenu une compensation : les autres outils et projets liés à ITER seront installés dans ce pays.

Le calendrier d'ITER

Les raisons de la durée de trente ans de construction et d'exploitation de la machine ont été évoquées cinq fois, lors de quatre réunions différentes. Alors que les personnes publiques responsables du projet ont déclaré que le contexte énergétique était inquiétant, le public s'est interrogé sur ces délais :

"Si le contexte énergétique se durcit, peut-on accélérer le calendrier d'ITER?"

Quatre experts sont intervenus sur ce point, la réponse a ainsi évolué au fil des séances. Michel Chatelier a précisé le 2 mars que la durée de construction de 10 ans était incompressible, du fait des diverses autorisations à obtenir et des commandes. Une phase de test de la machine permettra ensuite de préparer le réacteur et la phase de perfectionnement peut prendre 15 ou 20 ans.

La réponse a été complétée par Gabriel MARBACH, lors d'une réunion postérieure : cette durée correspond au temps nécessaire pour démontrer la possibilité de l'utilisation de la réaction de fusion. Elle pourra même être prolongée si d'autres expériences sont nécessaires.

Des précisions supplémentaires ont été apportées par Pascal GARIN, directeur adjoint d'ITER-France. Il a expliqué que ce temps d'exploitation était basé sur un retour d'expérience des réacteurs Tore Supra et JET. Si les

scientifiques auront des premiers résultats sur ITER au bout de 2 ou 3 ans, c'est après 20 ans d'expériences que l'on pourra déterminer toutes les caractéristiques nécessaires à la construction d'un réacteur industriel. La phase de démantèlement du réacteur durera de 10 à 15 ans. Elle sera financée par les provisions faites par chaque partenaire durant la phase d'exploitation.

De plus, FRANÇOIS D'AUBERT, ambassadeur et haut représentant pour la réalisation en France du projet ITER, a confirmé, le 4 mai à Marseille, qu'ITER s'inscrivait dans le long terme. La création de DEMO pourrait avoir lieu au cours des décennies 2050-2060. Ensuite, il faudrait envisager de mettre en place un parc mondial de réacteurs reliés au réseau. Gabriel MARBACH a fini de compléter les réponses apportées à la cinétique du projet lors de cette réunion du 4 mai: "on ne peut pas gagner de temps sur ITER, ce n'est pas une question d'argent". La phase d'industrialisation peut, elle, être accélérée, si plusieurs projets sont mis en place. La puissance de DEMO, ainsi que les délais de mise en place et le nombre de réacteurs à fusion nécessaires pour fournir de l'énergie à la planète, ont fait l'objet d'une question lors de la réunion de Pertuis et de trois à Paris, réunion portant sur les horizons lointains du projet.

Les trois questions posées à Paris sur ce sujet ont fait l'objet d'explications de la part de Bernard BIGOT. Concernant la puissance de DEMO, il a expliqué que ce réacteur expérimental serait moins puissant qu'ITER (1,5 MW contre 2 MW pour ITER), afin de disposer d'une marge de sécurité. Il a de plus indiqué que, dans une hypothèse d'énergie ne provenant que de la fusion, près de 10 000 réacteurs nucléaires seraient nécessaires afin de répondre au besoin énergétique de toute la planète. Certains pays ne disposeront certainement pas des compétences et moyens pour leur conception. Cependant, certains pays, comme ceux du Sud, n'ont pas un réel besoin d'énergie concentrée, et devraient s'orienter vers les énergies renouvelables.

Enfin, une personne a souhaité savoir quelles seraient les énergies concurrentes de la fusion.

Bernard BIGOT a donc affirmé que différentes sources d'énergies devraient se développer d'ici 2080: réacteurs de fission à neutrons rapides, énergies renouvelables. Michel Chatelier a, quant à lui, expliqué que la viabilité d'ITER devrait être connue en 2020, et son procédé vérifié en 2050. Les délais de construction et de mise en service de réacteurs à fusion dépendront ensuite de l'urgence de la situation et de la politique énergétique menée dans chacun des pays.

Enfin, les retombées scientifiques du projet et l'intérêt qu'il pouvait avoir pour d'autres domaines scientifiques ont été peu abordés.

Michel Chatelier a donc expliqué le 2 février à Sainte-Tulle que certains bénéfices seront certainement tirés de l'expérimentation ITER, pour l'informatique par exemple. Il a complété sa réponse le 2 mars à Aix-en-Provence: en développant des procédés technologiques avec des industriels, ITER peut irriguer d'autres secteurs comme l'imagerie médicale et la cryogénie.

Concernant les questions sur internet, plusieurs interventions ont porté sur les attentes face à ITER, ses résultats et la suite qui sera donnée au projet. Premier point soulevé: la longue période de temps qui va s'écouler entre la construction d'ITER, le début du programme de recherche et les éventuelles applications industrielles. Exemple de question: "Ne serait-il pas mieux d'investir l'argent d'ITER dans d'autres sources d'énergie (...), ce qui apporterait une solution plus rapide aux problèmes actuels?".

L'Agence ITER-France a noté qu'il faut évidemment agir dès maintenant pour lutter contre l'effet de serre mais qu'il est également nécessaire de prévoir des solutions énergétiques pour un avenir plus lointain, la fusion en faisant partie.

Une personne s'est de plus interrogée par écrit sur le risque de vouloir aller trop vite dans les recherches, et de sauter l'étape du développement des centrales de 4^e génération. On note également une interrogation sur la

nécessité de développer le projet ITER aujourd'hui, plutôt que de continuer des recherches théoriques. L'Agence ITER a donc indiqué que les recherches sur la fusion apparaissent complémentaires de celles effectuées sur les centrales de 4^e génération. Le contexte énergétique actuel est marqué par des besoins en énergie croissants, la mise en place d'ITER n'est donc pas prématurée. On peut noter que deux personnes s'interrogent déjà sur les éventuels sites d'implantation des réacteurs à fusion sur le territoire français, et sur l'organisation de ces centrales.

Comment le public continuera de s'informer ?

Deux personnes ont manifesté le besoin pour la population d'être informée de l'avancement du projet ITER. À Saint-Paul-lez-Durance, au plus près de l'installation, Pascale AMENC-ANTONI a expliqué qu'un bâtiment consacré à l'information serait réalisé sur le site d'ITER, et qu'une "Cité de l'énergie" allait voir le jour dans le cadre du pôle de compétitivité Cap Energie.

La deuxième intervention a eu lieu à Gap, où il a été proposé d'instaurer un suivi du projet pour les populations. Gabriel MARBACH a retenu cette proposition en complément de l'affichage des informations sur le déroulement du projet (essais prévus, principaux résultats...) dans le bâtiment d'accueil, où des expositions sur la réaction de fusion et la machine sont déjà prévues. Cette proposition devrait intéresser l'équipe internationale. Il a ajouté que l'information existe au travers des publications scientifiques, et que des efforts étaient faits pour rendre compte des résultats à travers différents sites d'information.

Une personne s'est de plus interrogée sur la mise en place d'une communication de crise, lors de la réunion du 23 mars à Marseille.

Pascale AMENC-ANTONI l'a confirmé et sa réponse fut complétée par Kaname IKEDA, directeur général d'ITER International: "il est très important de renforcer la communication, et donc de se doter d'une transparence suffisante et d'un outil de communication approprié". Il souhaite communiquer sur les situations de crise mais aussi dialoguer avec les populations, comme le démontre sa présence lors de réunions.

On notera également qu'à plusieurs reprises la Commission locale d'informations de Cadarache (CLIC) a sollicité la Commission particulière du débat public via les questions internet pour bénéficier de l'ensemble des documents utilisés lors du débat afin de les mettre à disposition du public.

ITER peut-il être récupéré à des fins militaires ?

Alors que le monde actuel est soumis à de nombreux conflits, la salle a fait preuve d'une certaine crainte: les résultats d'ITER pourraient-ils être récupérés par l'armée, afin de construire des armes nucléaires? Ce sujet a été abordé à cinq reprises par le public, lors de quatre réunions. La réponse globale à la question s'est étoffée au fil des réunions, grâce à l'intervention de plusieurs experts.

La question a été posée pour la première fois à Aix-en-Provence, le 2 mars.

Maurice HAESSIER, directeur adjoint au CEA Cadarache, a assuré que le tritium serait protégé par les dispositions internationales en vigueur. Jérôme PAMELA, directeur du JET, a précisé que le problème de la non-prolifération concernait principalement l'uranium et le plutonium, éléments indispensables à la fabrication des bombes atomiques. Or ces matériaux ne sont pas utilisés dans les réacteurs de fusion.

À Gap, le 30 mars, deux personnes ont soulevé le sujet, et la discussion a été quelque peu houleuse. Pascale AMENC-ANTONI est intervenue par deux fois pour expliquer qu'ITER n'avait aucun rapport avec le programme de défense nucléaire de l'armée. De plus, la technologie développée par ITER ne peut trouver

d'application dans la création d'armes. Gabriel MARBACH a appuyé son propos en rappelant que le premier tokamak avait été construit par les Russes pendant la guerre froide. Cette information avait été mise à disposition de l'ensemble de la communauté scientifique, ce qui prouve qu'elle n'avait pas d'intérêt militaire. Enfin, les différences entre les trente-deux pays qui financent ITER garantissent, de manière indirecte, les conditions de non-application militaire du projet.

Enfin, à Beaumont-de-Pertuis, Michel Chatelier a indiqué que même si la bombe H utilisait la réaction de fusion, le principe était totalement différent de celui d'ITER.

Deux questions internet ont traité d'une éventuelle récupération militaire des recherches sur la fusion.

Un des auteurs a souligné que si les équipes d'ITER et du Laser Méga-Joule étaient amenées à travailler ensemble, il était difficile de ne pas conclure à une éventuelle application militaire d'ITER.

L'Agence ITER-France a indiqué qu'aucune similitude n'existait entre les deux projets. De plus, les porteurs de projets avaient souligné, lors des réunions publiques, que les résultats d'ITER ne pourraient intéresser l'armée.

La non-prolifération du tritium dans le développement des réacteurs à fusion contrôlée a fait l'objet de la deuxième question.

Les responsables ont fait remarquer que le tritium n'est pas un élément soumis à un contrôle de l'agence internationale pour l'énergie atomique. Le risque de prolifération ne le concerne donc pas. De plus, le tritium est soumis à la réglementation française et fait ainsi l'objet d'une comptabilisation et d'un contrôle.

Quel sera le prix de l'énergie de fusion ?

Le prix de l'énergie de fusion pour le consommateur, ainsi que son utilisation, a fait l'objet de quatre questions, lors de trois réunions.

Lors de la réunion d'Avignon, tout d'abord, Michel CHATELIER a répondu à la crainte d'un participant quant au prix de l'énergie produite. Les coûts de l'électricité d'un réacteur à fusion devraient être raisonnables pour le contribuable, dans le contexte économique des années 2050 ou 2100 et avec l'augmentation générale envisagée du coût de l'énergie.

À Salon de Provence, le 9 mars, une personne a demandé si ITER permettrait de remplacer le pétrole, à terme. Gabriel MARBACH a expliqué que l'énergie de fusion ne pourrait remplacer le pétrole uniquement pour le chauffage mais pas dans son utilisation comme matière première en chimie.

Enfin, à Paris, Bernard BIGOT a répondu à deux questions: il a indiqué qu'il était aujourd'hui impossible de fixer le prix de l'énergie de fusion. Pour autant, il a appelé au réalisme, car le prix de l'énergie ne baissera pas selon lui.

Une question internet a été posée sur les baisses du prix de l'énergie que pourraient engendrer les réacteurs à fusion.

Il a été répondu que si le prix de l'énergie de fusion est relativement élevé, elle reste particulièrement compétitive en raison de son faible impact environnemental. Et quand, à l'avenir, le prix de l'énergie intégrera les coûts environnementaux et sera acquitté par le consommateur, le kilowatt/heure produit par la fusion sera compétitif par rapport aux autres sources d'énergie.

La fusion : questions et doutes

La fusion : un défi scientifique controversé

La réussite d'ITER sera celle de la création d'énergie de fusion. Le débat a fait ressortir une certaine perplexité du public qui s'est interrogé par cinq fois, lors de trois réunions, sur le réalisme des résultats attendus pour ITER, et les incertitudes qui persistaient.

Exemple de question : "la fusion n'a jamais donné de résultats encourageants, quelles sont les réelles probabilités de succès d'ITER?" A Avignon, le 9 février, trois des quinze questions posées ont porté sur ce sujet. Michel CHATELIER, concernant les résultats escomptés, a qualifié la démarche d'ITER de réaliste. En effet, ce sont les technologies disponibles aujourd'hui qui vont être mises en œuvre et, pour les pièces les plus importantes, 7 prototypes ont été fabriqués. Il a de plus confirmé que si tous les scientifiques n'étaient pas unanimes sur l'intérêt d'ITER, ce projet devrait permettre de valider les connaissances actuelles, ce qui n'empêche pas d'explorer d'autres nouvelles techniques et de tester certains matériaux en parallèle. Enfin, il a indiqué que des incertitudes demeurent qui reposent notamment sur la durée de vie du réacteur et des matériaux qui le composent.

Les deux autres questions sont intervenues à Aix-en-Provence et à Pertuis.

Michel CHATELIER a réaffirmé que l'on attendait de vrais résultats d'ITER, puisque des améliorations sur les conditions de réaction ont été faites au fur et à mesure des expériences menées depuis plus de 30 ans. De plus, des études de la Communauté européenne montrent que rien ne semble empêcher la réussite d'ITER, tant sur le plan scientifique qu'économique.

Six questions internet ont remis en cause le principe de la fusion. Une personne s'est ainsi interrogée sur les intérêts et inconvénients de la fusion.

L'Agence ITER-France a réexpliqué le principe de la fusion et les objectifs d'ITER : à savoir la possibilité d'obtenir des réactions de fusion dont l'énergie produite sera dix fois supérieure à celle qui aura été injectée, en précisant qu'aucun emballement ne serait possible.

La nécessité d'investir dans ITER, sur 50 ans, a été remise en question : "ce programme ne sera-t-il pas obsolète avant même d'être construit ? Ne serait-il pas plus intéressant d'investir dans la Z-machine ou la sonofusion par exemple ?" Cette personne a également soulevé un problème persistant : la pollution du plasma par les atomes arrachés à la paroi entraînant des pertes radiatives énormes.

Sur la déclaration du prix Nobel Pierre-Gilles de Gennes publiée dans les Echos du 12 janvier 2006 : "ITER c'est Superphénix plus la Hague",

l'agence ITER-France a expliqué que "les références à Superphénix pour évoquer « les bobinages supraconducteurs » et à La Hague pour aborder « la gestion des déchets d'ITER » n'ont pas de sens". Elle a détaillé cette affirmation en expliquant notamment que le dispositif d'ITER est tout à fait différent de celui utilisé pour la production d'une bombe H. De plus, l'évocation de La Hague est déplacée car "ITER ne produira pas de déchets de haute activité, et leur séparation sera faite sur place et non pas à la Hague".

Une autre question a soulevé la difficulté d'étendre industriellement le projet ITER, du fait de la radioactivité induite par celui-ci, due aux neutrons bombardant les parois.

Les responsables du projet ont expliqué qu'ITER ne serait pas affecté par ce phénomène, grâce à la courte période de fonctionnement. Cependant, des travaux vont être mis en place en parallèle pour apporter des solutions sur le réacteur pré industriel ultérieur "DEMO".

Une personne a évoqué la possibilité qu'ITER démontre que la fusion ne peut se substituer à la fission, et les conséquences que cela aurait pour la population.

L'équipe du projet ITER a répondu que les recherches dans le domaine de la fusion n'avaient pas vocation à remplacer la fission. On peut penser que la consommation d'énergie sera 2 à 5 fois plus importante en 2100, il est donc de "notre responsabilité collective de proposer aux politiques une palette de solutions la plus large possible (...) visant à contribuer à l'indépendance énergétique nationale, mieux préserver l'environnement et garantir un prix compétitif de l'énergie et son accès à tous".

Lors de la réunion de Gap, le 30 mars, Pascale AMENC-ANTONI était intervenue sur ce sujet en expliquant que l'utilisation cohérente de chaque type d'énergie devait être réfléchi. Elle avait pris l'exemple du chauffage : si dans des régions plus rurales, l'électricité n'est pas forcément la source d'énergie la plus adaptée pour le chauffage, elle l'est en revanche dans les grandes zones urbaines.

Le refus de la fusion

Le débat a été marqué par une opposition régulière à la production de l'énergie de fusion et au projet ITER. Tout d'abord, il faut noter que les manifestants "anti-débat" étaient en majorité issus de collectifs et associations opposées au nucléaire (dont le réseau "Sortir du nucléaire"), et donc autant opposés à la tenue du débat qu'au projet sur la fusion en lui-même. On a décompté 50 manifestants lors de la réunion d'ouverture, 30 lors de la réunion de Pertuis, et le décompte a été plus difficile à Sainte-Tulle le 2 février car y étaient associés tous les retardataires, près de 120 personnes restant au total à l'extérieur de la salle.

Lors de chaque réunion ou presque, au moins une personne s'est exprimée en défaveur de la fusion. Ce refus ou cette méfiance se sont traduits par des interpellations, des monologues, mais aussi par des interrogations. Ainsi, trois élus Verts se sont exprimés lors de deux réunions, rappelant l'opposition de leur parti au projet. Lors de la réunion de Sainte-Tulle le 2 février, une élue a demandé si une opposition massive au projet retranscrite dans le bilan pourrait avoir pour conséquence l'annulation du projet. Il leur a été expliqué que ce débat avait pour but de faire ressortir les avis sur le projet mais que ses résultats n'affecteraient en rien la décision d'implantation du projet à Cadarache.

De même, à Nice, le 16 février, une personne a souligné qu'une partie de la population était réticente au nucléaire, et que ce projet n'aboutirait pas.

M. GAMBIER a souligné que si des pays comme l'Inde ou la Chine investissaient dans ITER, c'est bien parce qu'ils espéraient trouver une nouvelle ressource énergétique.

Autre exemple, à Cadarache, le 13 avril, une citoyenne s'est exprimée avec ferveur : "Cela fait 30 ans que je suis absolument contre le nucléaire, c'est clair. Je n'en ai pas besoin et je n'en veux pas".

Gabriel MARBACH a expliqué que les besoins de la planète augmentaient, et que l'énergie de fusion était nécessaire, et s'intégrerait de toute façon dans un panel énergétique plus large.

Le refus de la fusion est apparu dans les questions internet au travers d'interrogations sur la nécessité de vouloir produire toujours plus d'énergie plutôt que d'opter pour l'économie ou d'autres sources d'énergies non nucléaires. L'Agence ITER-France a donc souligné que le projet ITER ne reflétait pas une volonté de produire plus. Au vu du contexte énergétique actuel, il est nécessaire de proposer une palette de solutions, dont la fusion nucléaire fait partie, au même titre que les autres énergies non émettrices de gaz à effet de serre.

Le fonctionnement d'ITER

Détails scientifiques sur le fonctionnement d'ITER

Les réunions du débat public ont permis à la population de s'informer sur l'aspect purement scientifique d'ITER : il s'agit de ne pas confondre nucléaire de fusion et nucléaire de fission, mieux connu jusqu'à maintenant du grand public. De nombreuses questions ont porté sur cette thématique, démontrant le besoin d'information des personnes participantes. En effet, le fonctionnement d'ITER a fait l'objet de questions lors de la moitié des réunions (neuf réunions), le nombre total de questions s'élevant à 13. La réunion de Salon de Provence, le 9 avril, a été très fructueuse en questions scientifiques : 20 % des questions ont porté sur ce sujet. Ces 13 questions ont chacune porté sur des aspects différents.

Une personne a demandé si une expérimentation virtuelle était possible grâce à des logiciels adaptés. Gabriel MARBACH a indiqué que le programme ITER était accompagné d'un effort de modélisation au niveau européen afin de simuler les meilleures conditions permettant de contrôler et de maintenir le plasma.

Un citoyen a voulu savoir comment avait été déterminée la durée de réaction de 400 secondes. Il s'est aussi demandé quel processus permettait l'évacuation de la chaleur de la réaction, qui peut aller jusqu'à 1 200 MW. Michel CHATELIER a souligné que les 400 secondes correspondaient au temps durant lequel les ingénieurs pensaient obtenir le plasma nécessaire à la réaction de fusion mais ce temps peut évoluer avec les recherches. Quant au processus de refroidissement, différents circuits d'eau ont été prévus, agrémentés d'échangeurs externes de chaleur qui seront très importants sur ITER.

Une personne du public a sollicité la comparaison des avantages de la fusion et de la fission. Michel CHATELIER a répondu : les déchets de la fusion ont une durée de vie relativement courte, contrairement à ceux générés par la fission. Jean-Pierre ROZAIN a ajouté qu'il existe un facteur 100 000 entre les radioactivités produites par un réacteur à fission et par un réacteur à fusion.

Un citoyen d'Aix-en-Provence a demandé pourquoi on ne réalisait pas une réaction deutérium-deutérium qui ne produisait aucun élément radioactif, comme dans Tore Supra. Michel Chatelier a souligné que chaque réacteur européen de recherche avait ses spécificités et que, de plus, Tore Supra ne produit rien pour l'instant, même si la recherche peut évoluer.

Deux personnes se sont interrogées sur la capacité de vieillissement des parois, soumises à des bombardements neutroniques, demandant si des essais avaient été effectués afin de la connaître. Gabriel MARBACH a précisé que le nombre cumulé de neutrons dans ITER serait beaucoup plus faible que celui présent dans les centrales de fission. Les matériaux utilisés dans ITER ont été qualifiés dans JET et dans des réacteurs de fission. Il a complété sa réponse lors de la deuxième occurrence de la question : de nombreuses recherches et expériences ont déjà été menées sur la supraconductivité ou encore sur les couvertures du réacteur. Tous les résultats obtenus ont été validés et seront utilisés dans ITER. Pascal GARIN a précisé que le projet ITER était fondé sur une base mondiale de données scientifiques. Sept autres grands projets préalables ont déjà été menés afin d'assurer la fiabilité d'ITER.

L'idée de "production d'hydrogène avec ITER" a été évoquée à deux reprises : le premier intervenant a demandé un complément d'information sur celle-ci, le second s'est interrogé sur son rendement et son coût. Gabriel MARBACH a précisé que des recherches importantes sur l'hydrogène étaient menées par le CEA et

l'Europe. Différents moyens sont étudiés pour la production d'hydrogène : l'électrolyse, la chimie et les organismes vivants, mais que ce n'est pas la vocation d'ITER.

Un habitant de Salon de Provence a demandé quand serait utilisé le tritium et qui le fournirait. Gabriel MARBACH a indiqué que les expériences avec du tritium auraient lieu après les différentes phases de test avec de l'hydrogène et du deutérium, soit trois ans après. Ce tritium viendra très probablement du Canada qui possède une filière de réacteurs à fission productrice de tritium.

Un citoyen parisien s'est interrogé sur la capacité d'un réacteur de fusion à varier sa puissance de production en fonction des besoins électriques.

Bernard BIGOT a expliqué qu'un réacteur de fusion était plutôt conçu pour la stabilité, et a pour vocation de produire de l'énergie sur un niveau de base moyen. Le réacteur n'est pas adapté pour suivre les variations brutales de la demande en énergie. Gabriel MARBACH a précisé que des études étaient en cours sur le sujet. Un citoyen de Gréoux a demandé quel serait le fluide utilisé pour le refroidissement d'ITER, et quels seraient les matériaux utilisés pour résister au flux de neutrons rapides.

Gabriel MARBACH a indiqué que le refroidissement d'ITER se ferait grâce à de l'eau qui pourrait atteindre 100 °C. Des aciers inoxydables seront utilisés à l'intérieur du réacteur ITER.

Un retraité du CEA Cadarache a posé la question suivante : "Comment les concepteurs du projet ITER envisagent-ils de lutter contre le puissant refroidissement dû au rayonnement de freinage consécutif à l'arrachement de noyaux lourds à la paroi?".

Il a été répondu que ce problème constitue actuellement un programme de recherche spécifique. Il existe deux solutions : utiliser des matériaux très légers, cibles acceptables pour les électrons ; ou alors des matériaux très lourds et donc très difficiles à arracher. Michel Chatelier s'est dit peu inquiet de ce rayonnement de freinage car, dans ITER, le plasma sera très intense ; et plus le plasma est intense, moins le problème est important.

Enfin, une personne du public a demandé ce qui se passerait si on s'apercevait au bout de 2 ou 3 ans que la machine ne fonctionnait pas comme on l'aurait souhaité.

Le maître d'ouvrage a expliqué que les équations qui régissent le fonctionnement de la machine sont complexes mais répondent à des lois globales qui se vérifient. Si certaines fonctionnalités ne marchent pas, telle ou telle partie de la machine sera corrigée, réétudiée puis refaite.

Les questions internet concernant les détails scientifiques sur le fonctionnement d'ITER sont très diverses, aussi bien par les sujets abordés que par le degré de précision et de technicité du thème étudié. Les thèmes abordés vont des déchets et de leur radioactivité à la nature des matériaux des écrans de protection des bobines toroïdales. Au total, une quinzaine de questions sur ce thème a émergé, soit un quart des questions portant sur "ITER, un projet scientifique".

Trois interrogations ont porté sur les bobines supraconductrices, sur la quantité de neutrons qu'elles vont recevoir, leur résistivité durant la période de l'exploitation et leur protection.

L'Agence ITER-France a apporté les informations suivantes : "La puissance totale reçue par les bobines supraconductrices toroïdales sera de 14 kW, celle reçue par la bobine centrale solénoïdale sera largement inférieure (au moins de trois ordres de grandeur) et celle reçue par les bobines supraconductrices poloïdales de 0,5 kW. Les écrans qui seront placés entre le plasma et les bobines supraconductrices toroïdales auront une épaisseur de l'ordre de 80 centimètres". De plus elle précise que les protections ont été dimensionnées, en l'état de connaissances actuelles, pour supporter le flux neutronique produit par ITER durant toute sa durée d'exploitation.

Le rendement d'ITER et le taux de régénération du tritium ont été évoqués par deux questions. Cela pourra-t-il être entrepris sur le projet ITER ou seulement sur DEMO ?

Les éléments de réponse donnés par les responsables du projet sont les suivants : dans le cadre du programme ITER, il est prévu de tester des prototypes d'éléments capables de produire du tritium à partir de lithium. Deux types d'éléments seront testés sur ITER afin de permettre le meilleur choix pour la machine DEMO. Les études neutroniques actuelles dans différentes configurations montrent qu'il est possible d'ajuster les compositions internes des constituants de ces futurs éléments de manière à obtenir un taux de régénération positif. Ils nous apprennent également qu'au niveau européen, une équipe travaille déjà sur la conception de DEMO et étudie les aspects énergétiques globaux, notamment la possibilité d'utiliser de l'hélium à haute température comme gaz caloporteur dans les couvertures afin d'améliorer le rendement du cycle thermique.

Plusieurs questions ont quant à elles traité directement du fonctionnement de la machine : processus de calcul de la température à l'intérieur de la machine, intérêt de l'injection du combustible sous forme de glaçon, niveau de radioactivité au sein de l'enceinte.

Le calcul de la température se fera à l'aide de méthodes optiques (diffusion d'un pinceau laser) ou par mesure du flux de neutrons, ou encore en spectrométrie neutronique. Le combustible est injecté sous forme de glaçon car cet état le protège du bombardement des électrons et prolonge sa durée de vie. S'il est lancé à grande vitesse, il pourra ainsi atteindre le cœur du plasma, ce qui n'aurait pas été possible avec une simple bouffée de gaz. Le niveau de radioactivité à l'intérieur de l'enceinte pendant les expériences est dû à la présence de tritium et de matériaux activés par les neutrons issus de la réaction de fusion. Cette radioactivité est maximale en fin de vie du réacteur, elle peut atteindre, pour certains composants de la chambre à vide, quelque 10¹² Bq/kg (cent ans après, elle est 200 à 300 fois plus faible). Pour ces mêmes composants, en fin d'expérience, le débit de dose avoisinera 104 Sv/h (2000 fois moins au bout de 30 ans).

Une interrogation a porté sur l'utilité des simulations informatiques et utilisation des systèmes calculs. L'Agence ITER a précisé que les moyens de calcul nécessaires à ITER sont en cours de définition, et font appel à différentes réponses adaptées aux besoins très divers rencontrés. Pour plus de précisions, des informations sont disponibles sur le site www.iter.org.

Autre demande d'information : la fusion en milieu solide et son application.

Il s'agit de recherche fondamentale, ont précisé les responsables du projet. L'application énergétique de la fusion demande que l'énergie investie pour créer les conditions de la fusion soit largement compensée par l'énergie produite. Cela n'est pas le cas pour ces expériences qui observent un petit nombre de réactions.

Plusieurs questions ont porté sur le procédé de « détritiation » des déchets.

Les procédés envisagés à l'heure actuelle conduisent, pour la plupart, à la formation d'eau tritiée par oxydation du tritium. Cette eau est récupérée soit sur des tamis moléculaires soit sur des pièges froids, refroidis par exemple à l'azote liquide. L'eau tritiée ainsi obtenue est ensuite stockée.

Coût énergétique d'ITER et récupération de l'énergie

La consommation d'électricité et d'eau par ITER s'est révélé être un des thèmes centraux lors des réunions de proximité. À chaque rendez-vous local, au moins une question a porté sur ce sujet. Cinq questions ont été posées en tout concernant ce point.

La population s'est en effet inquiétée d'une augmentation de la consommation en eau, dans une région où la sécheresse est fréquente et où l'agriculture tient une place importante. L'inquiétude des riverains s'est ressentie. Ce témoignage à Beaumont-de-Pertuis, suite à une réponse sur l'eau prélevée, le démontre: "le ruisseau qui passe juste derrière chez moi a baissé de presque un mètre en 3 ans. Il y a eu un problème de diminution des réserves d'eau sur le lac de Serre-Ponçon. Il n'y a pas qu'ITER qui va se servir de l'eau, il y a les agriculteurs, il y a les habitants".

À Vinon-sur-Verdon, le 6 avril, la question de la consommation en eau a aussi été abordée.

Pascal GARIN a expliqué qu'ITER serait alimenté de deux façons depuis le canal de Provence. ITER consommera 340 litres par seconde lors des refroidissements. L'impact sera faible sur le canal puisque son débit est de 13 000 litres par seconde. À l'échelle annuelle et compte tenu de la faible durée des expériences, la consommation sera de l'ordre du million de mètres cubes. Michel Chatelier a précisé que l'eau serait rejetée dans la Durance. Karine BRULÉ, représentante de la Mission d'accompagnement d'ITER auprès de la Préfecture a ajouté que ce thème faisait partie des procédures examinées et soumises à enquête publique. Si des impacts se manifestent, des dispositifs seront mis en place pour les diminuer ou les compenser.

L'inquiétude des habitants a de plus porté sur la consommation d'électricité d'ITER.

Une question posée à Saint-Paul-lez-Durance illustre leurs préoccupations: "les réseaux électriques seront-ils perturbés? Faudra-t-il renforcer les lignes électriques?".

Les réponses apportées à ces questions de consommation d'électricité et d'eau se sont étoffées au fur et à mesure des réunions. La première, formulée à Avignon le 9 février, par Jean-Michel Botreau, ingénieur au CEA, a précisé que la consommation énergétique d'ITER serait faible lors de l'arrêt du réacteur, ce qui correspond à la grande majorité du temps.

Lors du rendez-vous local de Saint-Paul-lez-Durance, le 24 février, Pascal GARIN a expliqué qu'ITER utiliserait la ligne électrique déjà en service pour l'installation Tore Supra et que, selon les calculs réalisés, la variation de fréquence due au démarrage de la machine sera très faible. Michel Chatelier a complété sa réponse: à titre de comparaison, Tore Supra consomme pour une centaine de milliers d'euros d'électricité par an. L'Agence ITER Internationale estime que la part du coût de l'électricité dans le budget de fonctionnement d'ITER sera d'environ 16 %.

Le premier chiffre concernant la consommation en électricité d'ITER a été donné le 9 mars à Salon de Provence, par Pascal GARIN: lorsque la machine sera en régime de veille, elle consommera 120 mégawatts afin d'alimenter les auxiliaires. Lors des expériences, 400 mégawatts supplémentaires seront nécessaires afin d'alimenter les chauffages. Quant à l'alimentation en électricité pour les riverains, aucune perturbation du réseau n'aura lieu.

Durant la phase de préparation d'une expérience (environ 400 secondes), la puissance électrique consommée passera progressivement de 120 MW à 220 MW. Elle atteindra ensuite 620 MW afin de chauffer le plasma, puis redescendra à 450 MW pendant la phase principale de l'expérience (370 secondes), et se rétablira à 120 MW. Lors du pic de puissance de 620 MW, des systèmes de compensation limiteront l'impact d'ITER sur le réseau électrique régional. Les valeurs ainsi enregistrées resteront inférieures aux normes européennes en vigueur fixées par l'Union for the Coordination of Transmission of Electricity (UCTE). Des chutes de tension de l'ordre de 2 à 3 % auront lieu.

Concernant son alimentation, et les éventuelles baisses de tension que pourrait engendrer le fonctionnement d'ITER, l'agence ITER-France a expliqué par écrit que la puissance électrique nécessaire au fonctionnement d'ITER sera fournie par une ligne de 400 kV à double circuit. Cette ligne remplacera une ligne existante à simple circuit qui alimente l'installation Tore Supra depuis 1987. Aucune modification du réseau électrique régional ne sera nécessaire.

Une autre interrogation a porté sur la possibilité d'alimenter ITER à l'aide "d'énergies vertes". Sur ce point, les responsables du projet ont répondu que certaines dispositions pourraient être mises en œuvre comme une démarche Haute qualité environnementale (HQE) et des dispositions globales comme celles prévues par la norme ISO 14001.

Enfin, la récupération de la chaleur émise lors des expériences pour l'utiliser comme moyen de chauffage a été évoquée. Selon l'Agence ITER-France, les temps d'expérience seront trop courts pour effectuer cette récupération de la chaleur produite. Lors de trois réunions, le procédé permettant la récupération de l'énergie dans ITER et dans un réacteur du futur a été abordé. Une première réponse a été donnée par Gabriel MARBACH le 9 mars à Salon de Provence: l'énergie récupérée sur les parois ou dans les couvertures sera extraite grâce à l'eau circulant sous pression dans tous ces éléments. Dans le réacteur du futur, on envisage de récupérer l'énergie grâce à un gaz, peut être l'hélium. Bernard BIGOT, le 7 avril à Paris, a expliqué que l'énergie ainsi récupérée pouvait être utilisée comme ressource de chauffage ou comme aide à la transformation de la biomasse et de l'eau.

Quelles relations existent entre ITER et les autres installations de recherche similaires ?

Un thème qui n'avait pas été prévu au programme des débats a été mis en avant lors de trois réunions: les relations entre ITER et les autres installations de recherche.

À Marseille, lors de la réunion de clôture, il a été demandé si l'utilisation de la Z-machine n'aurait pas été une meilleure solution que celle du tokamak. Gabriel MARBACH a expliqué que la Z-machine produit une réaction, non pas en continu, mais par pics, elle n'est donc pas adaptée au projet. De plus, elle ne possède pas pour l'instant la maturité nécessaire à son exploitation et son rendement devrait être examiné de près. La Z-machine représente tout de même une source très intéressante de rayons X intenses.

À Gap, une personne a souhaité savoir si les retombées scientifiques du projet de Superphénix pourraient profiter à ITER.

Gabriel MARBACH a répondu qu'il n'y avait pas de liaison directe entre les deux projets. ITER est différent de Superphénix car il se concentre sur la recherche sur les plasmas.

Enfin, à Aix-en-Provence, le 2 mars, un citoyen a demandé si une relation existait entre ITER et le Laser Mega-Joule (LMJ) de Bordeaux.

Michel Chatelier a répondu que le vocabulaire utilisé dans les deux réacteurs était le même mais que les sujets d'étude étaient différents. D'ailleurs le Laser Mega-Joule a été fréquemment cité lors des questions internet: par exemple, la France est-elle capable de mener deux projets de recherche de cette envergure? Pour les responsables du projet, le LMJ ne s'inscrit pas dans les mêmes perspectives que le projet international ITER, dont la source de financement diffère.

Un autre intervenant s'est de plus interrogé sur l'intérêt de construire ITER, à l'heure où les chercheurs sont capables de travailler par simulation, pour démontrer la faisabilité d'un projet, comme cela est le cas pour le LMJ.

L'Agence ITER-France a répondu que les deux projets sont différents dans leurs objectifs. Le LMJ fournit des données expérimentales de simulation de l'arme nucléaire, les essais étant désormais interdits.

D'autres interrogations ont porté sur l'éventuelle collaboration entre les équipes du CERN et celles d'ITER.

L'Agence ITER-France a souligné que des réunions communes avaient lieu périodiquement. Dans le domaine

des recherches sur la fusion, les collaborations concernent plus particulièrement la cryogénie et le magnétisme. ITER permettra donc aussi de conforter et développer les multiples collaborations qui ont été établies avec d'autres laboratoires sur l'ensemble du territoire national : laboratoires universitaires, CNRS, école polytechnique, Centrale Paris, école supérieure des arts et métiers, Institut des sciences et génie des matériaux et procédés (IMP) à Odeillo, Centre d'études et de recherche par irradiation (CERI) à Orléans...

1.1.3. ITER et les risques sur l'environnement

Cette partie du débat a soulevé de nombreuses questions orales et a révélé les craintes de la population quant à leur sécurité et celle de leur environnement.

Les thèmes de la sûreté, de la sécurité, des rejets et des déchets ont également fait l'objet d'une trentaine d'interrogations via le site internet, soit environ 15 % des questions sur le site. Comme pour la partie scientifique, une même personne est à l'origine de plus de la moitié des questions posées. La quasi-totalité des questions ont été étudiées et l'Agence ITER-France y a répondu.

Sûreté et sécurité

Quelle réglementation et quels dispositifs de sûreté et sécurité s'appliquent pour ITER ?

Le public s'est montré très préoccupé par la sécurité et de la sûreté de l'installation ITER. Les réminiscences de l'accident de Tchernobyl et la concentration des installations nucléaires sur le site de Cadarache ont amené la population à questionner la tribune sur ce point, comme par exemple :

"Les réglementations françaises applicables aux installations nucléaires de Cadarache seront-elles applicables à ITER ? Y aura-t-il un contrôle indépendant ?".

Les habitants proches géographiquement d'ITER comme les plus éloignés (Paris, Marseille...) ont sollicité les experts, demandant des compléments d'information sur les principes de sécurité appliqués à ITER. Le public a semblé être attaché au respect des normes françaises pour ce projet international.

Au total, sept questions ont porté sur ce point, lors de sept réunions fréquentées par une centaine de personnes. Plusieurs experts sont intervenus, complétant leurs réponses de réunion en réunion. À Salon de Provence, le 9 mars, Yannick IMBERT a fourni une première réponse : des réunions entre l'État et le CEA ont eu lieu pour examiner les dispositifs à mettre en place sur l'ensemble des volets de la sécurité. Pascale AMENC-ANTONI a ajouté qu'ITER répondait aux normes de sûreté des installations nucléaires de base dictées par la législation française.

Le 6 avril, à Vinon-sur-Verdon, Gabriel MARBACH a indiqué qu'ITER était une installation nucléaire supplémentaire (passant ainsi de 18 à 19) à Cadarache. Cependant, l'impact attendu d'ITER s'inscrit globalement dans le cadre d'impact du site de Cadarache.

À Saint-Paul-lez-Durance, le 13 avril, une personne a demandé quand le rapport de sûreté serait disponible. Pascale AMENC-ANTONI a indiqué que le rapport dit "préliminaire de sûreté" n'était pas encore achevé. Il sera mis à disposition du public dès que possible, vraisemblablement en 2008.

Le principe de "défense en profondeur" a été expliqué par Maurice HAESSIER, tout d'abord, le 30 mars à Gap. Ce principe repose sur 3 lignes de défense successives : une étude de la qualité des matériaux, une étude des défaillances possibles avec l'imagination de sauvegardes et de confinement, et enfin une étude sur la défaillance des deux premiers systèmes afin de minimiser les conséquences d'un accident éventuel.

Le 27 avril à Beaumont-de-Pertuis, il a complété son exposé en explicitant chacune des lignes de défense et en décrivant les dispositifs de confinement du tritium.

À Paris, le 7 avril, un citoyen a demandé si les opérations de maintenance et de décontamination d'ITER avaient déjà été prévues.

Bernard BIGOT a expliqué que les grands principes avaient été fixés. Cependant, les dispositifs seront définitivement précisés lorsque l'Organisation internationale aura déposé le projet complet.

Sur le site internet, une personne a cité un arrêté du Commissariat à l'énergie atomique, traitant de Cadarache, demandant s'il concernera ITER.

L'agence ITER-France a répondu que cet arrêté ne concernerait pas ITER, une demande spécifique d'autorisation de rejets et de prélèvements d'eau sera adressée aux autorités françaises.

Une question a traité des valeurs maximales d'exposition aux champs électromagnétiques du personnel d'ITER. Qu'est-il prévu en cas de dépassement de ces limites ?

L'agence ITER-France a répété que les conditions sanitaires satisferont la législation française. Sur le point évoqué, il n'y a pas de réglementation mais des recommandations : la valeur limite pour exposition continue est de 200 mTesla, la valeur plafond pour l'ensemble du corps étant de 2 Teslas. Cependant, aucun membre de l'équipe ne devant être présent dans le tokamak lors des expériences, les rayonnements électromagnétiques reçus par le personnel seront donc faibles. Quant aux transports du matériel d'ITER, ils seront soumis aux règles internationales de transport, qui prennent en compte la protection de l'environnement.

Les risques naturels de séisme et d'inondation sont-ils maîtrisés ?

La présence de la faille sismique de la Durance à proximité de l'installation ITER a inquiété le public à plusieurs reprises. Cette crainte a été exprimée par sept personnes lors de sept réunions, comme l'illustre cette question : "Sachant que Cadarache est quasiment placé sur la faille sismique de la Durance, quels sont les risques encourus?". La population a désiré savoir comment ce risque externe avait été pris en compte, jusqu'à l'hypothèse d'un tremblement de terre.

Fabrice Hollender, géophysicien du CEA, présent lors de chaque réunion, a répondu brièvement : ITER ne sera pas situé sur la faille mais à côté. L'évaluation de ce risque repose sur l'aléa sismique : l'appréciation du mouvement maximum du sol. Dans le cas d'ITER, les constructions seront spécifiquement faites en béton armé et les parties les plus sensibles reposeront sur des piliers parasismiques. Il a invité le public à consulter le dossier du débat public pour plus de précisions.

Autres interrogations : l'équipe japonaise peut-elle donner des recommandations ou des conseils pratiques par rapport aux protections sismiques du site ITER ? Les séismes sont-ils prévisibles et des normes sont-elles applicables ?

L'agence ITER-France a indiqué que la réglementation française des installations nucléaires de base serait appliquée. De plus, les méthodes japonaises d'évaluation de l'aléa sismique ne peuvent être appliquées en France où la sismicité est faible. Si la prédiction certaine des séismes n'est pas possible, on cherche à évaluer ceux qui pourraient survenir. L'agence ITER-France a indiqué que l'aléa de Provence était modéré, bien inférieur à certaines zones du Japon, de la Californie, de l'Italie ou de la Grèce.

Les autres risques externes n'ont été que peu abordés. En effet, une seule question a porté sur les crues, à Pertuis, le 16 mars.

Henri MAUBERT, expert environnement au CEA Cadarache, a souligné que toutes les méthodes d'estimation des crues avaient été prises en compte. Elles ont été combinées à différents facteurs de sécurité pour obtenir une installation hors du risque de crue.

Quels sont les impacts d'ITER sur la santé humaine et l'environnement ?

Avec plus de 20 questions dans douze réunions, les impacts d'ITER sur la santé humaine et l'environnement font partie des thèmes les plus abordés. Une certaine inquiétude s'est faite sentir, parfois même un certain agacement du public qui a jugé certaines réponses des porteurs du projet trop superficielles. Citons par exemple cette réaction à propos des risques liés au tritium: "Non, on ne peut pas poursuivre de cette façon-là. Vous répondez très mal, tant pis pour moi". Toutefois, chacune de ces questions a été entendue et les responsables du projet ont apporté, au fil des réunions, des informations de plus en plus complètes.

Trois thèmes majeurs ont été abordés :

■ 1. Les impacts sur la santé humaine: risques encourus par la population, qu'elle soit proche de l'installation ou plus éloignée.

La dangerosité du tritium pour l'organisme a fait l'objet de plusieurs explications.

Lors de la réunion de Marseille, le 23 février, Jérôme PAMELA, directeur du JET, a expliqué que le tritium utilisé dans son installation en Grande-Bretagne n'avait jamais eu la moindre incidence sur la santé du personnel. Il a aussi cité l'exemple d'une installation au Canada qui utilise des quantités de tritium bien supérieures à celles d'ITER, sans qu'aucune conséquence n'ait été décelée. À Cadarache le 13 avril, après trois demandes d'explications, Henri MAUBERT a rappelé que le tritium était peu radiotoxique et rapidement éliminé du corps humain. Il a ensuite ajouté que le tritium émettait peu de radiations; il est peu ionisant. La radioactivité du tritium rejeté par ITER correspond à 0,01 mS par an, "dose" 100 fois inférieure à la limite autorisée.

La représentativité du groupe de personnes étudié pour évaluer les impacts d'ITER a été remise en cause à Cadarache, le 13 avril.

Henri MAUBERT, ingénieur du CEA, a infirmé ces dires: la rose des vents a été prise en compte dans l'évaluation des impacts sur la population. Le groupe de référence étudié correspond au risque maximal envisagé, d'ailleurs guère réaliste: les personnes habiteraient au plus proche du centre, se nourriraient exclusivement de produits locaux et vivraient constamment à l'extérieur.

Il a de plus été demandé si un plan de surveillance médicale allait être mis en place pour les populations proches de l'installation.

Henri MAUBERT a indiqué qu'aucun dispositif spécifique lié à ITER n'était prévu, le système national s'appliquera.

La CLIC (Commission locale d'information de Cadarache) a exprimé sa volonté d'obtenir un "point zéro" de radioactivité sur le site de Cadarache. Philippe LEDENVIC, directeur de la DRIRE, s'est déclaré favorable à la création d'un point zéro. Cependant, les propositions qui lui ont été faites n'ont pas été retenues car elles ne correspondaient pas à l'objectif escompté. Jean-Claude DOUGNAC, rapporteur auprès de la CLIC, a annoncé que le projet était aujourd'hui en examen auprès du Conseil scientifique de l'association des CLI. Pascale AMENCANTONI a expliqué qu'un document retraçant l'activité du centre de Cadarache sur les 50 dernières années

était disponible. Ce dossier est lui aussi en examen auprès Conseil scientifique de l'association des CLI. Les incidences sur la santé des populations proches ont de plus été évoquées par deux questions internet. Première question: "les populations proches de l'installation ainsi que les agriculteurs pourront-ils faire analyser l'eau du robinet? Pourront-ils faire des examens médicaux de surveillance?"

L'agence ITER-France a expliqué que les habitants des communes environnantes de Cadarache pouvaient procéder à des analyses, à leur charge. De plus, le CEA est soumis à une surveillance qui comprend le contrôle des eaux, l'analyse de la terre et de végétaux, ainsi que le contrôle des rejets gazeux. Des stations de mesure permettent de connaître la radioactivité de l'air, de surveiller les produits alimentaires, la flore, la faune, dans les communes avoisinantes. Enfin, d'autres organismes effectuent des contrôles: la DRIRE et l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire). Toutes ces données sont disponibles sur leurs sites internet et celui du CEA.

Seconde question: "un registre de surveillance épidémiologique et sanitaire va-t-il être mis en place pour les populations proches d'ITER?"

L'agence ITER-France a expliqué que le besoin de tels registres était évalué par le ministère de la Santé et qu'il n'est pas prévu de mettre en place une étude scientifique pour le site de Cadarache.

Pour savoir si l'on pouvait faire confiance aux normes définies par l'OMS, l'agence ITER-France a souligné qu'elles sont définies dans le décret 2002-460 du 4 avril 2002.

Autre interrogation sur internet sur les risques sanitaires découlant de l'émission de neutrons de haute énergie: "En quelle quantité seront produits ces neutrons? Peut-il y avoir une fuite? Que se passe t-il si on est exposé à des flux de ces neutrons?"

L'agence ITER-France a tout d'abord donné une définition du neutron: particule neutre émise lors de réactions nucléaires, qui peut traverser quelques dizaines de centimètres de matière. Pour les ralentir, on les fait entrer en collision avec de la matière légère comme de l'hydrogène. Leur vitesse ralentie, ils sont absorbés dans la matière. Aucun neutron n'atteindra les zones extérieures de la machine, ils seront soit arrêtés par la couverture, soit par le cryostat. L'énergie des neutrons produits par la fusion est de 14 MeV, ce qui est bien plus important que dans le cas de la fission. Il faudra donc multiplier les collisions. Dans le cadre des dispositifs de protection des salariés, mais aussi pour des aspects scientifiques, des systèmes de mesure de production des neutrons seront mis en œuvre.

■ 2. Les conséquences sur l'environnement: les participants ont souligné leur volonté de préserver l'environnement et la biodiversité présente dans la région.

La protection de la faune et de la flore du site a été abordée, avec trois questions lors de trois réunions différentes.

M. MAUBERT est intervenu deux fois pour souligner qu'une partie de l'espace serait bien entendu occupée mais dans le respect de l'environnement. Les stations des deux espèces d'orchidées protégées seront préservées grâce à un enclos. Pascal GARIN a complété sa réponse lors de son intervention: la majorité des espèces du site ne bénéficient pas de mesures de protection particulières. Celles qui sont protégées feront l'objet de mesures compensatoires: leur habitat sera déplacé dans un milieu sain. Il a ajouté que la surface déboisée ne concernerait, sur les 180 hectares du périmètre retenu au total, que 90 hectares pour la construction.

Les conséquences pour la Durance, où sera rejetée l'eau nécessaire aux expériences, ont fait l'objet de deux questions.

Gabriel MARBACH a précisé que la variation de température de l'eau de la Durance serait de l'ordre du dixième

de degré. De plus, le rejet de tritium n'augmentera pas l'activité radioactive des sédiments puisqu'il ne s'y fixera pas. Le rejet de l'eau dans la Durance se fera dans les conditions établies par la réglementation française, tant en quantité qu'en qualité.

Enfin, une personne est intervenue à deux reprises afin de savoir si le label bio pourrait être appliqué aux productions proches du site.

Le maître d'ouvrage y a porté attention et s'est engagé à se renseigner auprès d'une association délivrant ce label.

■ 3. Les risques en cas d'accident nucléaire: prise en compte du risque d'accident et éventuelles conséquences sur la population.

Une demi-douzaine de questions a en effet trouvé réponse lors de cinq réunions. À Aix-en-Provence le 2 mars, Michel Chatelier a expliqué que les plasmas étant des systèmes extrêmement sensibles, le moindre dysfonctionnement provoquerait l'arrêt de la machine. Il n'existerait donc aucun risque d'explosion ni d'emballement. À Cadarache le 13 avril, Gabriel MARBACH a répondu sur le risque de l'hydrogène: il fait partie des risques chimiques. Pour éviter toute explosion, la quantité d'hydrogène dans ITER sera vérifiée et maîtrisée.

À Marseille, le 20 mars, Maurice HAESSIER a précisé que tous les risques étaient pris en compte, tant dans la conception de la machine que dans l'exploitation future d'ITER.

À Gap, le 30 mars, une personne a cité une phrase de Masatoshi KOSHIBA, prix Nobel de physique 2002: "Les deux kilogrammes de tritium circulant dans ITER correspondent à la radioactivité de Tchernobyl et pourraient tuer 2 millions de personnes".

Gabriel MARBACH a indiqué que ce type de manipulation du tritium n'est pas nouveau, et déjà maîtrisé par les scientifiques sur d'autres sites. Henri MAUBERT, a rappelé que l'impact du tritium sur l'environnement était deux cents fois moins important que celui de la radioactivité naturelle, et cent fois moins important que celui prévu par la loi, chiffres basés sur les estimations de la Commission internationale de protection radiologique.

Le 27 avril à Beaumont-de-Pertuis, Henri MAUBERT a indiqué que l'incident de référence était la création d'une brèche dans une canalisation du circuit de refroidissement au niveau du local des échangeurs thermiques. Cet incident provoquerait le relâchement d'1,5 gramme de tritium (quantité inférieure à celle qui déclenche une intervention, dont le seuil est de 10 mSv).

Deux internautes se sont interrogés sur la mise en place d'un Plan particulier d'intervention (PPI): "La mise en place d'un PPI est-elle prévue? Comment seront évalués les zonages et comment sera gérée la crise? Quel serait le périmètre de sécurité envisagé en cas d'accident?"

Comme pour le centre de Cadarache, plusieurs plans d'intervention seraient mis en place: un "plan d'urgence interne", sous la responsabilité du directeur général d'ITER avec des exercices de simulation pour valider ce dispositif et ensuite, si une crise intervient, un plan déclenché par le Préfet de Région, le "plan particulier d'intervention".

L'intervention en cas d'incident a fait l'objet de deux autres interrogations:

"Des exercices de simulation sur le site sont-ils prévus? Y aura-t-il une concertation entre les habitants des communes voisines et les autorités locales?"

L'agence ITER-France a confirmé la mise en place d'un "plan d'urgence interne" et les exercices de simulation impliqueront l'ensemble des autorités et services concernés, allant éventuellement jusqu'à mise à l'abri, écoute radio, coupure des routes...

Seconde intervention: "Une cartographie des risques d'incendies autour d'ITER est-elle établie? Des moyens d'intervention spécifiques à ITER vont-ils être mis en place? Qui déciderait de l'évacuation des populations des communes?"

Comme pour toute installation nucléaire de base en France, une analyse de sûreté a été réalisée qui répertorie les risques nucléaires, non nucléaires et externes. Elle définit les actions, les moyens techniques et humains à mettre en œuvre pour assurer la protection des personnes et des biens. Les équipes, en charge des missions de sécurité, sont formées pour assurer des missions de gardiennage, sécurité incendie, procédure des contrôles d'accès.

Enfin, une personne s'est inquiétée de la dangerosité des transports -notamment de tritium- liés à ITER. Maurice HAESSIER a répondu que le transport du tritium faisait l'objet de précautions identiques à celles appliquées pour le transport de produits radioactifs. Le tritium est transporté en petite quantité, dans un emballage spécifique.

Rejets et déchets

Quelle est la pollution issue des déchets activés d'ITER?

Les rejets d'ITER, ses déchets et leurs conséquences ont fait l'objet d'une présentation des porteurs du projet lors de chaque réunion. Le public a souhaité approfondir le sujet, ainsi, sept questions ont porté sur ce thème, lors de cinq réunions.

Les différents aspects des déchets produits par ITER ont été abordés: durée de vie, nature, quantité, interaction avec l'environnement.

Au cours des réunions, Jean-Pierre ROZAIN, Michel Chatelier et Bernard BIGOT ont pu s'exprimer sur ces sujets. Les informations qui ont été fournies se sont étoffées dans la durée du débat.

À Brignoles le 24 février, une première réponse a été donnée: aucun déchet de haute activité ne sera produit par ITER. Durant la phase d'exploitation, 100 tonnes de déchets par an seront produites, dont 95 % de faible à très faible activité. Pour la phase de démantèlement, on prévoit 30 000 tonnes de déchets dont 90 % faiblement à très faiblement radioactifs.

À Aix-en-Provence le 2 mars comme à Salon de Provence, il a été précisé que la demi-vie des éléments radioactifs serait de 5 à 10 ans et le réacteur serait quant à lui non-radioactif au bout d'une centaine d'années. À Pertuis, ces propos ont été complétés: lors de la réaction de fusion, le tritium rejette des neutrons et du deutérium. Ces neutrons vont activer les parties métalliques de la machine. Les déchets d'ITER seront donc des déchets tritiés et des déchets métalliques activés.

À Paris, Bernard BIGOT a expliqué que le cycle du combustible utilisé dans ITER produisait de l'hélium. Ce gaz inoffensif est rejeté en quantités marginales; il est donc sans incidence sur l'environnement.

Des questions internet ont porté sur la dose radioactive: "La dose de 1 mSV par an, dose limite légale, est-elle contraignante? Quel est son intérêt? Pourquoi celle d'ITER est-elle en dessous? La dose d'exposition d'ITER touche-t-elle tous les publics de façon identique? Une faible exposition n'est-elle pas dangereuse à long terme?"

L'agence ITER-France a expliqué que la dose fixée par la loi est un filet de sécurité et non pas un "droit à polluer, à exposer..". C'est pour cela qu'ITER présentera des rejets aussi faibles que possible, dont la radioactivité

sera 100 fois inférieure à cette dose limite. En effet, toute exposition doit faire l'objet d'un processus d'optimisation pour la réduire autant que possible. La valeur de rejet retenue pour ITER correspond à la limite technologique actuelle. Ces limites réglementaires déterminées par les experts internationaux, se durcissent au fil des ans en prenant en compte la durée de vie totale des sujets, quelles que soient les tranches d'âge.

Enfin, une question a fait état de la mise en place d'un indice de référence qui permettrait d'évaluer la valeur écologique du site suite à la construction d'ITER.

Il a été répondu qu'un état écologique initial a été réalisé sur ce site, présenté dans le dossier du débat "ITER en Provence". Une étude d'impact va être réalisée en complément. L'implantation de constructions va nécessiter une déforestation, les zones d'implantation des zones protégées seront préservées. Lorsque des espèces protégées seront identifiées, elles feront l'objet de dispositions particulières afin d'éviter les impacts; des mesures compensatoires pourront également être prises.

À une personne demandant comment seraient traitées et contrôlées les eaux usées, il a été indiqué qu'elles seront acheminées vers une station de traitement conçue à cet effet. L'eau issue de la zone nucléaire sera contrôlée systématiquement avant le rejet en Durance. L'eau qui servira à évacuer la chaleur sera rejetée par évaporation pour deux tiers et le tiers restant sera collecté dans des bassins spécifiques; il subira des contrôles radiologiques et chimiques avant d'être rejeté dans la Durance, à une température inférieure à 30 °C.

Un autre participant a souhaité un complément d'information sur les rejets de CO₂ par ITER.

L'Agence ITER-France a expliqué que, conformément au protocole de Kyoto, la production de gaz à effet de serre par ITER sera surveillée, limitée, voire diminuée, mais l'évaluation de la production de CO₂ reste encore à faire. Les résultats d'une étude de l'agence internationale pour l'énergie atomique sur les rejets de CO₂ selon le type d'énergie ont été fournis: Dans un réacteur du futur, la production de gaz carbonique serait comparable à celle provenant de la fission, soit 4 à 8 grammes de CO₂ par kilowatt/heure.

Comment les déchets seront-ils stockés ?

Le stockage des déchets a été abordé au cours de quatre réunions (une question lors de chacune de ces réunions). À Nice le 16 février, Jean-Pierre ROZAIN a expliqué qu'il existait deux centres de stockage en France dont celui de l'Aube; propos qu'il a complété à Salon de Provence le 9 mars: ces déchets seront pris en charge par l'Agence nationale pour la gestion des déchets nucléaires (ANDRA). Les déchets de très faible activité seront déposés dans un centre de stockage du nord-est de la France. Ceux de faible activité seront stockés dans le centre de l'Aube, dans le nord-est de la France.

À Beaumont-de-Pertuis, le 27 avril, il a ajouté que le stockage de ces déchets entre dans le cadre d'un projet de loi en création. En attendant que la loi soit passée, ces déchets seront entreposés soit à Cadarache, soit sur un autre site.

Lors de la réunion de clôture de Marseille, quelques dernières précisions: le centre de l'Aube de l'ANDRA permet deux types de stockage. Tout d'abord, un centre de stockage de 650 000 m³ peut accueillir les déchets de très faible activité. Ensuite, un deuxième centre de capacité supérieure à un million de m³ peut prendre en charge les déchets de faible activité. Il a ajouté que le centre de l'Aube, dont la durée de vie était de 30 ans initialement, ne s'étant pas rempli aussi rapidement que prévu, il pourrait donc stocker sans problème les 30 000 m³ de déchets issus du démantèlement d'ITER.

1.4. ITER un projet de société

Cette facette du projet a sans aucun doute donné lieu au plus grand nombre de questions. Les thèmes de l'investissement, des aménagements du territoire et des retombées socio-économiques ont été placés au centre des préoccupations et des demandes d'informations du public.

Elle a aussi suscité de nombreuses interventions par internet avec plus de quarante questions (soit plus du cinquième de ces questions écrites). La mission d'accompagnement d'ITER a répondu aux questions portant sur l'aménagement du territoire, l'agence ITER-France aux interrogations sur l'emploi.

L'investissement financier de la France

L'investissement consacré à ITER n'est-il pas démesuré, comparé à celui consacré aux autres sources d'énergie ?

Les réactions du public sur la part du budget de la recherche allouée à ITER ont démontré un manque de communication autour de ce thème et ont fait ressortir son attachement aux énergies renouvelables. On dénombre neuf interventions sur ce point.

À six reprises -et ce lors de quatre réunions- des questions ont été posées, parfois de manière virulente, sur l'investissement d'ITER en comparaison de celui des autres sources d'énergies. Les contestataires se sont indignés de la somme importante consacrée à ITER, une personne est même allée jusqu'à annoncer que "90 % du budget de la recherche française allait à ITER". Le projet ITER a de plus été qualifié de "joujou pour 400 scientifiques" lors du débat de Gap, le 30 mars.

Les porteurs du projet, ainsi que des élus, ont rectifié les affirmations des intervenants. À Nice, le 16 février, Didier GAMBIER a précisé que si l'Europe supportait 40 % du coût d'ITER, ce projet coûtait cher à tous les partenaires. Il a toutefois expliqué que la Commission européenne allait consacrer plus d'argent aux énergies renouvelables dans les temps à venir que la somme consacrée à ITER. Michel Chatelier a ajouté qu'en France, la facture de consommation énergétique s'est élevée à 40 milliards d'euros l'an dernier, le coût d'ITER ne paraît donc pas démesuré. À Aix-en-Provence, le 2 mars, Stéphane RAUD, délégué régional à la recherche et à la technologie, a complété cette réponse : sur les 600 millions d'euros alloués à l'énergie en France, 5 % concernent ITER et 8,7 % les énergies renouvelables.

La réponse a de nouveau avancé le 9 mars grâce à l'intervention de Françoise Floupin, adjointe au maire de Salon de Provence, vice-présidente d'Agglopro Provence et conseillère régionale qui a expliqué que la Région PACA participe à ITER à hauteur de 70 millions d'euros et que la même somme (70 millions d'euros) est dédiée à la recherche sur les énergies alternatives. Pascale AMENC-ANTONI a précisé : sur 30 ans, au niveau national, 57 millions d'euros sont consacrés aux énergies renouvelables contre 32,8 millions d'euros pour ITER. À Pertuis, le 16 mars, elle a indiqué que dans le cadre du pôle de compétitivité Cap Energie, dont elle est présidente, toutes les énergies non génératrices de gaz à effet de serre étaient étudiées.

Enfin, à Gap, les pourcentages ont été mentionnés : ITER représente 1,3 % du budget total de la recherche européenne dans le programme cadre Recherche et développement. En France, la contribution du pays à ITER représente 0,3 % de son budget civil de recherche et développement. Yannick IMBERT a ajouté qu'il fallait se méfier des effets d'affichage : si le coût global d'ITER est de 10 milliards d'euros, cette somme est partagée par 32 pays et répartie sur 40 ans.

L'investissement des collectivités locales est-il justifié ?

Le poids important de l'investissement des collectivités territoriales, qu'il s'agisse des mairies, communautés d'agglomérations, conseils généraux ou régional, a sollicité de nombreux questionnements du public mais aussi de vives réactions. Au total, onze interventions et questions ont porté sur ce thème lors des débats, ce qui dénote l'intérêt porté à ce thème. Plusieurs citoyens ont demandé une justification à cet investissement important, et des explications sur la répartition concrète des sommes allouées par ces acteurs. Les retombées économiques découlant de ces investissements ont aussi été abordées.

Plusieurs personnes ont qualifié ces investissements de "démésurés" et ont remis en cause l'intervention des collectivités territoriales dans la recherche. Exemple de question : "Pourquoi les collectivités -Communauté du pays d'Aix et Région - ont à financer un projet de recherche alors que ça ne me paraît pas être dans leurs compétences?".

La présence récurrente d'élus a permis de préciser les domaines dans lesquels les collectivités investissent et les retombées attendues. Ainsi à Sainte-Tulle, le 2 février, Christophe CASTANER, maire de Forcalquier et vice président du Conseil régional a rappelé que la Région avait mobilisé 152 millions d'euros pour accompagner le projet. Elle participait à hauteur de 55 millions d'euros dans la création de l'école internationale, ce qui garantissait son fonctionnement de droit commun et l'intégration de la population locale. À Avignon, la semaine suivante, Yannick IMBERT a indiqué que le Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence assurerait les frais de fonctionnement de l'école internationale. De la même façon, le Conseil général des Bouches-du-Rhône a accepté de participer à hauteur de 46 millions d'euros à l'aménagement routier nécessaire au projet. Il a ajouté que les retombées en termes d'image seraient importantes pour les collectivités qui attendent bien entendu aussi des retombées économiques. Celles-ci sont déjà palpables : les premiers contrats pour la construction de bâtiments sur le site ont été obtenus par une entreprise vaclusienne, a précisé Pascale AMENC-ANTONI.

À Aix-en-Provence le 2 mars, Stéphane Salord, adjoint au Maire d'Aix-en-Provence et vice-président délégué au développement économique de la Communauté du Pays d'Aix, a rappelé que la cohésion politique, administrative, et financière des collectivités locales, a été déterminante lors du choix de Cadarache.

À Marseille, le 23 mars, le thème des retombées a aussi été abordé et Jérôme PAMELA, directeur du JET, a souligné que selon une estimation, pour 1 livre sterling investie dans le JET, les retombées économiques sur le territoire étaient de 3 livres.

Concernant l'investissement financier, Yannick IMBERT a précisé que le Département du Var était lui aussi engagé. Il a ensuite détaillé l'investissement des différentes collectivités locales et l'usage qui en serait fait. Ainsi par exemple, 56 millions d'euros fournis par la Région serviront à la construction de l'école internationale ; et 12 millions seront alloués au soutien des communes pour lutter contre l'augmentation du prix du foncier. Le Conseil général des Bouches-du-Rhône prendra en charge l'aménagement routier à hauteur de 81 millions d'euros. D'autres conseils généraux ont souhaité que leur investissement serve à la construction de logements ou d'infrastructures publiques. Il a ajouté que ces sommes étaient tout à fait supportables pour le budget des collectivités concernées. Ces sommes seront revues et réévaluées chaque année.

Les retombées pour la Ville de Gap ont été abordées lors du débat du 30 mars.

Pierre Bernard-Reymond, maire de Gap, a souligné que la qualité des retombées que l'on peut attendre à Gap dépend de l'investissement que la population et les élus sont capables d'apporter. Il faut travailler à l'aménagement des transports, au développement de l'attractivité et à la maîtrise du foncier. Auguste Truphème, président du Conseil général des Hautes-Alpes, a indiqué que pour espérer des retombées, il faut mettre en place des dispositifs d'accueil des populations d'ITER sur ce territoire très attractif, y compris touristiquement.

Sur le site internet, le financement d'ITER par l'État et les différentes collectivités territoriales a fait l'objet de deux questions : sur quel budget la part de l'État sera-t-elle financée ? Quelles ont été les modalités de vote du budget ITER dans les collectivités ?

L'agence ITER-France et la mission d'accompagnement ont éclairci ces points : la France contribue au financement d'ITER à hauteur de 735 millions d'euros. Les collectivités territoriales se sont engagées à apporter 467 millions d'euros, et le CEA 140 millions d'euros. Quant à la part de l'État, elle consiste en une subvention provenant du ministère de la Recherche. Pascale AMENC-ANTONI a sur ce sujet précisé lors de la réunion du 13 avril à Cadarache que les collectivités territoriales n'étaient mises à contribution que pour la période de construction mais pas pour la période d'exploitation.

Ensuite, en ce qui concerne le budget des collectivités territoriales consacré à ITER, il a été voté par l'assemblée délibérante de chacune des collectivités, suite à un débat d'orientation budgétaire.

À Sainte-Tulle, Yannick IMBERT a justifié l'investissement des collectivités territoriales pour faire face au risque de voir le "delta" que forme la région PACA sous-irrigué économiquement, face à l'arc géographique de développement Lyon-Turin d'une part et de l'arc languedocien vers l'Espagne d'autre part.

L'aménagement du territoire

ITER peut-il bénéficier du label "grand chantier" ?

L'obtention du label "grand chantier" pour la construction d'ITER a été soutenue par deux syndicalistes CGT et un retraité du CEA qui serait selon eux "la seule garantie en terme de formation, d'emploi, de logement, d'hygiène et d'harmonisation du cadre de vie". Ce thème a été abordé lors de quatre réunions, soit une récurrence plutôt faible.

À Marseille le 23 février, Yannick IMBERT a répondu que la mission interministérielle était justement chargée d'être vigilante sur l'intégration d'ITER dans le territoire. Il ne pense pas forcément à la labellisation mais remplira sa mission avec attention. Le lendemain, à Saint-Paul-lez-Durance, il a indiqué qu'il allait rencontrer le syndicat CGT. Il a ensuite expliqué que, la maîtrise d'ouvrage n'étant pas connue, la labellisation était pour l'heure impossible. De plus, les conditions diplomatique et juridique d'imposer un label franco-français à une structure internationale semblent délicates. Un label formel n'est pas forcément nécessaire, dans la mesure où la mission d'aménagement et d'équipement de son équipe s'inspire de ce label. Pascale AMENC-ANTONI a ajouté que la réglementation française s'appliquerait dans les domaines de la sûreté, de l'hygiène, de la protection et de la sécurité.

La volonté d'appliquer le label grand chantier a de plus fait l'objet d'une question internet, donnant lieu aux mêmes réponses.

ITER ne va-t-il pas accroître la pénurie de logements ?

Le thème du logement, récurrent lors des réunions, est la composante principale de l'idée "d'acceptabilité sociale" du projet. Comme il a été souligné de nombreuses fois, la région connaît à l'heure actuelle une forte pénurie de logements, et il serait difficilement acceptable pour la population de voir de nouveaux logements se construire et être attribués uniquement au personnel d'ITER.

Ainsi, ce thème a été évoqué dix fois, lors de sept réunions, dans des communes proches de l'installation (Sainte-Tulle, Saint-Paul-lez-Durance, Beaumont-de-Pertuis), comme dans les plus éloignées (Brignoles, Gap). L'inquiétude de la population s'est faite régulièrement ressentir. Prenons pour exemple la contribution d'une

élue des Verts de Forcalquier, lors de la réunion de Sainte-Tulle : "J'entends aussi qu'il faudra être au rendez-vous du logement pour accueillir les techniciens et les scientifiques pour ITER. Là, on met tous les moyens en œuvre, alors que l'on sait que, sur Manosque, il y a 300 demandes de logement qui ne sont pas satisfaites depuis longtemps". Il a de plus été demandé deux fois si ITER était soumis à la législation qui impose un quota de logements sociaux.

Les personnes publiques responsables du projet et les élus ont pu compléter leurs propos au fil des réunions. À Sainte-Tulle le 2 février, Yannick IMBERT a expliqué que s'il fallait 700 logements supplémentaires par an sur 10 ans pour ITER dans la région, il allait en être construit bien plus afin de pallier les problèmes locaux, le tout bâti dans un souci de respect du paysage local. Il a réaffirmé cet engagement à Saint-Paul-lez-Durance, le 24 février.

Fleur Skrivan, conseillère régionale PACA, a souligné qu'en terme de logements, il fallait insister sur le fait que la population locale était prioritaire. Yannick IMBERT a ajouté qu'une procédure de carence de logements sociaux avait été mise en œuvre pour les communes n'appliquant pas la règle des 20 % de logements sociaux. À Salon de Provence, le 9 mars, il a indiqué qu'il ne s'agissait en aucun cas de créer un "ITERland" pour loger les populations d'ITER mais bien d'irriguer le territoire. Il a de nouveau expliqué que les programmes de logement d'ITER profiteront bien entendu à la population locale, pour que les foyers de cette région ne subissent pas la double injustice de ne pas trouver de logement et de voir simultanément les solutions émerger pour les personnels d'ITER.

À Pertuis, le 16 mars, André BOREL, maire de Pertuis, a expliqué que les besoins en logement de sa commune ont augmenté avec ITER. Il a fait part de son projet d'aménager 40 hectares en logements divers et en établissements publics. À Marseille, le 23 mars, Yannick IMBERT a complété qu'avec l'arrivée d'ITER, 700 logements par an sur 10 ans seraient construits. Le 24 avril à Brignoles, Horace Lanfranchi, président du Conseil général, a ajouté qu'une réunion allait avoir lieu au sein de la Préfecture du Département afin de mesurer les besoins en termes de logement pour le Var. Enfin, à Gap, le 30 mars, Yannick IMBERT a indiqué que, parallèlement à ITER, l'objectif pour 2006 est de créer 6 500 logements.

Les débats ont ainsi démontré la volonté des acteurs locaux d'unir leurs forces pour pallier le problème du logement. Les élus présents lors des réunions ont en effet mis en avant la coopération qui s'organisait afin de mesurer les besoins présents et à naître dans ce domaine.

ITER ne va-t-il pas augmenter la spéculation foncière de la région ?

Intimement liée au logement, la spéculation foncière est une problématique qui a été largement discutée : dans la moitié des réunions, au moins une question a été posée sur ce sujet (sur environ vingt questions par débat). Ces interventions ont pu mettre en avant la crainte des citoyens de voir rapidement les prix des terrains et des loyers augmenter. Des compléments d'information ont de plus été sollicités sur les moyens mis en place pour lutter contre ce mouvement spéculatif, et une personne a demandé si l'on pouvait consulter les cartes des terrains préZADés.

Cette hausse des prix a tout d'abord inquiété la population, qui s'est demandé si les nouvelles générations locales pourraient encore s'installer dans la région. Pour preuve ce témoignage recueilli à Saint-Paul-lez-Durance : "Le prix des logements va certainement augmenter avec l'arrivée d'ITER. Avez-vous pensé à nos enfants qui ont déjà des difficultés à se loger?". Autre difficulté induite par une augmentation de la pression foncière : celle des agriculteurs, qui pourraient voir les surfaces agricoles diminuer suite aux procédures de pré-ZAD.

L'intervention d'un ancien président de la Chambre d'agriculture à Gap illustre cette préoccupation : "Je m'inquiète de savoir quels crédits, quels budgets les élus pourront consacrer à cet aspect -l'agriculture- qui est tout aussi important que les autres".

Les personnes publiques responsables du projet et les élus présents ont donc forgé une réponse qui s'est progressivement étoffée. À Sainte-Tulle le 2 février, Yannick IMBERT a fait une première réponse : un outil a déjà été créé pour repérer les zones susceptibles d'accueillir de nouvelles habitations. Des dispositifs seront ensuite mis en place afin de lutter contre toute spéculation foncière. À Saint-Paul-lez-Durance, le 24 février, ce dispositif a été expliqué plus précisément : Une proposition a été faite à 23 communes d'engager une procédure de pré-Zone d'aménagement différé (pré-ZAD). Jusqu'en 2007, cette mesure élabore le périmètre d'une zone "anti-spéculative" et il faudra ensuite définir où la population veut ou va s'implanter et comment l'intégrer aux communes.

Le 2 mars à Aix-en-Provence, il a été souligné que l'augmentation du prix du foncier en Provence était présente bien avant l'annonce de l'implantation d'ITER. Hormis la procédure de pré-ZAD, qui gèle 2 500 hectares, la lutte contre la spéculation foncière s'opère grâce au fonds de l'Etablissement public régional (EPR) qui a été doublé et s'élève à 34 millions d'euros, et aux nombreuses réunions avec l'ensemble des professionnels du secteur.

Yannick IMBERT a précisé à Pertuis, le 16 mars, que les pré-ZAD ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux qui sont donc publics, opposables et disponibles dans les préfectures et les communes. Concernant l'agriculture, il a expliqué que les pré-ZAD non utilisées seraient réservées aux agriculteurs.

Des éléments d'information supplémentaires ont été donnés à Brignoles le 24 avril. Dominique Conca, sous-préfète de Brignoles, a indiqué que 360 hectares avaient été pré-ZADés (réservés) dans le Var. Dans un délai de deux ans, ce périmètre sera réduit. Guy Lombard, conseiller général du Var, a ajouté que l'environnement ne devait pas être dénaturé et que la procédure de pré-ZAD ne profiterait pas qu'aux chercheurs d'ITER mais aussi aux enfants des populations locales. "Cette spéculation, sur le long terme, ne profite à personne puisqu'elle déstructure le marché. De plus, tenter d'"assommer" les populations d'ITER avec des loyers très chers n'est pas la meilleure manière de les accueillir" a dit Yannick IMBERT.

Trois personnes se sont interrogées par internet sur l'augmentation des prix des terrains et maisons proches du site. Le processus de pré-ZAD a donc été expliqué par la mission d'accompagnement d'ITER.

Quels sont les aménagements de transport prévus pour ITER ?

L'aménagement de transport ont été au cœur du débat dans plus de la moitié réunions. Pour preuve, avec plus de vingt questions et interventions les concernant, sur un total de dix réunions, c'est donc cette problématique qui a fait le plus débat.

■ 1. L'itinéraire retenu

Le tracé de l'itinéraire a fait l'objet de quelques questions et contestations, notamment lors de la réunion de Salon de Provence, commune située sur le tracé de l'itinéraire : "Pourquoi cet itinéraire assez compliqué entre Berre et Salon alors qu'il semblerait que la circulation soit plus aisée sur le trajet de Fos-Salon par la Crau ? ". Yannick IMBERT a indiqué que le trajet était déjà tracé, le trajet Fos-Salon n'a pas été adopté car il nécessitait la consolidation très onéreuse d'ouvrages d'art. Le trajet retenu emprunte uniquement des itinéraires

existants et quelques pistes. Ces itinéraires vont être aménagés : élargissements des voies, vérifications de la résistance des sols et aménagement de giratoires sont prévus. Des mesures phoniques réduiront les nuisances sonores et les effectifs de gendarmerie seront renforcés. Cet itinéraire fera de plus l'objet d'une enquête publique dès le mois de septembre 2006.

À Pertuis le 16 mars, le choix de l'itinéraire a été contesté puis défendu en expliquant la complexité du projet : suivi d'un tracé existant, nombre de communes traversées, critères économiques, poids des convois... Le tracé retenu est le résultat d'un compromis. ITER ne devant pas être un prétexte à la construction routière, la nécessité de chaque aménagement devra être démontrée et vérifiée.

À Marseille le 23 février, sur le nœud Rognac-Berre, Alain Budillon, directeur régional de l'Équipement, a précisé que la circulation des convois se ferait de manière exceptionnelle et suivant les mesures précises d'exploitation. Afin d'éviter tout problème, les convois seront détournés de Rognac.

■ 2. Le désenclavement du Var et la liaison Aix-Gap

Pour faire face à l'enclavement géographique du Var vis-à-vis de Cadarache, évoqué à Saint-Paul-lez-Durance le 24 février, à Brignoles le 24 avril et à Marseille le 4 mai, le public a exprimé son vœu de nouvelles infrastructures de transport. Les possibilités citées par les intervenants sont l'ouverture du barreau autoroutier de l'A51, une liaison ferroviaire et la construction d'une voie rapide. À Brignoles, Horace LANFRANCHI, président du Conseil général du Var, a indiqué qu'il avait demandé une étude sur la route départementale qui lie Rians à Cadarache, afin d'effectuer une mise aux normes. Il a ajouté que la route menant de Saint-Maximin à Rians ne posait pas de problème mais qu'il restait 12 kilomètres à aménager. Une étude a été faite et sera présentée en septembre afin de pouvoir délibérer. Guy Lombard, conseiller général, a ajouté qu'une possibilité de désenclavement existait grâce à la D3 et à la D11.

À Saint-Paul-lez-Durance, il a émis le même souhait et Roget PIZOT, maire de Saint-Paul-lez-Durance, a expliqué que le projet de construction d'une voie rapide à partir de Saint-Maximin était pour l'instant toujours en attente. Yannick IMBERT a ajouté que le Conseil général du Var avait budgétisé une somme de 30 millions d'euros en 2006 pour la rénovation de deux voiries départementales. Lors de la réunion de clôture, Christian FRÉMONT, Préfet de Région, a expliqué que le futur contrat de projet de l'État ne comportait pas de volet routier. Cependant, les solutions de désenclavement du Var seront étudiées. À deux reprises, la possibilité d'une nouvelle liaison entre Aix et Gap a été suggérée. La nécessité d'une voie ferroviaire entre les deux villes a été évoquée par un représentant de la CLIC à Saint-Paul-lez-Durance, le 24 février. Yannick IMBERT a expliqué que cette question relevait de la prérogative du Conseil régional et que ce sujet n'était pas étudié uniquement dans l'optique d'ITER. Il a souligné que l'association "Réussir ITER" et d'autres acteurs songent au développement de cette liaison.

À Vinon-sur-Verdon, Yannick IMBERT a ajouté que plusieurs possibilités sont à l'étude afin d'alimenter le Nord d'Aix. Ainsi, une première solution serait de mettre en place un mode de transport de type RER. La construction d'un axe allant jusqu'à Gap, l'aménagement de celui du Val de Durance et l'ouverture de la région sur le Nord de l'Italie grâce à une liaison Gap-Montgenèvre sont les trois autres possibilités. De plus, le développement ferroviaire est une des priorités des Contrats de projets.

■ 3. Les transports de personnel

Lors des rendez-vous locaux, le public s'est montré inquiet de l'augmentation de la circulation entre leurs villages et le lieu de travail du personnel. Au moins une question sur ce thème a été posée lors de chacune de ces réunions, ce qui en démontre l'importance. En effet, la circulation se trouve déjà être très difficile entre les communes avoisinantes du site de Cadarache et le CEA. À Beaumont-de-Pertuis, un salarié du CEA s'est

exprimé : "à Beaumont-de-Pertuis, il n'y a plus les cars qui emmènent les gens à Cadarache. À Corbières, il y avait une route mais on attend depuis trois ans qu'elle soit goudronnée. Finalement, nous sommes obligés de passer par le défilé, toujours encombré, ou par Corbières, pour rester ensuite bloqués dans Vinon". Ce témoignage a fait réagir la salle qui a approuvé son propos. De même à Vinon-sur-Verdon, à Saint Paul-lez-Durance, et à Sainte-Tulle, la question de l'augmentation du trafic a été abordée.

Yannick IMBERT a exprimé qu'ITER ne devait pas créer de nouveaux problèmes mais au contraire accélérer la résolution des problèmes actuels, que les itinéraires routiers prévus pour les convois seraient par exemple utilisables ensuite par la population. Un travail de concertation est mené avec l'ensemble des maires concernés pour savoir comment les habitants pourront profiter de cette route une fois les convois passés. Il a ajouté que les transports collectifs allaient être fortement développés entre Marseille et Aix et qu'une réflexion était menée pour l'axe Aix-Manosque-Sisteron-Gap.

Karine BRULÉ, lors d'une réunion postérieure, a indiqué qu'il y avait effectivement des soucis de transport dans la région et qu'ITER doit être "un catalyseur pour permettre d'y répondre". À Vinon sur Verdon, selon Pascale AMENC-ANTONI, le CEA a lancé avec les collectivités locales une réflexion sur le transport, dans le but de mutualiser leurs moyens et apporter ainsi un meilleur service aux salariés du CEA et aux habitants.

■ 4. Aménagements autour du site de Cadarache

Les aménagements routiers prévus autour du centre de Cadarache ont fait débat. En effet, une dizaine de personnes est intervenue sur le sujet au cours des réunions de proximité notamment : liaisons entre Vinon et Mirabeau, aménagements des routes desservant le site.

Yannick IMBERT a expliqué que l'aménagement de l'itinéraire de charges lourdes allait entraîner un aménagement de la voie Vinon-Mirabeau. Cependant, concernant les autres routes menant au CEA, des réflexions sont en cours sur la qualité des mouvements et sur les différents moyens de transports à envisager.

L'aménagement qui préoccupe le plus les habitants des villages avoisinants est celui du défilé de Mirabeau, nœud de transport menant au site.

Après la présentation de l'hypothétique utilisation du lit de la Durance pour les convois exceptionnels, le rapporteur de la CLI de Cadarache s'est exprimé à plusieurs reprises, demandant qu'une attention particulière soit portée à ce point sensible : "Actuellement, dans le défilé de Mirabeau, la route, bien qu'elle ait été élargie et que l'on ait raboté la montagne, ne permet pas le croisement de deux poids lourds et nous avons constaté énormément d'accidents. Il faut absolument, et les élus du coin le demandent à cor et à cri, que vous élargissiez cette route, que vous étudiez cette solution, par rapport à une piste qui ne sera utilisée qu'une fois et inondée ensuite". La construction d'un nouveau pont a également été demandée. Karine BRULÉ a répondu qu'à l'heure actuelle, deux solutions étaient envisagées : l'élargissement de l'estacade, et la création d'une piste dans le lit mineur de la Durance, solution la moins onéreuse. Quant à la construction d'un nouveau pont, les infrastructures construites pour le trajet des charges lourdes ne seront pas aux normes pour le public. Pourtant, une attention toute particulière sera apportée à l'aménagement du carrefour de Mirabeau, a-t-elle promis.

Le thème de l'aménagement des axes de transport a de plus fait l'objet d'une dizaine de questions internet (soit un quart des questions portant sur le thème "ITER, projet de société").

La mission d'accompagnement d'ITER a apporté plusieurs précisions. Tout d'abord, l'aménagement des infrastructures à proximité du site de Cadarache a été abordé par cinq personnes : voies de circulation saturées entre Vinon et Cadarache, déclassement de l'autoroute A51 et sortie à proximité du site, défilé de Mirabeau. Concernant la zone de Vinon, il a été expliqué qu'elle ne figurait pas sur l'itinéraire d'aménagement ; de plus, il est trop tôt pour envisager une solution pour faciliter la circulation du personnel.

Le déclassement de l'A51 ne peut être envisagé car cette autoroute et le péage situé à proximité sont gérés par la société ESCOTA. L'indemnisation de cette société, en cas de déclassement, serait trop lourde pour le contribuable et la gratuité de cette voie engendrerait une saturation prématurée sur cette section. Quant au défilé de Mirabeau, des études en cours sur un possible aménagement feront l'objet d'une concertation avec les communes concernées.

D'autres thèmes ont fait l'objet de plusieurs questions : quels aménagements pour Pertuis, la D19C de Salon de Provence, création d'une liaison Manosque-Brignoles, Aix-Gap ?

Concernant Pertuis, une étude est en cours afin de coordonner les réflexions et les actions sur le secteur Aix-Cadarache. Quant à Salon de Provence, la route départementale D19C ne fait pas partie de l'itinéraire et aucun aménagement n'est donc prévu. L'une des solutions en cours d'étude consisterait à aménager une piste à l'intérieur de la base aérienne, afin que les convois arrivant de la RD 113 rejoignent la voie communale.

La liaison routière à grande circulation entre Manosque et Brignoles dépend du Conseil général du Var. Des études de faisabilité sont en cours, et le représentant du ministère de l'Équipement a souligné, lors de la réunion de Marseille du 23 février, que le projet avançait.

Enfin, une proposition a été faite : développer le déplacement éco-citoyen dans le cadre d'ITER et des aménagements qui lui sont associés.

L'agence ITER-France a indiqué qu'un plan de déplacement d'entreprise du CEA devrait être mis en place à l'été 2006. Il s'appuie sur une enquête réalisée en juillet 2005 auprès des salariés du site. Les comportements individuels de déplacement ont ainsi pu être mieux déterminés et plusieurs pistes de réflexion ont été étudiées : aménagement des horaires des bus, covoiturage, mise en place de véhicules électriques... Ces solutions vont être étudiées par le CEA et les collectivités locales, sous l'égide du Conseil régional.

La construction de l'école internationale à Manosque est-elle indispensable et correctement envisagée ?

La population a été sensible à la construction et au fonctionnement de l'école internationale de Manosque. Ainsi, une dizaine de questions ont été posées sur ce point, lors de sept réunions différentes.

On peut distinguer trois thématiques. Tout d'abord, le financement de l'école a fait l'objet de trois interventions : "Les enfants des quartiers de Marseille ou des Bouches-du-Rhône se confinent dans des classes à 35 et parfois à 40. Et en deux ans, la Région nous sort une école internationale. On aurait préféré qu'ils fassent des classes internationales dans les lycées de Manosque". L'investissement de la Région a donc été remis en cause, certains participants considérant que le territoire manque d'établissements de secteur.

Yannick IMBERT a relevé le fait que ce projet avait été accepté par un consensus et que ce nouvel établissement n'échapperait pas à la règle de droit commun en matière de financement. Il a indiqué que l'investissement de 46 millions d'euros semblait tout à fait raisonnable et a insisté sur le fait que cet établissement serait complémentaire de ceux déjà existants et qu'il intégrerait la population locale. Il a rappelé lors d'un autre débat que la Région était porteuse d'un projet collectif et international. Les partenaires ont investi dans ITER en exigeant, en contrepartie, l'accès à une école internationale pour leurs enfants. La Région s'est engagée, elle doit tenir son contrat.

Ensuite, la nécessité de cette école, son offre éducative et son lieu d'implantation ont été discutés à sept reprises. Qui est à l'origine de la construction de l'école, pourquoi la ville de Manosque a-t-elle été choisie, quelle formation offre-t-elle ?

Yannick IMBERT est donc revenu sur ces aspects à plusieurs reprises, affinant ses réponses. Il a été décidé d'ouvrir un pôle scolaire pour garantir un meilleur accueil aux enfants du personnel d'ITER. Manosque se prête tout à fait à l'installation de cette structure : la ville se développe, en 2005, 1 700 personnes s'y sont installées. Cette implantation qui relève du rôle de l'État a d'ailleurs fait l'unanimité des décisionnaires. Elle contribuera à réduire les disparités territoriales. Il a enfin souligné que de nombreux ingénieurs étrangers avaient

choisi de vivre à Manosque pour son cadre de vie. Faisant partie des premières préoccupations du personnel d'ITER, la décision de sa construction ne revient donc pas à la France mais à la communauté internationale. Jérôme PAMELA, directeur du JET, a insisté sur l'importance de la construction d'une école internationale dans un projet d'une telle ampleur.

Le 13 avril, à Cadarache, Yannick IMBERT a expliqué que cette école dépendra de l'Education nationale française et présentera des programmes validés par le ministère. Il a précisé qu'un Groupement d'intérêt prioritaire (GIP) serait très certainement mis en place pour permettre au directeur de diriger tout l'établissement avec les Conseils d'école et les Conseils d'administration des collèges et lycées. Enfin, le 24 avril à Brignoles, il a indiqué que les élèves prendront possession des lieux en deux temps : 700 élèves entameront les cours à la rentrée 2009/2010 et les 700 autres à la rentrée suivante.

Pascale AMENC-ANTONI a de plus souligné, lors du débat du 24 février à Saint-Paul-lez-Durance, que l'école assurerait l'enseignement de la maternelle au baccalauréat. Neuf langues y seront enseignées et cette école pourrait représenter un bon moyen de faire reconnaître le baccalauréat comme un titre pour accéder à l'enseignement supérieur dans un certain nombre de pays.

Enfin, plusieurs personnes se sont inquiétées de l'accessibilité de l'école pour les enfants de la région. Pour exemple, cette réaction émise à Sainte-Tulle : "Si l'école internationale doit devenir un outil pour faire une école à deux vitesses en France, un ghetto dans lequel sera parquée une élite...". Quatre questions ont porté sur ce thème, lors de quatre réunions.

À Sainte-Tulle, le 2 février, Yannick IMBERT a annoncé que 25 à 30 % des élèves de l'école seraient de jeunes locaux. Il a de plus ajouté, suite à une récrimination d'une participante, qu'il n'était pas aberrant de faire passer un test linguistique à l'entrée de cette école. Le 23 février à Marseille, il a ajouté qu'après évaluation du nombre d'élèves étrangers présents dans l'école, il a été rajouté 30 % aux effectifs afin de permettre aux élèves locaux de profiter de l'infrastructure. Et à Pertuis, le 16 mars, il a annoncé que la construction d'un internat était prévue afin de les accueillir.

Le chiffre annoncé concernant la proportion d'élèves de la région a varié, passant de 35 % le 13 avril à Cadarache à "25 à 30 %" le 24 avril à Brignoles. La différence de chiffre vient du fait que le nombre d'élèves régionaux de l'école internationale sera fonction du nombre de places non occupées par les enfants des salariés d'ITER. Il a précisé lors de la réunion de Brignoles que l'internat mis en place contiendrait une centaine de places.

De plus, trois questions ont été posées par internet sur la place réservée aux enfants de la région, l'application des règles de l'Education nationale mais aussi l'enseignement de l'espagnol.

Outre les réponses déjà évoquées précédemment, la liste des langues enseignées a été établie par rapport au nombre de personnes attendues par nationalité. Ainsi, peu de collaborateurs européens ont été décomptés, c'est pourquoi certaines langues comme l'espagnol n'ont pas été retenues. Cependant, le contingent d'espagnols susceptibles de s'intégrer au projet est aujourd'hui plus conséquent et il se peut qu'une telle section linguistique soit ouverte, d'autant plus que l'Argentine a posé sa candidature pour rejoindre le projet.

Qu'est-il prévu pour accueillir les populations d'ITER ?

Trois personnes ont demandé comment le personnel étranger d'ITER allait être accueilli sur le territoire. On note que le nombre de questions sur ce thème reste réduit. Pour exemple cette question posée à Pertuis : "Concernant les étrangers qui vont arriver en nombre non négligeable dans la région, comment seront-ils accueillis en dehors d'être logés?".

Yannick IMBERT a précisé que le personnel international commençait à arriver et était accueilli par le chef de l'équipe internationale. De plus, un bureau "accueil" mis en place avec la Préfecture des Bouches-du-Rhône permet d'assister les nouveaux venus : démarches administratives, logement, écoles... Il a ajouté lors d'une autre réunion qu'un comité de pilotage avait été mis en place, comprenant 300 personnes dont des politiques, des acteurs économiques et le secteur associatif. Il se réunit deux fois par an. Les présidents de l'exécutif, comprenant les présidents des conseils généraux, de la région, d'ITER-France et de la Communauté du Pays d'Aix, se réuniront quant à eux tous les 2 mois. En dehors des questions de logement et de la construction de l'école internationale, des mesures ont déjà été mises en place, tel un système d'accompagnement des familles pour un apprentissage rapide de la langue française.

Lors du rendez-vous local de Saint-Paul-lez-Durance, une personne a évoqué le bruit qui courrait sur la création d'une crèche de 300 places pour ITER.

Pascale AMENC-ANTONI a répondu que ce projet était actuellement à l'étape du recensement des besoins ; il intégrerait en partie la population locale.

Une question internet a aussi porté sur ce thème, avec le souhait d'implanter une structure qui "contribuerait au bien-être des futures familles".

L'agence ITER-France a répondu que les modalités d'informations correspondantes n'étaient pas encore définies mais que les porteurs de projet la tiendraient informée.

Comment ITER s'intégrera dans le paysage provençal ?

On peut définir deux niveaux d'intégration du projet dans le paysage local : Tout d'abord, l'intégration de la machine et des bâtiments annexes, sur le site de Cadarache, a été abordée. Quatre personnes se sont inquiétées des incidences que l'implantation des nouvelles structures pourrait avoir sur le paysage.

À Sainte-Tulle le 2 février, Pascale AMENC-ANTONI a expliqué que la réalisation de la machine ferait l'objet d'un concours d'architecture, comme cela a déjà été fait pour les premiers bâtiments. À Vinon-sur-Verdon, le Maire a demandé à être associé au concours d'architecture : "on a parlé de l'architecture du projet, je voudrais savoir si, vu l'impact que nous allons avoir directement sur Vinon, Corbières et les autres villages, nous serons associés, nous les élus, au concours d'architectes". Pascal GARIN, directeur adjoint d'ITER-France a indiqué que la composition du jury n'était pas encore arrêtée mais que les maires des communes avoisinantes en feraient partie.

Enfin, à Marseille, le 4 mai, Pascale AMENC-ANTONI a indiqué que l'insertion d'ITER sur le plan architectural était une grande préoccupation du maître d'œuvre. Différents concours d'architecture internationaux vont avoir lieu. Christian FRÉMONT a ajouté qu'aucun "cadeau" ne serait fait au CEA et qu'il n'était pas question de "massacrer" le paysage.

De plus, la question de l'intégration des logements prévus pour accueillir le personnel d'ITER a fait l'objet de trois questions. Le public s'est interrogé sur la possible naissance d'une "ville champignon".

Yannick IMBERT a affirmé sa volonté d'intégrer ces logements dans le tissu et le paysage local, souhait partagé

par les partenaires internationaux qui souhaitent découvrir le territoire. 700 logements par an seront construits sur 10 ans, les surfaces nécessaires seront définitivement arrêtées en 2007, elles devraient atteindre 500 à 600 hectares.

Enfin, sur internet, le doublement de la ligne haute tension entre Tavel et ITER, et son impact sur le paysage, a fait l'objet d'une question.

L'agence ITER-France a expliqué que cette ligne de 5 kilomètres serait remplacée par une ligne double et prolongée sur 1 kilomètre environ. Les pylônes actuels seront donc remplacés, les travaux dureront 6 mois et débuteront entre 2013 et 2015.

Les retombées socio-économiques en région PACA

Quelles sont les perspectives d'emploi et comment les entreprises seront-elles informées ?

Les retombées en termes d'emploi ont fait l'objet de questions récurrentes lors des réunions. La population s'est montrée soucieuse de pouvoir profiter des opportunités d'emplois développées par ITER. Ainsi, une douzaine de questions a porté sur le nombre d'emplois créés, les filières et métiers concernés, la formation et l'information des entreprises concernées, au cours de sept réunions.

À Sainte-Tulle, le 2 février, Yannick IMBERT a expliqué qu'une typologie des filières et métiers demandés sur le chantier allait être faite afin de cerner les besoins précisément. Des formations seront ensuite mises en place afin de faire correspondre au maximum les emplois disponibles avec les demandeurs locaux. Il a ajouté que le chantier de construction d'ITER était soumis à un appel d'offres et qu'il était envisageable qu'une entreprise de BTP française le remporte. Quant à la sous-traitance, il a expliqué qu'il fallait se mobiliser afin que la main d'œuvre française en profite. Michel CHATELIER a complété sa réponse : d'expérience, on peut tabler sur des retombées en termes de sous-traitance, services et main d'œuvre, aux alentours de 70 %, les partenaires étrangers envoyant de la main d'œuvre uniquement pour la construction du cœur de la machine. Pascale AMENC-ANTONI a de plus indiqué que les chiffres sur les retombées en termes d'emploi présents dans le dossier du débat étaient fiables puisque réalisés sur la base de constructions scientifiques similaires. À Saint-Paul-lez-Durance, elle a indiqué qu'une zone d'activité était prévue sur le chantier et plus tard sur le site.

Les différentes compétences demandées ont été précisées par Yannick IMBERT, le 9 mars à Salon de Provence : des emplois industriels pour l'assemblage principalement, et des emplois pour la mise en place des itinéraires et la construction de l'école internationale. Des activités de service seront aussi nécessaires. Il a souligné que la main d'œuvre dans certains secteurs comme le BTP était à l'heure actuelle insuffisante. Il est donc très important de déterminer les besoins d'ITER et de les communiquer aux collectivités territoriales. Gabriel MARBACH a ajouté que le CEA, en collaboration avec les organismes professionnels, est en train de rédiger une liste des compétences nécessaires, à destination des différents partenaires tels que la Chambre régionale afin que les entreprises du territoire se préparent. À Marseille, le 23 mars, Pascale AMENC-ANTONI a expliqué que les emplois générés par ITER concerneront 2/3 d'ingénieurs-chercheurs et 1/3 de techniciens.

La question de l'information des entreprises de la région a été soulevée : "J'aimerais savoir quelles sources d'informations auront les entreprises locales pour travailler dans le cadre d'ITER?", question posée à Vinon-sur-Verdon.

Yannick IMBERT a souligné qu'aucun système de préférence locale ne serait mis en place : les entreprises devront jouer le jeu de la concurrence. Pourtant, il faut pouvoir donner une information rapide aux entreprises de la région afin qu'elles bénéficient de ces opportunités. Ainsi, la Chambre régionale du commerce et de l'industrie a créé un site où les entreprises inscrites disposent d'informations sur les appels d'offres d'ITER. Enfin il a souligné que des indicateurs de retombées en termes d'emplois seraient mis en place avec l'INSEE. Un tableau de bord devrait aussi être créé pour faire le point régulièrement, le comité de pilotage se réunira deux fois par an et un comité des financeurs sera, lui, très vigilant sur les retombées effectives pour les collectivités.

Le thème de l'emploi a de plus été abordé de façon importante sur internet, représentant la moitié des questions sur le projet de société (soit 20 questions sur quarante). Le recrutement du personnel d'ITER a fait l'objet de nombreuses questions : métiers recherchés, perspectives de carrières, personnel handicapé, limites d'âge, parité et femmes enceintes.

L'agence ITER-France a donc apporté plusieurs précisions : les statuts des personnels qui travailleront pour ITER ne sont pas encore totalement définis, ni les postes qui pourront être ouverts. La politique de ressources humaines et de gestion de carrière mise en place devrait permettre d'offrir des perspectives de développement de carrière au personnel lorsque cela est possible. La question du personnel handicapé fait partie des règles de gestion du personnel qui seront soumises, le moment venu, par le Directeur général d'ITER au Conseil de l'organisation ITER. Aucune limite d'âge n'a de plus été fixée pour le personnel sauf si le Conseil de l'organisation ITER souhaitait en déterminer une. La réglementation française en matière d'hygiène et de sécurité du travail est en vigueur sur ITER. Donc, les dispositions du Code du travail assurant une protection particulière pour les femmes enceintes ou allaitantes seront prises. Concernant la parité homme-femme, cette question relève des modalités de gestion des ressources humaines, qui ne sont pas définitivement arrêtées. Il appartiendra au Conseil de l'Organisation internationale ITER de les fixer.

Le public s'est de plus questionné sur les moyens de s'informer sur les emplois créés par ITER, puis d'adresser sa candidature.

L'agence ITER-France a indiqué que plusieurs types d'emploi vont être créés. Tout d'abord, pour les marchés publics, des appels publics à concurrence seront publiés dans le BOAMP (Bulletin officiel des annonces des marchés publics) ou le JOUE (Journal officiel de l'Union européenne). Des informations seront disponibles sur le site internet www.iterentreprises.com, afin de faciliter l'approche commerciale des entreprises.

Deux types d'emplois seront de plus créés. Pour les emplois directs, les recrutements seront gérés au niveau de l'agence domestique européenne, implantée à Barcelone. Elle procédera à un appel à candidatures pour le recrutement des personnels (ingénieurs, techniciens, personnels administratifs...) qui pourront postuler soit pour l'équipe internationale soit pour l'agence européenne. Quant aux emplois indirects, l'agence ITER-France s'est associée aux organismes professionnels (chambres des métiers, chambres de commerce et d'industrie, unions patronales...) afin d'établir une adéquation entre les métiers et les formations.

ITER étant soumis au Code du travail français, une personne a demandé si un Inspecteur du Travail pourrait être détaché pour surveiller le projet ITER. L'agence ITER-France a répondu que l'Inspection du travail, qui suivra l'application du Code du travail sur les différents chantiers ou entreprises concernés par le projet ITER, sera territorialement compétente pour le lieu du chantier ou de l'entreprise. En complément, des échanges d'informations auront lieu entre les directeurs départementaux du travail concernés et le chargé de mission emploi, pour une meilleure application des règles du Code du travail.

Quel lien existe-t-il entre ITER et le système éducatif français ?

Les liens existants entre ITER et le système éducatif français ont fait l'objet de six questions, notamment sur la création d'un Master sur la fusion, lors de quatre réunions (soit 10 % des questions posées lors de ces réunions). Le suivi du projet dans les collèges et lycées a aussi été abordé.

Yannick IMBERT a expliqué qu'à un niveau global, l'adaptation de l'appareil de formation initiale et continue aux enjeux d'ITER est en cours. Cette action pédagogique est très importante pour la jeunesse de la France entière. Michel CHATELIER a indiqué que le CEA travaille déjà avec certains établissements, et que des visites du centre par les scolaires sont organisées.

Jean Jacquinet, créateur du master sur la fusion, Michel CHATELIER et Pascale AMENC-ANTONI ont indiqué que ce master allait être cohabilité par 10 établissements sur quatre lieux géographiques : Aix-Marseille, Paris, Bordeaux et Nancy. Les jeunes qui s'engageront dans ce cursus auront diverses perspectives d'emploi : ITER, ses successeurs, mais aussi les programmes de recherche nationaux.

1.2. LA SYNTHÈSE GLOBALE DES DÉBATS

D'une manière générale, aucune véritable polémique n'a marqué l'ensemble des débats, hormis celle concernant la tenue du débat en lui-même. Tant lors des réunions publiques que sur internet, l'essentiel des interventions du public a porté sur des besoins d'éclaircissements ou de précisions et correspondait aux sept thématiques préparées par la CPDP (auxquelles s'ajoute la huitième portant sur l'utilité du débat public).

Dans l'ensemble, les remarques et demandes d'informations ont été également réparties sur les réunions publiques. Les enjeux scientifiques, économiques, environnementaux, sociaux, culturels... ont fait l'objet d'une attention répétée lors de tous les rendez-vous. Il n'y a pas eu, à proprement parler, de réunions marquées par une concentration de questions sur un seul sujet. Cela est vrai tant pour les réunions thématiques que pour les réunions locales : les demandes du public étaient toujours très ouvertes, allant de l'accueil des étrangers aux problèmes de pollution nucléaire.

Cependant, certaines questions ont suscité plus d'engouement que d'autres.

Ainsi, l'utilisation de la réaction de fusion a inquiété de nombreuses personnes qui ont pu se sentir menacées par le projet ITER.

■ Comment s'assurer que la population ne pâtira pas de cette installation nucléaire ? L'environnement va-t-il en faire les frais ?

Les scientifiques présents ont donc expliqué que les dispositifs de sûreté mis en place respectaient la législation française et toutes les précautions seraient prises pour éviter les accidents. De plus, la radioactivité de l'installation est bien inférieure à la limite imposée par la loi (la dose est de 0,01 mS par an, soit cent fois inférieure à la dose limite de 1 mS par an). Les experts ont de plus expliqué que la faune et la flore du site seraient préservées. Le rejet de tritium dans l'eau de la Durance n'aura pas d'impact sur le fleuve puisqu'il se fera en respectant la réglementation française, contraignante à cet égard.

En outre, le public a dénoncé un investissement massif pour ITER, comparé à l'investissement pour les autres sources d'énergie, accusant de surcroît les collectivités locales d'allouer des sommes démesurées au projet. Les personnes publiques responsables du projet ont infirmé ces propos en expliquant que la France comme l'Europe allaient à l'avenir affecter des sommes plus importantes aux énergies renouvelables qu'à ITER. La Région soutiendra à égalité de financement les recherches sur les énergies renouvelables et celles sur la fusion.

- **Les thèmes du logement et du foncier** ont aussi provoqué de vives réactions, notamment dans les communes proches de l'installation. La population locale s'est en effet inquiétée de l'augmentation des prix des loyers et terrains susceptible de pénaliser les générations les plus jeunes. Pour la rassurer, les mesures prises pour éviter les mouvements spéculatifs ont été régulièrement détaillées.
- **Au sujet de l'école internationale**, des échanges animés ont eu lieu, certaines personnes dénonçant la création d'une "école pour une élite", regrettant que la Région ait investi dans ce projet plutôt que dans la construction d'écoles de secteur. Yannick IMBERT a donc rappelé que la construction de cette école faisait partie des exigences incontournables des partenaires internationaux. Pour autant, elle n'échappera pas à la règle française de droit commun et devrait intégrer des enfants de la région (environ 30 % de l'effectif).
- Toujours au centre des préoccupations dans les réunions proches de l'installation, **l'aménagement routier** a donné lieu à des discussions agitées, vu les inquiétudes des riverains : une circulation difficile entre leur domicile et le site d'ITER, une situation aggravée au niveau de l'estacade de Mirabeau, zone où les accidents ont été nombreux.
- **En ce qui concerne les déplacements du personnel**, aucun aménagement n'est à l'ordre du jour, même si une réflexion est en cours afin de favoriser le transport collectif. L'aménagement du défilé de Mirabeau est pour l'instant en compétition avec un autre itinéraire : la création d'une piste dans le lit de la Durance que la mission d'accompagnement d'ITER examinera avec beaucoup d'attention.

Ce débat public a connu une forte demande informative : Les aspects scientifiques et organisationnels du projet ont fait l'objet de nombreux questionnements, lors des débats comme sur le site internet, support largement utilisé. Cette particularité a été flagrante lors des rendez-vous locaux où l'attention de la population a porté par exemple sur la consommation en eau et en électricité d'ITER, inquiétée de possibles perturbations des réseaux.

1.3. LES ACTEURS AU SEIN DU DÉBAT

Lors de la majorité des débats, la tribune était constituée de certains membres de la CPDP, de Yannick IMBERT, directeur de projet auprès du Préfet de Région, chargé des mesures d'accompagnement, de Pascale AMENC-ANTONI, directrice générale d'ITER-France et représentante des partenaires internationaux, accompagnée d'un spécialiste de la fusion.

Cette mixité a permis de couvrir un périmètre très large de questions, du débat public lui-même à l'organisation du projet, en passant par les facettes "sociétales" du projet et le fonctionnement de la machine. Les échanges ont ainsi mis fin à plusieurs idées reçues dont les suivantes :

- **ITER ne monopolise pas le budget de la recherche, ni celui des collectivités territoriales ;** il ne représente que 0,3 % du budget civil de recherche et développement français et 1,3 % du budget total de la recherche européenne dans le programme cadre Recherche et développement. Les collectivités ont investi en fonction de leurs possibilités et la Région alloue la même somme à la recherche pour la fusion que pour les énergies renouvelables.



- **L'école internationale** ne sera pas un établissement privé réservé à une élite mais devrait profiter aussi aux élèves locaux avec la création d'un internat.
- **La radioactivité produite par ITER étant cent fois inférieure à la limite autorisée**, et 200 fois moins élevée que la radioactivité naturelle, les habitants proches de l'installation ne devraient pas courir de risques particuliers. Même si le risque d'emballement de la machine est annoncé comme impossible, en cas de relâchement de tritium ou tout autre incident, un plan d'intervention sera prévu pour les populations.
- **Aucun "ITER Land" ne sera créé** et tous les porteurs de projet s'engagent à respecter l'environnement régional et à ne pas le défigurer.

Certaines interventions du public ont sensibilisé les promoteurs du projet sur des sujets ponctuels. Nous pouvons citer par exemple le respect des principes conformes au label "grand chantier", les conséquences paysagères, l'information régulière sur l'évolution du projet, l'association des maires aux choix architecturaux... Enfin, il n'y a pas eu de contradictions significatives entre des propos tenus lors de différentes réunions, ni entre les différents membres des personnes publiques responsables du projet. Le message des porteurs de projet a été constant, très factuel et étayé d'arguments pédagogiques et accessibles à tous. La force cumulative du débat a d'ailleurs opéré : les interventions lors des réunions, mais aussi sur le site internet, ont permis au final d'établir des réponses de plus en plus complètes et généralement cohérentes. À aucun moment, le public n'a d'ailleurs remis en cause la compétence de la tribune. Quant aux élus locaux, ils se sont majoritairement exprimés en faveur du projet, exhortant la population à les suivre.

2. LES CONDITIONS DU DÉBAT, LES ASPECTS FACTUELS

2.1 L'AFFLUENCE ET LA MOBILISATION

Avec toutes les réserves que l'on peut avoir sur des indicateurs quantitatifs bruts, la fréquentation des réunions a été globalement observée avec au total entre 2 100 et 2 200 participants. Suivant les réunions, 40 à 200 personnes se sont déplacées pour débattre du projet ITER en Provence. Une participation que le Préfet FRÉMONT a qualifiée de "correcte" lors de la réunion de clôture, le 4 mai à Marseille.

- **La réunion ayant connu la plus faible affluence est celle portant sur l'utilité du débat.** Proposé par la CPDP au opposants du débats, ce rendez-vous n'a attiré que 40 personnes.
- **À noter, les "rendez-vous locaux", qui se sont déroulés dans les villages les plus proches de l'installation,** ont tous fait salle comble, attirant entre 75 et 120 personnes.

■ **Le bilan concernant les réunions qui se sont tenues à distance de l'installation est mitigé.**

Alors que les débats de Nice le 16 février et de Gap le 30 mars ont accueilli respectivement 150 et 100 personnes, les réunions de Paris le 7 avril, de Brignoles le 24 mars et d'Avignon le 9 février ont été suivies en moyenne par 60 à 80 personnes.

De plus, compte tenu des problèmes rencontrés lors des deux premières réunions (université d'Aix-en-Provence où les manifestants ont empêché le débat, foyer Regain de Sainte-Tulle près de Manosque où les opposants au débat ont bruyamment perturbé la tenue de la réunion, allant jusqu'à dégrader le bâtiment et casser certaines baies vitrées de la salle), trouver des lieux pour accueillir le débat n'a pas été facile. Les solutions devaient d'ailleurs être validées par les services de la Préfecture de Région qui souhaitaient une conformité pour l'éventuelle intervention de forces de sécurité. Faire ensuite connaître les lieux finalement retenus avec peu de délai n'a pas facilité la communication et donc la mobilisation.

2.2. LA CHRONOLOGIE ET LES FAITS MARQUANTS

■ **La première expression publique du débat "ITER en Provence"** fut la conférence de presse organisée à Marseille le vendredi 20 janvier en présence de l'ensemble des membres de la Commission particulière, autour de son président Patrick LEGRAND, du président de la Commission nationale Yves MANSILLON, de la directrice générale d'ITER-France Pascale AMENC-ANTONI et du chargé de mission pour l'accompagnement d'ITER pour le compte de la Préfecture de Région Yannick IMBERT.

Ce fut l'occasion de revenir sur l'historique particulier du débat, sur les motifs de sa relance, de présenter la manière dont le débat a été imaginé avec ses principes arrêtés et ses aménagements possibles.

Ces éléments furent illustrés par le calendrier des réunions publiques organisées, la carte géographique de ces dernières... Les personnes publiques responsables du projet ont expliqué comment elles avaient prévu de participer au débat, sur la forme comme sur le fond.

■ **La séance publique d'ouverture a été organisée à l'université d'Aix-en-Provence**, dans un amphithéâtre de 400 places. Au portail, et conformément à ce qu'ils avaient déjà organisé pour d'autres débats publics relatifs à l'énergie nucléaire, des opposants de divers mouvements distribuaient des tracts aux personnes venant assister au débat. À l'heure de démarrer la réunion, une cinquantaine de manifestants ayant demandé de pouvoir, à la manière des intermittents du spectacle, délivrer un message sous forme de propos préliminaire, se sont installés debout à la tribune. Ils ont brièvement dénoncé le retard de ce débat par rapport à la décision d'implantation annoncée, considérant qu'il s'agissait d'une "parodie de démocratie". Injektivant le CEA, proclamant leur soutien à la CNDP, ils ont dans un brouhaha général exigé la suspension du débat tant que le projet ne serait pas annulé et maintenu l'envahissement de la tribune. Pendant des tentatives de négociations pour qu'après cette intervention le débat puisse se dérouler, certains parmi le public ont demandé que, précisément au nom de la démocratie, ils puissent eux aussi s'exprimer. Constatant que les conditions minimales de fonctionnement du débat public n'étaient pas requises et ne permettaient pas une expression libre de tous les participants, le Président de la Commission particulière a dû clore la réunion après une demi-heure sans que le débat puisse véritablement être entamé.

Après analyse du compte rendu de ses services et consultation de la CPDP, le Préfet de Région a décidé de mobiliser le dispositif des forces de sécurité publique pour garantir le déroulement du débat public. Il a également exigé la validation des lieux de réunion escomptés.

- **Lors du second débat, le 2 février dans le foyer du centre Regain de Sainte-Tulle, près de Manosque, la gendarmerie nationale a ainsi filtré le public à l'entrée, pour éviter l'accès de groupes constitués voulant interdire le déroulement de la réunion publique,** comme à Aix la semaine précédente. Certains opposants au projet et/ou au débat sont rentrés dans la salle puis ressortis, rejoignant leur attroupement à l'extérieur. À l'heure de démarrer la réunion et alors que la totalité des sièges (dont le nombre avait été défini par la Commission de sécurité) étaient occupés, c'est massivement que les manifestants ont tenté de rentrer en force. Les gendarmes ont empêché les perturbateurs d'envahir la salle qui était comble, privant, pour le coup, l'entrée aux retardataires qui souhaitaient participer simplement au débat. La réunion s'est toutefois tenue, malgré le bruit provenant des manifestants restés en dehors de la salle, une baie vitrée a même cédé sous la pression des tambourinements continus des mécontents sur les façades et le toit du bâtiment.
- **Les réunions publiques suivantes se sont ensuite normalement déroulées** dans un climat des plus sereins, à deux exceptions près : à Pertuis où des manifestants ont distribué des tracts à l'entrée de la salle des fêtes et tenté de perturber, du fond de la salle, la réunion. Entrés masqués, ils ont déambulé sans pour autant saisir le micro qui leur a été à plusieurs reprises proposé ; à Marseille enfin, et vraisemblablement encouragés par la présence de caméras de télévision, une dizaine d'opposants ont posé devant l'entrée du World Trade Center puis ont dérobé la maquette d'ITER appartenant au CEA, récupérée ensuite dans une rue du quartier par les forces de police nationale.
- **D'autres comportements agressifs ont marqué le débat :** plusieurs tentatives de mobilisation sur internet avec des messages particulièrement injurieux et diffamatoires à l'égard du président Patrick LEGRAND. Enfin, 48 heures avant la réunion de clôture, le directeur du réseau Sortir du nucléaire a déposé un référé devant le tribunal administratif de Marseille pour annuler purement et simplement le débat au motif d'informations cachées par les organisateurs, alors qu'elles apparaissaient clairement dans le Dossier du débat "ITER en Provence". Ce référé a été rejeté dans les 72 heures mais ce rejet n'a fait l'objet d'aucune publicité, notamment dans la presse (voir annexe page XY0).

Pour le reste des réunions, le calendrier initial n'a connu que quelques aménagements :

- A la suite des deux premières réunions mouvementées, et parce qu'il n'était pas envisageable de continuer le débat dans de telles conditions, avec notamment une seule alternative possible : confiscation du débat ou présence de forces de police et de gendarmerie pour en permettre la tenue, la Commission particulière a tenté de prendre contacts avec les mouvements des manifestants. Face à cette forte contestation, la CPDP a tout d'abord pris l'initiative d'inviter les associations manifestantes à une réunion de travail le 9 février à Marseille à laquelle ont participé le représentant des Alternatifs, la présidente des Verts des Bouches du Rhône, les responsables des élus Verts du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le président de Médianes et depuis peu administrateur du Réseau Sortir du nucléaire. Cette réunion a abouti à la co-organisation d'une nouvelle réunion intégralement consacrée à "l'opportunité du débat ITER".

- Lors de cette rencontre, le lieu, la date et le principe de cette réunion ont été validés collectivement (à l'exception du représentant de Médiannes juste venu lire un courrier adressé à la Commission nationale, demandant la dissolution de la CPDP et qui a quitté ensuite la séance). Le principe de la participation de représentants « nationaux » de chacun des mouvements a été validé ainsi que l'opportunité pour eux d'inviter durant l'ensemble des débats des intervenants de leur choix, défrayés de leurs éventuels frais de déplacement. Cette réunion fixée au 20 mars à Marseille a fait l'objet des mêmes dispositifs d'annonce, d'information et de communication. Malgré cela, une quarantaine de personnes seulement étaient présentes dont Yves MANSILLON, président de la Commission nationale du débat public et Anne Marie BILLIOTTET, membre du Conseil exécutif national des Verts.
- Sous forme de demande expresse auprès de la Commission nationale, le Président du Conseil général du Var a estimé que la population d'une partie de son territoire, pourtant vivement concernée par le projet, aurait difficilement accès aux réunions, géographiquement parlant. De plus, argument supplémentaire, il a mentionné l'existence, dans le budget affecté par le Département au projet ITER, une ligne spécifique attribuée à l'organisation du débat public. En complément de la réunion de Vinon-sur-Verdon, une réunion a donc été rajoutée le vendredi 24 mars 2006 à Brignoles. Les élus ont alors exceptionnellement été placés à la tribune pour mentionner notamment à la maigre assistance les principales raisons de cette réunion.
- Pour la réunion initialement prévue à Manosque le jeudi 13 avril 2006, le prestataire en charge de la logistique n'a pu trouver de salle disponible, vraisemblablement pour plusieurs raisons : un déficit de potentiel d'accueil annoncé par la mairie de Manosque, le peu de délai imparti pour la réservation des lieux, un refroidissement certain des détenteurs de sites possibles après les dégâts causés par les manifestants au foyer Regain de Sainte-Tulle (à 3 kilomètres de Manosque) lors de la réunion du jeudi 2 février 2006.

Conclusions

La conclusion du compte rendu du débat "ITER en Provence" ne vaut évidemment pas conclusion du débat public.

D'une part, il n'est pas de notre compétence de nous substituer au bilan du Président de la Commission nationale du débat public, d'autre part, et plus encore que pour d'autres équipements, la complexité, l'évolutivité et la multiplicité des horizons temporels du projet "ITER en Provence" rendent vains les avis définitifs acquis en 4 mois.

Moment d'un ensemble de décisions dont le pas de temps se compte en décennies, le débat vaut autant par les pistes ouvertes et la façon dont le projet a été globalement réapproprié en Provence-Alpes-Côte d'Azur que par ses acquis immédiats. Nous avons tous assez entendu qu'ITER, acronyme d'International Thermonuclear Experimental Reactor, renvoie aussi à la traduction en latin du mot chemin pour mesurer combien le périple déformera le mot-valise (portmanteau word, en anglais; Lewis Carroll, 1952). Le débat n'aura été qu'une étape...

Dans l'immédiat, il faut convenir que l'antienne de la "Décision prise", le battage politique et médiatique qui a préparé et accompagné l'accord des partenaires internationaux pour l'installation d'ITER à Cadarache et l'ensemble des négociations et des tractations de toute nature qui ont eu lieu localement ont influencé la préparation du débat et en ont singulièrement perturbé le début.

L'intense travail sur le Dossier du maître d'ouvrage – que toutes ses composantes soient ici remerciées de s'y être prêtées de bonne grâce –, notre décision de privilégier systématiquement un public peu sollicité et intimidé par la « science », l'international et la machine extrême, les principes retenus pour organiser et structurer le débat et, a contrario, le recours limité à une co-construction avec des acteurs par avance trop convaincus du projet, d'autres modalités du débat encore furent une façon de répondre à cette antienne souvent reprise en chœur dissonant.

Et, paradoxalement, avec le recul et parce que la seconde réunion de Sainte-Tulle (le 2 février) fut une réussite même si cela a échappé à la presse, le blocage presque violent de la réunion d'ouverture d'Aix-en-Provence (le 26 janvier), par des opposants se réclamant d'un mouvement qui avait au préalable assuré qu'il refuserait pacifiquement de participer aux réunions, a probablement contribué à placer le débat sur à bon niveau.

L'enjeu est alors devenu clair pour tous et beaucoup, tant parmi le public que chez les acteurs, n'ont pas accepté de se voir « privés de débat ». Il n'en reste pas moins que l'agressivité initiale d'une petite partie des participants a, au début, modifié le déroulement normal d'une ou deux réunions et, ultérieurement, provoqué de la part du public des réactions salutaires de régulation aux dépens des contradicteurs trop systématiques. Le « débat sur le débat » et son utilité, fortement présent au début, s'est estompé progressivement sans, d'ailleurs, que la réunion supplémentaire qui fut spécialement dédiée à cette question soit particulièrement suivie par les opposants au débat....

Au total, le débat "ITER en Provence", de souhaitable qu'il était, est alors devenu désirable et désiré. Et débattre d'ITER est simultanément devenu plus accessible au citoyen ordinaire.

Cela n'a évidemment pas totalement levé l'ombre de la "Décision prise"... qui mériterait une analyse d'autant plus fine qu'elle révèle probablement, d'une part, un conflit entre procédures et moeurs diplomatiques de coopération scientifique, institutions et habitudes nationales, et processus de démocratie participative issus de

la Conférence de Rio de Janeiro, d'autre part, une méconnaissance assez généralisée du statut et de la complexité des processus de décision et, enfin, une sorte d'anticipation collective, à intérêts divergents mais à position convergente. Un internaute ne s'est-il pas ouvertement demandé, le 12 avril, pourquoi « l'État français, le C.E.A., les Verts, les élus locaux et le réseau Sortir du nucléaire » auraient eu ensemble intérêt à « faire croire que la décision est verrouillée ? » alors qu'il avait été confirmé, lors de la réunion publique du 23 mars, ce qui était écrit noir sur blanc à la page 17 du Dossier initial du maître d'ouvrage, disponible depuis le 16 janvier 2006, à savoir que le traité n'était pas signé...

L'imbroglio a atteint son comble quand, quelques jours avant la réunion de clôture, le mouvement qui avait refusé le débat a introduit un référé (rejeté le 4 mai) auprès du Tribunal administratif de Marseille pour demander sa prolongation au motif annoncé à la presse que le débat aurait été insincère puisque, le traité n'étant pas signé, il était patent que LA décision n'était pas prise et que, n'ayant découvert que tardivement une information de longue date disponible, il lui prenait enfin l'envie de participer... Ubu a alors rejoint Dubout.

Et si l'on peut regretter ne pas avoir clarifié, de ce point de vue, la situation d'ITER dès la rédaction du Dossier du maître d'ouvrage, il reste néanmoins à constater que personne, lors des débats, n'en a demandé une analyse plus fine.

Souhaité, le débat a aussi été productif. Ce compte rendu le montre comme les transcriptions intégrales de discussions qui, pour l'essentiel, furent fournies, sereines et documentées, les cahiers d'acteurs, les questions posées via Internet et les contributions.

Pour notre part, en première analyse et globalement, que retiendrions-nous du débat ?

D'abord, il faut constater un accord largement majoritaire pour accueillir ITER en Provence.

Mais ce consensus est conditionnel...

D'incontournables critères garantiront la réussite à long terme. Ce fut le leitmotiv dominant dès la seconde réunion, celle de Sainte-Tulle, la première où le droit à la parole a été effectif. La réussite du projet ne sera réellement acquise que s'il est accepté, socialement et culturellement, par la population de Provence-Alpes-Côte d'Azur. « Je pense que l'une des conditions de la réussite est l'acceptabilité sociale » énonça avec force le premier intervenant du public de Sainte-Tulle. Dans sa réponse, Yannick IMBERT, représentant de l'État, confirma sans hésitation que "l'acceptation sociale de ce projet [est] une question fondamentale" et qu'il faudra "travailler l'appropriation du projet dans les mentalités.". Chacun ajouta, avec d'autres ensuite et lors des réunions suivantes, qu'illusions, fantasmes et « baguettes magiques » n'étaient, tout comme l'instrumentalisation du projet, plus d'actualité, s'ils l'avaient jamais été...

Au fond, toutes les réunions furent essentiellement consacrées à la réduction des illusions ("la fusion, une panacée énergétique" ou "ITER bouleversant l'aménagement du territoire de PACA", par exemple), des idées fausses ("ITER produira de l'électricité...") et fantasmes intéressés ("ITER unique responsable de la spéculation foncière"), à l'élaboration de réponses à de grandes ou de petites interrogations sur une base réaliste, identifiant les incertitudes, mais globalement cohérente et durable, et selon des modalités garantissant informations partagées, concertations publiques et décisions débattues.

Ces critères sont moins abstraits et littéraires qu'il n'y paraît. Ils offrent même une grille d'analyse efficace et pérenne. Ils s'appliquent et s'appliqueront à tous les compartiments du projet "ITER en Provence" (de ses aspects institutionnels, scientifiques et techniques à ses incidences sur les territoires et la société, en passant par les enjeux globaux des finalités). Ils offrent un crible d'évaluation pour tous les enjeux, tous les programmes et toutes les décisions prises ou à prendre bien au-delà du cadre du débat public, et pour tous les acteurs.

En effet, en second lieu, il ressort du débat que ce consensus conditionnel s'applique sans discussion à un objet socio-technique global.

Constatons d'emblée qu'il est acquis qu'ITER ne se résume pour personne ni à une machine, aussi attirante et extrême soit-elle, ni à des expériences.

Evidemment, cet aspect de choses fait pleinement partie de la première facette d'ITER et du périmètre du débat. Hypothèses, programmes, expérimentations, financements et fonctionnements, chantiers, approvisionnement et alimentations, consommation de ressources, déchets et démantèlement, etc. ont largement été discutés. De ce point de vue, le débat fut manifestement accessible aux non-spécialistes malgré son fort contenu scientifique et l'interaction entre scientifiques de la fusion et public, développée sur un autre mode que celui de la vulgarisation, fut souvent positive et instructive.

Mais, au-delà d'ITER lui-même, cette première des facettes concerne aussi les finalités intermédiaires et ultimes du projet. La place du réacteur expérimental dans la progression scientifique et technologique vers l'énergie de fusion ressort du débat sans doute mieux connue et mieux comprise, et suscite du même coup des interrogations sur l'après-ITER. Mais, ni les discussions potentielles sur les finalités ultimes de la fusion à vocation énergétique, ni les controverses scientifiques auxquelles les choix technologiques retenus ont donné lieu, dans la presse ou en petit comité, n'ont connu de prolongement fort à l'occasion du débat.

La Commission nationale du débat public avait pourtant inscrit ces questions à l'ordre du jour du débat et la commission particulière prise, quant à elle, soin d'en faire fournir les premiers éléments dans le Dossier du débat et de mettre à la disposition d'éventuels contradicteurs, dans le respect du principe d'équivalence, les moyens matériels d'une intervention.

Cette situation nuancée mérite, sans doute, de la part des promoteurs d'ITER comme des acteurs d'"ITER en Provence" une analyse plus fine et des suites appropriées. Les promoteurs du débat public et de la concertation comme la Commission nationale du débat public ont, pour leur part, déjà inscrit ces enjeux incontournables à leurs agendas.

De ce point de vue, le débat public "ITER en Provence" était d'ailleurs à plus d'un titre expérimental. Qu'une concertation approfondie sur un projet scientifique international, de long terme et portant sur une option énergétique nouvelle ait lieu est sans doute une première.

Ensuite, insistons sur un autre point particulier.

ITER est aussi indiscutablement lié aux institutions, internationales, scientifiques et politiques, qui le mettront en œuvre. Cela invite à la barre des responsabilités, évidemment, ITER-France, mandataire des partenaires internationaux, mais aussi ITER international et ses partenaires au titre d'une sorte de coresponsabilité sociale qui déborde de leurs compétences traditionnelles.

L'Union européenne, partenaire en titre, et l'État français, au titre de pays hôte, ont dans cet ensemble une responsabilité particulière du fait de leurs engagements. Le Commissariat à l'énergie atomique, tant notamment du fait de son implication dans les travaux sur la fusion que de son voisinage et de ses coopérations avec ITER, a de ce point de vue partie liée avec l'institution internationale. Même si la confusion a été levée pendant le débat, l'un et l'autre partageront, localement, une image et une représentation sociale commune pour le meilleur et pour le pire.

Pour les uns comme pour les autres, cette posture nouvelle et « citoyenne » a déjà été constatée durant le débat public. Le directeur général d'ITER International, Monsieur Kaname IKEDA a, par exemple, très clairement laissé entendre que les partenaires et leurs institutions s'impliqueraient dans le processus d'intégration jusqu'à s'en porter quasi-garant. « Je suis engagé dans ce projet et vous n'allez pas simplement subir l'impact d'ITER, nous allons être responsables » n'a-t-il pas dit en conclusion de la réunion de clôture.

Concevoir ITER comme un objet socio-technique soumis à un consensus conditionnel devrait donc se traduire dans les institutions, dans les organisations, dans les stratégies, dans les programmes, parfois encore en gestation, et dans leurs modes de coopération avec les acteurs politiques ou sociaux et les populations.

Elle devrait aussi se concrétiser dans les contacts humains entre les membres des communautés administratives et scientifiques assemblées autour d'ITER et la population. Ce ne sera pas tout de garantir la chaleur de l'accueil aux chercheurs étrangers... L'intégration suppose en retour des formes d'attention envers les hôtes.

Mais ITER en Provence a une seconde facette : elle concerne les territoires et leur aménagement.

Sous l'angle de l'aménagement du territoire, elle a fait l'objet d'analyses sectorielles souvent fouillées sans pour autant qu'elles soient remises dans la perspective d'un développement durable.

Cette facette "Aménagement du territoire" fut ainsi très présente dans le débat et l'est donc dans ce compte rendu.

Sous l'angle des milieux, des équilibres écologiques généraux et de l'environnement régional, le débat fut soit ponctuel, soit faible. Peut-être est-ce dû au syndrome de la "Décision prise", à l'absence d'acteurs porteurs de ces enjeux ou à une carence d'analyses préalables. Un débat vaut aussi par ses silences mais cela ne veut dire ni qu'il n'y ait pas d'enjeux lourds dans ce domaine, ni qu'il n'y ait pas d'attentions à y porter.

Le débat a, a contrario, identifié et développé bon nombre de points forts de nature très diverse, comme la nécessité partagée d'une maîtrise puissante de la spéculation foncière, la nécessité d'une stratégie d'information plus accessible et laissant moins de place à la communication ou à un traitement médiatique spectaculaire (dont a aussi souffert le débat), la coordination des politiques économiques, de l'emploi ou de formation et de leurs acteurs, le refus de constituer des ghettos scientifiques, l'extrême limitation des infrastructures nouvelles dédiées au transport de matériel lourd, la nécessité d'une politique coordonnée de déplacements et de transport des personnels et des habitants, l'intégration d'enjeux locaux dans le projet d'école internationale, la coordination des moyens d'accueil des enfants dans les communes voisines, etc.

Evidemment, certains de ces points forts préexistaient, mais tous ont été clarifiés, partagés, développés voire transformés, et resitués les uns par rapport aux autres.

D'autres pistes n'ont été qu'esquissées comme les modalités de réponse à la demande d'information de fond sur l'avancement des travaux scientifiques, sur les événements qui ponctueront la vie d'ITER, sur la gestion des risques ou des milieux et des paysages touchés par l'installation, les évolutions de la Commission locale d'information, les dispositifs d'observation, de suivi et d'évaluation des effets incidents liés au développement d'ITER ou encore les modalités d'une concertation approfondie et pérenne prolongeant le débat public...

Sur bien des questions à venir, générales ou plus locales, et au-delà des compléments d'informations apportés, le débat a souvent conduit à bâtir collectivement les problématiques et à identifier des options, comme dans le cas des contraintes du réseau routier à proximité de Cadarache.

Compte rendu et verbatim de réunion fourmillent d'autres pistes. D'autres naîtront sans doute des discussions ultérieures

Donc, tous les champs d'interrogation n'ont évidemment pas progressé de manière identique dans le cadre du débat. Il appartiendra aux acteurs d'"ITER en Provence" de les développer plus systématiquement et en responsabilité collective. Que le débat "ITER en Provence" marque durablement et de façon subtile la réussite d'ITER en devenir fut, peut-être, aussi une ambition partagée.

Abréviations utilisées

| | |
|---------------------|---|
| AFSSE | = Agence française de sécurité sanitaire et environnementale |
| AIEA | = Agence internationale pour l'énergie atomique |
| ANDRA | = Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs |
| APCA | = Assemblée permanente des chambres d'agriculture |
| CERN | = Organisation Européenne pour la recherche nucléaire |
| CIQ | = Comités d'intérêt du quartier |
| CLI | = Commission locale d'information |
| CNDP | = Commission nationale du débat public |
| CNES | = Centre national des études spéciales |
| CNRS | = Centre national de la recherche scientifique |
| COMEPR | = Comité d'éthique et de précaution pour les applications de la recherche agronomique |
| CPA | = Communauté du Pays d'Aix |
| CPDP | = Commission particulière du débat public |
| DIREN | = direction régionale de l'environnement |
| DRIRE | = direction régionale de industrie, de la recherche et de l'environnement |
| ESA | = Agence spatiale européenne |
| FNSEA | = Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles |
| IFMIF | = Installation internationale pour l'irradiation des matériaux destinés à la fusion |
| IFREMER | = Institut français de la recherche pour l'exploitation de la mer |
| INRA | = Institut national de la recherche agronomique |
| IRSN | = Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire |
| ITER | = International thermonuclear experimental reactor |
| JET | = Joint european Torus |
| JT60 | = JAERI (Japan Atomic Energy Research Institute) - Tokamak 60 |
| LGV | = Ligne grande vitesse |
| Ligne THT | = Ligne à Très haute tension |
| PACA | = Provence-Alpes-Côte-D'azur |
| PLU | = Plan local d'urbanisme |
| PPI | = Plan particulier d'intervention |
| Projet CEDRA | = Projet de Conditionnement et entreposage des déchets radioactifs |
| PWR | = Pressurized Water Reactor |
| SAR | = Schéma d'aménagement régional |
| SCOT | = Schéma de cohérence territoriale |
| SDCH | = Société de développement de l'habitat coopératif |
| UMR | = Unité mixte de recherche |
| ZAD | = Zone d'aménagement différencié |
| ZNIEFF | = Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique |

Annexes

Saisines

Commission Nationale du Débat Public

SÉANCE DU 6 JUILLET 2005

DÉCISION N° 2005 / 39 / ITER / 6

PROJET ITER en Provence

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
 - vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public, et notamment son article 7 II,
 - vu la décision n° 2004/05/ITER/4 du 4 Février 2004 prolongeant le délai prévu à l'article 8-1 du décret du 22 Octobre 2004 jusqu'au 2 Juillet 2004,
 - vu la décision n° 2004/27/ITER/5 suspendant l'activité de la commission particulière du débat public,
 - vu la lettre du Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche en date du 4 Juillet 2005,
-
- considérant que l'accord international conclu le 28 Juin 2005 comporte à la fois la décision de réaliser ITER et celle de l'implanter sur le site de Cadarache,
 - considérant qu'ainsi les choix essentiels sont acquis, que cela n'exclut pas la nécessité pour la personne publique responsable du projet de répondre aux questions du public sur les justifications du projet,
 - considérant en outre que les enjeux économiques et sociaux du projet, son insertion dans l'environnement et ses impacts, les équipements d'accompagnement prévus offrent matière à débat,
 - considérant qu'ainsi il convient de reprendre la préparation de ce débat public décidé le 2 Juillet 2003,
-
- après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE :

Article 1 :

L'activité de la commission particulière du débat public sur le projet ITER en Provence reprend à compter de ce jour.

Le Président

Yves MANSILLON

Commission Nationale du Débat Public

SÉANCE DU 2 JUILLET 2003

DÉCISION N° 2003 / 26 / ITER / 1

PROJET ITER en Provence

La Commission nationale du débat public,

- vu la loi n° 2002-276 du 27 Février 2002,
 - vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 pris pour l'application de celle-ci,
 - vu la lettre de saisine de la Ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies du 28 Avril 2003 reçue le 5 Mai 2003 et le dossier reçu le 6 Juin 2003,
 - considérant que le projet est présenté par la personne publique qui en est responsable comme la mise en œuvre d'une politique de recherche majeure dans le domaine de l'énergie, impliquant une large coopération internationale ;
 - considérant qu'il est susceptible d'induire des impacts territoriaux significatifs tant au plan environnemental – risques et paysages notamment -, qu'au plan socio-économique – emploi, effets induits, urbanisme - ;
 - considérant que ces impacts concerneront selon toute vraisemblance une zone intéressante au moins quatre départements et une population de plusieurs millions d'habitants ;
 - considérant qu'enfin les résultats attendus de la recherche elle-même constituent une nouvelle source d'énergie dont il est souhaitable que les avantages annoncés, en termes d'environnement notamment, soient confrontés aux réactions du public ;
-
- sur proposition de son président,
 - après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE :

Article 1

Il y a lieu d'organiser un débat public sur le projet ITER en Provence.

Article 2

La Commission nationale du débat public organisera elle-même ce débat et en confiera l'animation à une commission particulière.

Le Président

Yves MANSILLON

Annexes

Référés

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

N°0602984

Fédération RESEAU
« SORTIR DU NUCLEAIRE »

Ordonnance du
4 mai 2006

54-03-01-02

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Le vice-président délégué,
juge des référés,

Vu la requête, enregistrée au greffe du tribunal le 3 mai 2006 sous le n° 0602984, présentée pour la fédération RESEAU « SORTIR DU NUCLEAIRE », dont le siège social est 9 rue du Dumenge Lyon (69004), représentée par son directeur, par Me Busson ;

La fédération RESEAU « SORTIR DU NUCLEAIRE » demande au juge des référés :

- de constater que le débat public organisé dans les Bouches-du-Rhône depuis le 26 janvier 2006, par la commission particulière du débat public, sur le projet « ITER » n'a pas porté sur l'opportunité du projet ;
- de dire que ce débat méconnaît les dispositions de l'article L. 121-1 alinéa 2 du code de l'environnement, l'article 6 § 4 de la convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, signée à Aarhus, au Danemark, le 25 juin 1998 et l'article 7 de la Charte de l'environnement ;

Elle fait valoir que :

- la demande concernant le débat tel qu'il a été organisé dans les Bouches-du-Rhône, par la commission particulière du débat public, le Tribunal administratif de Marseille est compétent pour en connaître ;
- à défaut, le dossier devrait être renvoyé au Conseil d'Etat ;
- elle justifie, aux termes de ses statuts, d'un intérêt lui donnant qualité pour agir ;
- la condition d'urgence est établie ;
- la mesure est utile dès lors qu'elle pourrait conduire la commission à prolonger le débat engagé ;
- la convention d'Aarhus sur le fondement de laquelle l'action est engagée est désormais d'application directe du fait de sa ratification par la Communauté européenne ;
- aucun obstacle à une quelconque décision administrative n'est en cause ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu la décision en date du 1^{er} octobre 2005, par laquelle le président du Tribunal a désigné M. Hermitte, vice-président, pour statuer sur les demandes de référé ;

Considérant qu'aux termes de l'article L. 521-3 du code de justice administrative : « En cas d'urgence et sur simple requête qui sera recevable même en l'absence de décision administrative préalable, le juge des référés peut ordonner toutes autres mesures utiles sans faire obstacle à l'exécution d'aucune décision » ; qu'aux termes de l'article L. 522-3 du même code : « Lorsque la demande ne présente pas un caractère d'urgence ou lorsqu'il apparaît manifeste, au vu de la demande, que celle-ci ne relève pas de la compétence de la juridiction administrative, qu'elle est irrecevable ou qu'elle est mal fondée, le juge des référés peut la rejeter par une ordonnance motivée sans qu'il y ait lieu d'appliquer les deux premiers alinéas de l'article L. 522-1 » ;

Considérant que les conclusions présentées par la fédération « RESEAU SORTIR DU NUCLEAIRE » ne sont pas au nombre de celles dont le juge des référés, saisi sur le fondement des dispositions précitées de l'article L. 521-3 du code de justice administrative, peut connaître ; que, par suite, ces conclusions ne sont pas recevables ; qu'en conséquence, il y a lieu de rejeter, pour ce motif, la requête présentée par la fédération RESEAU « SORTIR DU NUCLEAIRE » ;

ORDONNE

Article 1^{er} : La requête de la fédération RESEAU « SORTIR DU NUCLEAIRE » est rejetée.

Article 2 : La présente ordonnance sera notifiée à la fédération RESEAU « SORTIR DU NUCLEAIRE ».

Fait à Marseille, le 4 mai 2006.

Le vice-président délégué,
Juge des référés,

signé

G. HERMITTE

Pour expédition conforme
Le greffier en chef